ANNEXES

RAPPORT de l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne

Sollicitation : Place du chien dans la ville et relation avec les Villeurbannaises et Villeurbannais

Table des matières

Questionnaire

- Questionnaire
- Affiche
- Verbatim répondants questionnaires

Recherche documentaire

- Quelle place pour les animaux à Strasbourg
- Passeport chien de la Ville de Strasbourg
- Guide de l 'animal en ville, Ville de Paris, in L'animal de compagnie à Paris
- Site de la ville de Montpellier Haut du formulaire
- Site internet animalité de la Métropole de Lyon : site Mon chien en ville ; Bas du formulaire
- Programme fête des animaux 2023 Lyon 8ième
- Fête du chien à Lyon1er
- Ville de Bron
- Ville de Villeurbanne
- Classement des villes de plus de 100 000 habitants de 30 millions d'amis en 2023 : article et photo classement
- Article La remontée de Lille au classement

Les compagnons des personnes vulnérables

- Article Le Progrès, son animal à l'EPHAD, bientôt possible ? – janvier 2024
- Article : Le chien meilleur amis des SDF
- Rencontre de l'ACV avec les étudiants vétérinaires de la permanence des Restos du Coeur Raphael Barros
- Visite de la Maison de Rodolphe, par l'ACV
- Article : Sortir de la rue quand on a un chien, mais oui, c'est possible

Littérature scientifique

- Les droits des animaux
- Fiche Pop Sciences : Tout sur le chien !
- Article Pop Sciences : Les chiens catégorisés, Chaire du Bien-être animal

Place du chien au travail

- Article Viva Chien au travail
- Budget 2024 de la ville de Villeurbanne – extraits du dossier de presse

QUESTIONNAIRE

AFFICHE DE CONCERTATION

PRECONISATION CONCERTATION HABITANTS DU 20/11/2023

- idées de recommandation :
    - autoriser chiens avec laisse
    - créneaux d'ouverture des parcs pour les chiens
    - parcs réservés aux chiens
    - nouveaux équipements pour les chiens
    - préconisation plus large sur la question du dialogue citoyen lorsqu'il y a du conflit d'usage, car lors de la soirée de concertation publique il est apparu que les personnes sont arrivées à se parler d'une manière assez efficace, avec de l'écoute, de la tolérance...

=> niveau de préconisation (général ou opérationnel ou entre deux avec des exemples précis) : plutôt préconisation générale avec exemples précis

---

1. Constatations (reprendre notes MP et paperboard en suite de Samuelle)

2. Préconisations

- Être attentif à une égalité entre citoyens : éduquer, faire connaître, combattre les incivilités d'où qu'elles viennent, déconstruire les représentations simplistes, écouter les difficultés exprimées et proposer une espace de collaboration et médiation

- considérer le chien comme un être vivant utilisateur de la ville, et non comme un objet : droit à avoir ses besoins vitaux/minimum pourvus, et devoirs assumés par le propriétaire

- que tout propriétaire ait la possibilité d'un lieu de promenade accessible à pied (10-15 mn): donc à terme un parc au moins par quartier de la ville (lieu d'ébats serait de 250m2 ?- Partager l'espace et/ou l'usage des parcs

- répondre aux besoins du chien : flâner, s'ébattre sans laisse, être socialisé, jouer, être éduqué

- Entreprendre continuer le travail de fond engagé par la ville (depuis le démarrage de la sollicitation) : sensibilisation des différents habitants de tout âge pour vaincre la peur de chiens et leur mauvaise image ; panneaux d'affichage de bonnes pratiques dans chaque parc : règles d'usage pour les propriétaires, conduite pour approcher un chien pour les non propriétaires, liste de infractions susceptibles de sanctions ou poursuites, avec vocabulaire simple et/ou pictogrammes

- réprimer les infractions, des propriétaires comme des non propriétaire (empoisonnement, agression de propriétaires, agression d'un chien par un autre…) : promouvoir la civilité

- porter une attention spécifique aux chiens dits dangereux

- protéger les habitants du bruit, des incivilités : éviter la sur fréquentation des espaces réservés aux ébats des chiens, sanctionner les incivilités (non ramassage des crottes, destruction des systèmes de fermeture des parcs, détournement d'usage des espaces réservés…)

- Utiliser si besoin des badges d'accès aux parcs, remis aux propriétaires s'engageant à respecter une charte de bon usage (badge accessible sans nécessité de justificatif de domiciliation, éventuellement à lier à la carte d citoyenneté en projet)

- favoriser les échanges :

- instaurer une fête Animal en Ville, Faune (plus généraliste), ou chien (plus restrictif) : instaurer ou développer des visites de chiens (ou chats et autres animaux domestiques) dans les écoles, les résidences sociales, favoriser la présence animale (médiation et autres) en EHPAD…,
- développer des ambassadeurs du chien ?

Evaluer la mise en place des préconisations qui seront mises en place au bout de 6 mois et d'un an et estimer leurs effets sur les usages de l'espace public et si une évolution des représentations des différents habitants est perceptible

- Construire une véritable politique de l'animal dans la ville : protection (cf <brigade contre les maltraitances, protection d'espèces en danger, stérilisation (chat, pigeons…, en lien avec les partenaires(vétérinaire, SPA). Dans un premier temps, différencier en deux axes cette politique : animaux domestiques et faune (animaux sauvages)

PRECONISATION REPONDANTS AU 9 NOVEMBRE – COMPILATION VERBATIMS

Avez-vous des idées de solutions pour améliorer le partage de l'espace et faciliter la coexistence chiens / citoyens ? Si oui, merci de les indiquer en quelques mots :

Remplacer les agences bancaires, les concessions automobiles, une partie des parkings de grande surface, ... par des parcs

"Ostéopathe animalier à côté de Villeurbanne (Lyon 6) j'ai beaucoup de patients venant de Villeurbanne. Des ateliers ludiques et éducatifs réalisés par des pros permettraient à tous d'en savoir + sur les chiens et la manière de s'en occuper. Ainsi connaître l'animal permettrait d'éviter les conflits entre non-propriétaires et propriétaires de chiens.

Idée : prévention morsure dans les écoles pour les enfants, le chien au quotidien pour les propriétaires, atelier pour les propriétaires de chiots, etc

De plus, il serait intéressant d'aménager des horaires de parcs pour les chiens : très tôt le matin par exemple ,comme dans certains pays. "

Plus de parc à chien

Sans tenir à la réglementation en vigueur

"Le problème avec les chiens, c'est les crottes laissées sur les trottoirs.

C'est là où il doit y avoir soit des lieux dédiés, soit les propriétaires des chiens doivent ramasser.

En plus en été ça sent très mauvais. "

Créer des espaces réservés aux chiens.

"DES ENDROITS POUR NOS CHIENS !

Des espaces verts

Des distributeurs de sacs à caca

Des accès au magasin

Il y a tellement de choses à mettre en place pour eux.."

"- + d'espaces dédiés aux besoins des chiens

- que le parc de la Feyssine reste comme il est actuellement c'est à dire naturel avec une bonne cohabitation humains / chiens"

Installation de parcs à chien, ou zone pour les crottes

Installation de parcs à chien, ou zone pour les crottes

Mise en place de Parcs à chien (cf couper par exemple la cheminée en 2 et clôturer un espace dédié au chien, comme ça ceux qui en ont peur n'auront aucun contact

"Plus de parc pour chien

Plus de campagnes de sensibilisation des propriétaires pour éviter les incivilités (crottes non ramassées, aboiements)"

Plus de parc pour chien des sacs à crotte gratuits disponibles dans les rues (comme c'est déjà le cas dans le sud)

"L'animal créé du lien social, favorise les échanges, les rencontres incite au dialogue entre les populations.

Il faudrait donc créer plus de lieux d'accueil pour les chiens.

Créer aussi plus de parc pour les habitants et leurs chiens.

Mettre plus de poubelles et qu'elles soient ramassées régulièrement..."

Créer des espaces où les chiens peuvent courir, se dépenser en liberté. Nous sommes chassés partout où nous sommes.

Créer des espaces où les chiens peuvent courir, se dépenser en liberté. Nous sommes chassés partout où nous sommes.

Créer des espaces où les chiens peuvent courir, se dépenser en liberté. Nous sommes chassés partout où nous sommes.
Plus de parcs à chien et des sacs à crotte à disposition
Nous manquons vraiment de parcs à chiens à Villeurbanne. Ils ne sont pas acceptés dans les parcs, mais nous ne pouvons pas les promener autre part que dans les parcs... d'ailleurs, les parcs sont très, très sales à Villeurbanne. Beaucoup de gens jettent n'importe quoi dans la rue, dans les parcs, ce qui peut être dangereux pour nos chiens. Il faut entretenir les espaces verts de toute urgence !
"Distributeur de sac a caca
Possibilité de rentrer dans les parcs urbains
Création de parcs a chien"
Parcs à disposition
Il faudrait ouvrir les parcs existants de la ville plus tôt le matin pour les chiens (il n'y a pas d'enfants donc cela ne gêne pas). Je pense vers 6h30 du matin. Ceci permettrait aussi aux personnes se levant tôt de profiter de la fraîcheur en période de chaleur
"Une taxe liée au nettoyage : les chiens sont le seul animal domestique urbain dont la charge est assumée par la collectivité ! (les proprios de chat ou autre assument seul le budget)
Une formation obligatoire pour savoir gérer son chien, dont la proximité avec des enfants : combien de fois on entend ""oh il est pas dangereux"" !
Encore heureux, sauf qu'il suffit d'une fois et on peut douter que certains maitres soient réellement capables de maitriser leur chier en urgence..."
Distributeurs de sac poubelle dédiés
Arriver à systémier le ramassage des déjections
Rendre plus visible les distributeurs de sachets plastiques pour récupérer les déchets liés aux chiens dans les parcs potentiellement. On pourrait imaginer vouloir agrandir le panneau qui présente ce que cela fait, pour que tout le monde le voit bien et y pense.
- plus d'espaces réservés aux chiens pour qu'ils puissent courir, mais pas dans les parcs publics, plutôt des espaces distincts.
Interdire les chiens en ville
Le chien n'est pas un animal sauvage mais une invention humaine au même titre que le plastique ou la consommation compulsive. Ce n'est pas un hasard s'ils sont interdits dans les espaces naturels. Le problème n'est pas de faire cohabiter mais de limiter au maximum le nombre des chiens.
Mettre à disposition des petits panneaux à planter dans les crottes qui traînent afin de sensibiliser les contrevenants. La visibilisation du désagrément pourrait peut-être aider à la prise de conscience.
Plus de grands espaces pour eux (mais pas en plein centre) avec des sacs, des affiches faites par les enfants pour les crottes et les espaces où ils sont interdits.
"Faire de véritable parc à chien avec mobilier adapté
La ville de New York en propose"
Mieux informer et éduquer les propriétaires de chiens.
"Adresser dans chaque boîte aux lettres villeurbannaises un tract de rappel à la loi : ne pas ramasser les déjections canines est passible d'amendes !
Interdire les chiens dans tous les parcs de la ville y compris le parc de la cheminée et verbaliser les maîtres ne respectant pas cette interdiction"
"Sacs à disposition des propriétaires de chiens / signalétique pour les repérer
Verbalisation des personnes qui ne ramassent pas
Mettre en place des parcs à chien pour qu'ils puissent courir et se rencontrer. Le plus proche de notre résidence est le parc Bazin. Je ne suis pas très convaincante quand je dis ça en bas de chez moi
"Créations de plusieurs ""Saniparc"" dans la ville.

Installation de distributeurs de sacs ""Canisette"" afin d'inciter les maitres à ramasser les déjections de leur (s) toutous."
une carte des différents lieux pour les chiens sur villeurbanne sur chaque lieu de chien
Mettre des amandes aux propriétaires de chiens qui ne respectent pas ces règles, leur offrir plus de lieux de promenade
"Faire respecter les règles par sensibilisation, com' et repression.
Interdire les parcs aux chiens pour la sécurité, l'hygiène.
Créer une taxe animal de compagnie pour alléger le coût aux autres habitants ? "
Une aire fermée pour les chiens et une aire ouverte pour les familles (l'inverse d'en ce moment quoi)
"ce ne sont pas les chiens qui sont en question, mais leur proprio qui n'ont aucun sens civique...
j'ai travaillé dans une association qui formait des ""éducateurs canins"" pour conseiller leurs maîtres....résultats assez maigres...
pourquoi en France c'est impossible de taxer les propriétaires de chiens dont certains ne le voient que comme objet de consommation...qu'on abandonne sur l'autoroute en partant en vacances..."
"Plus de lieux dédiés aux chiens, qui soient des endroits accueillant pour que les maîtres aient envie d'y aller
Améliorer le ramassage des déjections canines - sensibiliser les maîtres (campagne de com de Villeurbanne d'il y a quelques années était très chouette : la replacarder dans toutes les rues)
Améliorer la propreté des rues (nettoyage, mais pas avec de l'eau potable, plus frequents)"
- autoriser leur présence dans tous les parcs jusqu'à 8 h 30 le matin et une plage horaire équivalente le soir, pour permettre aux chiens de vivre leur vie !
A priori, je n'ai pas de solution simple. Le problème réside principalement dans l'incivilité de certains propriétaires de chiens qui n'éduquent pas leurs animaux et ne respectent pas l'environnement du square.
Attribuer une bande de terrain de ce square de 2 mètres de large sur la longueur le long du gymnase Henri Mollier aux chiens pour qu'ils puissent courir et se défouler et rendre le reste de ce bel espace ombragé aux enfants et aux adultes souhaitant s'y reposer.
Il faut verbaliser - il faut éduquer les gens (affiches)
"Plus de sacs poubelle pour ramasser les déjections
Dans les plus grands parcs, des Cani sites fermés où les chiens peuvent courir, séparés des autres espaces "
"Proposer des espaces où les chiens pourraient courir sans danger pour les autres et sans nuisance pour le voisinage.
Communiquer aux habitants les règles concernant les chiens et des recommandations de chiens adaptés ou non à la ville. Certains chiens ont besoin de beaucoup se dépenser et ne sont probablement pas adaptés à la vie en appartement et aux aménagements proposés par la ville."
"Créations de parcs à chiens loin des habitations, sur des emplacements réservés à cet effet, à certains endroits de la ville, et pas nécessairement dans chaque quartier.
Exigence que les chiens soient tenus en laisse, particulièrement ceux de catégorie 1 et 2, sur la voie publique.
Respect des règles du vivre ensemble avec intervention de la police municipale, de la brigade anti-incivilités, si besoin.
"Créer des parcs à chien bien sûr mais avec respect des horaires et de la propreté pour les voisins.
Proposer des actions d'éducation et le pendant c'est une vraie intervention de la police municipale ou de la brigade anti-incivilité à chaque abus.
Education des chiens, mais surtout des MAITRES. Les animaux de compagnie ne sont pas des jouets, mais des êtres vivants.
"Verbalisation des propriétaires

Saisie et mise en fourrière des chiens"
"Il serait intéressant d'autoriser les maîtres à lâcher leur chien dans les parcs à certains horaires afin de pouvoir garantir un niveau d'épanouissement aux chiens
Voire ouvrir un grand espace dédié (taille d'un terrain de foot minimum)
Pourquoi pas proposer des cours d'éducation en ville pour les chiens et maîtres qui en ont besoin, à tarif avantageux pour les habitants de la métropole ?"
"Disposer davantage de poubelles pour les déjections canines et verbaliser plus souvent et plus sévèrement.
On ne voit pas assez de patrouilles de la police dans nos rues ....."
"Partager l'espace chiens / citoyens oui mais il ne faudrait pas que ce soit au détriment de l'humain. Est-ce que l'humain compte moins que l'animal?
• Je n'ai rien de particulier contre les animaux. Leur trouver un espace qui ne se trouve pas dans des secteurs tranquilles, à proximité immédiate d'habitations me semble important, et nécessaire en matière d'hygiène.
•Avoir un animal engage le propriétaire. A lui de se rendre dans les espaces appropriés judicieusement choisis. Doit-on subir au quotidien des désagréments ""engendrés"" par des choix privés?
•Attention à ne pas trop multiplier ce genre d'espaces. En déterminer moins, parfaitement aménagés pour l'animal; ne dérangeant pas les riverains."
Il devient nécessaire de fixer des règles de par la loi pour les obligations des propriétaires de chiens dans l'espace public.
Nous revenons toujours au même constat : un nécessaire partage de l'espace (sans aller jusqu'à une privatisation de l'espace dédié à une seule fonction (la densification urbaine ne le permet plus...).
Cela ne passe pas un accompagnement / médiation dans ces espaces. Entendre que mes enfants n'ont plus le droit de jouer dans un square public me pose toujours un souci (sachant que ce square n'est pas un parc à chien).
Commençons par faire appliquer les règles établies : sur une période donnée, faire une démarche pédagogique vis-à-vis des propriétaires ne respectant pas les règles. Par la suite, verbaliser
"- Il y a déjà des canisites pour les déjections, je ne suis pas sûre qu'il soit nécessaire d'en rajouter.
- Il manque sur villeurbanne un (plusieurs ?) espace vaste dédié aux chiens pour qu'ils puissent s'y rencontrer et y courir / jouer sans déranger les gens.
Meilleure incitation à la propreté et à la cohabitation (ciblant les personnes les plus fragiles et vulnérables notamment) par des campagnes de publicité et de sensibilisation au plus près dans les quartiers => faire prendre conscience de la gêne que cela peut occasionner, car bien souvent les propriétaires en question n'en ont pas conscience (ex. Réponse « mais il est gentil » que l'on entend quand un chien intimide nos enfants en étant brusque => je ne remets pas en cause le côté « gentil » mais fait part de la peur de mon enfant, on ne parle pas de la même chose, et cela est difficile à accepter/comprendre).
Zone urbaine à éviter
"Ne pas accepter les chiens dans les parcs et faire respecter la loi dans un premier temps.
Une pénalité, aucun chien dans les parcs durant 6 mois, permettrait aux propriétaires de chiens de comprendre leurs incivilités.
Pour les chiens indélicats sur la voirie, l'ADN semble être une bonne solution."
Hormis pour certains cas isolés (aveugles...) à mon sens les animaux domestiques n'ont rien à faire en ville, un chien est heureux quand il courre, qu'il est libre, à la campagne par exemple, en ville ce n'est rien de plus qu'un palliatif à la solitude citadine, un jouet vivant, une forme d'esclavagisme moderne. Donc je suis assez tranché et suis simplement contre le marchandage des animaux.
Profiter des friches pour faire des parc à chien. Faire par à chien comme à blandan

"-les propriétaires des chiens pourraient ramasser les crottes. Bien sur certains le font mais ils sont encore bien peu nombreux.
-ils, elles pourraient ne pas crier sur leur animal, ne pas les exciter, les calmer.....etc.
Peut-être apprendre à vivre avec leur animal et avec les autres (dans leur immeuble, dans leur quartier.....)"
Éducation des maîtres et maîtresses. les déclarer en mairie. Colliers avec puce identifiante
Amender les maîtres non-ramasseurs de crottes
"Il faut remettre le chien au milieu du village...
Priorité aux enfants qui.veulent se rouler dans l'herbe, aux piques niques. Cela passe par l'éducation des propriétaires de chien.
Des endroits spécifiques réservés, suffisamment grands pour permettre que les chiens s'ébattent. Et la répression pour les récalcitrants. Éducation citoyenne qui pourrait passer par les vétérinaires, de panneaux des délégués à l'animal en ville."
Les crottes de chiens devraient être ramassées systématiquement par les propriétaires des chiens car c'est un déchet à risque sanitaire et les services de nettoyage de la la ville ne peuvent pas régler ce problème au quotidien (cela coûte très cher !). Cela se fait déjà dans de nombreuses villes et c'est à systématiser. Il reste la question du contenant à solutionner vu que les sacs en plastiques ne sont pas recommandés. A étudier ce qui se fait a ce sujet dans d'autres villes ?
"Proposer des espaces où les chiens peuvent courir mais séparés des humains (comme il existe déjà au parc de la tête d'or)
Faire respecter les interdictions dans les parcs. A certaines heures les parcs sont interdits, de fait, aux autres usagers"
"Sac à caca en distribution
Contravention en cas de non-respect ou animaux non tenus en laisse"
Éduquer les humains des chiens
Faire respecter les espaces verts, ne pas enfermer les enfants dans l'air de jeux en plein soleil mais disposer les jeux dans le parc sous les arbres. Nettoyer les caniveaux à l'eau comme à Paris
Sensibiliser les propriétaires des chiens sur le fait que des gens peuvent avoir peur et qu'il faut le respecter et faire attention à eux et notamment aux enfants qui peuvent mal réagir et crier. Il m'est déjà arrivé de me faire engueuler par une propriétaire de chien car je stressais pour ma fille de 5 ans en voyant approcher le chien plus gros qu'elle. Le chien était peut-être gentil, mais je ne le connais pas et je n'ai aucun moyen de le savoir. Dans le doute, je fais attention à ma fille et je l'éloigne des chiens.
"Education des maîtres pour qu'ils assument la responsabilité de leur animal.
Mise à disposition de sacs pour les déjections comme cela se fait dans beaucoup de villes.
Sanctions financières pour les plus récalcitrants."
Interdire les chiens en grande métropole !
"1 : que les maîtres-chiens respectent l'interdiction des chiens dans les parcs (dont le Parc du Centre dont je suis riverain)
2 : proposer des sites et aires de promenade pour les maîtres et leurs chiens et les aménager
3 : Aménager les sites interdits aux chiens pour y accueillir enfants et publics fragiles, développer la nature en ville et les plantations comestibles et citoyennes."
"Dissocier l'espace citoyens/chiens pour la sécurité (je parle pour les regroupements) et pour la propreté.
Ecrire un code de bonne conduite pour les maitres et conséquences en cas de non-respect."
"> Une égale répartition des espaces pour humains et chiens dans Tous les parcs de Villeurbanne : un libre accès aux espaces verts toute l'année et/ou des lieux spécifiques pour les chiens.

> des espaces sécurisés, propres et entretenus pour que les chiens se retrouvent en liberté, s'amusent, se sociabilisent, s'épanouissent. Avec des distributeurs de sacs à déjection + poubelles. Des points d'eau dans chaque lieu
> le retrait des signalisations non adaptées aux besoins des chiens. Ex: les panneaux interdisants les chiens de déféquer ! Il s'agit d'un besoin primaire. Privilégier donc des signalisations cohérentes et positives : c'est une joie immense de partager sa vie avec un chien, la communication de la Mairie peut donc tourner autour ça.
> proposer des rencontres entre tous les citoyens de Villeurbanne, qu'ils aient un Chien ou non et proposer un partenariat avec les professionnels du milieu canin pour informer, éduquer et prévenir tout le monde : educ, comportementalistes, vétérinaires, dogsitter, toiletteurs, ….
> former la brigade anti-incivilités au bien être des chiens et lui permettre de favoriser les rencontres, échanges et interactions entre chaque citoyen : par le dialogue, la mise en avant des « bons comportements » des humains, les rôles multiples que les chiens peuvent jouer dans la ville.
> valider un projet du budget participatif de l'an prochain !!
> s'inspirer des villes en France qui acceptent les chiens "
"- organiser des médiations sur le sujet
- créer des espaces, sur l'ensemble du territoire, permettant la cohabitation harmonieuse et respectueuse entre les chiens et les humains"
Mettre à disposition des espaces sécurisés, être plus rigoureux sur le non ramassage des excréments, permette l'accès aux parc à des heures où il y a moins de gens (avant 9:00 et après 20:00)
Apprendre aux enfants à respecter la présence de chien, sensibiliser les propriétaires sur l'importance du respect des règles afin de trouver un équilibre juste
"Créer plusieurs parcs à chiens afin que TOUS les citoyens soient satisfait : dans les grands parcs déjà existants (sous forme d'enclos réservés aux chiens) ou en créant de nouveaux endroits.
Changer la réglementation des parcs existants en permettant l'accès aux parcs à certaines heures de la journée pour les propriétaires de chiens. (ex : le soir à partir de 19h jusqu'à 22h max, de même le matin) Souvent le matin il y a peu de personnes dans les parcs, ils sont sous utilisés.
Ateliers autour du chien et de leur bienfait : véritable lien social, démystifier les idées reçues sur les chiens et leur propriétaire.
Faire appel à des éducateurs. "
Certain parc n'ont pas d'air de jeux pour enfants, pourquoi ne pas y accepter les chiens ?
"Des campagnes pour expliquer que les chiens sont nos amis, ouvrir des parcs canins un peu plus prêt, créer des événements rencontre chiens et autre
Proposer des rencontres dans les écoles et dans les établissements de personnes âgées avec des chiens
Créer une crèche pour chiens "
"Des événements autours du chien en ville dans des espaces publique. La ville de Montpellier en réalise par exemple. Pouvoir apprendre aux personnes, parents, enfants comment se comporter et connaître les signaux des chiens. Afin de créer moins de peur, et d'agressivités des deux côtés.
En effet, se faire insulter pour avoir la possession d'un chien, d'autant plus quand il est attaché et non catégorisé est ridicule ! Combien d'aliments empoissonné on peut encore trouver en ville, mort aux rats, clous dans des saucisses, pains…
Toujours sur l'exemple de plusieurs villes en France, fournir un premier cours d'éducation/ sociabilisation dès l'obtention d'un chien. Différents dossiers sur les besoins d'un chien afin qu'il soit épanoui et équilibré serait une bonne idée. Dossier que l'on pourrait trouver chez chaque vétérinaire et non en mairie. Ainsi à la première visite chez un vétérinaire, qui est obligatoire, le maître repartirait avec ses informations. Voir imaginer un permis pour pouvoir posséder un chien ou en tout cas à ce que le chien puisse être dans un espace public avec des humains et notamment des enfants.

Beaucoup de parcs interdisent les chiens par peur des débordements, à cause de maitres inconscients et sales. Une présence d'un permis montrant l'équilibre du chien et des sacs à crotte en libre-service, pourrait équilibrer la chose.
Beaucoup d'humains sont sales, malveillants et pourtant on ne leurs interdit pas les parcs. Les chiens ne jettent aucun déchet, il suffit de ramasser leurs excréments et à les surveiller.
Au quotidien nos chiens n'ont pas accès aux parcs, et les parcs à chiens sont soit dangereux en été, mal entretenu ou sales. Beaucoup de débordements s'y passe. Les maîtres avec des chiens catégorisés ne respectent pas les consignes aux entrées et détachent leurs chiens, sans muselières, au parc.
Pourquoi certaines villes on des parcs différents selon la taille des chiens, évitant beaucoup de blessures ?
On croise beaucoup de maîtres qui nous parle du budget canin pour les transports en commun. Travailler au bureau avec son chien se fait de plus en plus mais ceux qui ne possèdent pas de voitures doivent investir pour les transports voir ne prennent pas de tickets pour leurs chiens. Montpellier a beaucoup d'avance autours des chiens et on les transports gratuits."
Créer plus d'espace verts pour les chiens, les accepter dans les parcs avec la mise en place de sac à crotte disponible afin d'inciter les maîtres à ramasser
Plus d'espace autorisés aux chiens, formations afin de sensibiliser Les gens au Bien être canin car sincèrement c'est toujours du même côté que nous devons faire des efforts. Je pense de plus en plus a quitter Villeurbanne
Avoir un parc pour les chiens, mais un grand parc où ils peuvent jouer tranquillement et pas juste un endroit pour faire caca.
Des grands espaces clôturés dédiés au chien, avec de l'herbe, des structures qui permettent de faire l'agility par exemple. Autorisé l'accès aux chiens dans les parcs à condition de les avoir en laisse.
Réserver des parcs ENTIERS pour les chiens (les humains y seraient bien sûr acceptés). Surtout pas les mouchoirs de poche qu'on appelle parcs à chiens et qui ne servent à RIEN : très peu de maîtres les utilisent et pour cause : les chiens n'y jouent pas et même, assez souvent, s'y bagarrent. Le besoin d'espace est fondamental aux espèces sensibles et intelligentes
"Il suffirait de mettre en place des parcs à chiens.
Beaucoup de parcs ne sont pas utiliser car pas de jeux ni de city pour les enfants pourquoi pas en faire des parcs autorisés aux chiens.
Par exemple le square rue du 4 septembre 1797 était seulement occuper de sdf et de drogués auparavant.
J'espère que tout le monde est d'accord sur le fait que la présence de chiens est mieux que celle de drogués qui jettent des aiguilles usager dans les 4 coins du parc "
Communiquer sur le chien, ses effets bénéfiques, partager et diffuser les bonnes pratiques pour diminuer les nuisances, disposer d'espaces communs véritablement inclusifs, même pour nos toutous
Crée des endroits dédier
Mettre dès sac à crotte dans plusieurs coins de rue
Créer des grands parcs à chiens !
Installer des parcs à chien dans chaque quartier de Villeurbanne avant qu'ils puissent courrier jouer avec leur congénères. Et ajouter des canisettes pour qu'ils puissent faire leurs besoins
"Prioritairement la création d'aires pour les chiens qui participent au bien-être des animaux avec plus d'activités et donc moins d'agressivité de leurs parts.
Prévention auprès des propriétaires moins scrupuleux sur les déjections "
Dédier des heures de tolérance dans les parcs interdits aux chiens et construire des parcs prévus et RÉSERVÉS pour nos chiens

"Ouvrir les parcs aux chiens, avec des règles précisent pour la cohabitation, et pourquoi pas des horaires.
Bien évidemment les maîtres ramassent les déjections canines
Pourquoi pas avoir une autorisation nominative de la mairie qu'un maître se verrait retirer en cas de mauvais comportement ?"
"- Autorisé les parcs à des heures de basses fréquentations (avant 9h le matin/ après 19h le soir)
- Création de VRAIES aires d'ébats pour nos chiens dans CHAQUE quartier
- Autorisé l'accès au parcs publics en laisse "
"Il faudrait pouvoir autoriser les chiens les parcs et jardin avec une laisse
Et au minimum de créer des parcs à chien dans chaque quartier de Villeurbanne
Chaque habitant devrait pouvoir avoir à 5min à pied de chez lui un parc à chien où il puisse être sans laisse et surtout sécurisé "
"Il faudrait à minima autoriser les chiens dans les parcs à des heures creuses (tôt le matin et plus tard dans la soirée)
Essayer de sensibiliser les gens à la propreté des espaces, autant pour le ramassage des déchets que des déjections canines.
Mettre peut-être à disposition des sacs à déjections à l'entrée des parcs ? Où dans les mairies."
Parcs partiellement ouverts pour les chiens (par exemple 6:30 - 12:00h par jour) or créé plus des parcs aux chiens
Autoriser les chiens tenus en laisse dans tous les parcs + zones clôturées réservées aux chiens pour pouvoir les détacher et les laisser courir
"Le mieux serait un parc ou les chiens peuvent être lâché suffisamment grand pour qu'ils puissent courir et pour quelques autres parcs les autoriser attachés.
De plus mettre à disposition des sacs pour ramasser les déjections pourrais inciter les propriétaires de chiens à la propreté. J'ai toujours des sacs sur moi et je ramasse au maximum les déjections de mon chien, malheureusement ce n'est pas le cas de tout le monde...
Par ailleurs une campagne de sensibilisation des habitants aux chiens permettrait de dédramatiser la présence des chiens (avec les bons comportements à adopter en présence d'un chien, comment les approcher ou au contraire comment s'en éloigner si on ne veut pas de contact etc) et de se rendre compte que chien (petit ou grand) n'est pas égal à danger systématiquement."
Laisser le libre accès aux chiens mais une tolérance zéro sur les dérivés et amende excessive, sur les déjections le non-port de la laisse dans les zones plus sensible (gare, tète d'or, rue possiblement)
Il serait bien de leur réserver plus d'espaces ! Peut-être même construire des parcours d'agility qui inviteront les gens à avoir des chien mieux dressé, mieux dépensé et donc plus calme dans les appartements (c'est important pour le voisinage).
Permettre à minima des accès entre 6h30 et 8h30 et après 19h
"Il existe pleins de solutions :
- Accompagner les citoyens dans la coexistence avec les chiens. Mettre des panneaux d'information sur les méthodes pour interagir avec les chiens, encourager les échanges, installer des jeux pour chiens dans les parcs pour montrer que les chiens veulent surtout s'amuser comme n'importe qui
- lever les interdictions et aménager les espaces. Autoriser les chiens dans les parcs, leur prévoir un endroit pour qu'ils soient lâchés, sans laisse. Revoir les systèmes de parcs à chiens, les ouvrir sur le parc en créant simplement une séparation végétale. Enlever les grillages qui rendent les chiens territoriaux. Mettre des distributeurs à sacs. Entretenir régulièrement les espaces pour garantir de l'herbe pour les chiens et diminuer au maximum les dangers en enlevant les déchets. Réparer les installations pour chiens quand il y en a besoin pour éviter les risques de blessures des animaux.
- engager la responsabilité des maîtres de chiens. Établir un permis chien qui donnerait l'accès au parc. Ce permis payant permettrait de financer l'entretien des parcs pour les chiens et les citoyens. En

cas de problème, retrait du permis, obligation de repayer le permis avec la preuve que le chien et le maître du chien aient suivi des séances d'éducation canine pour garantir que le problème ne se reproduira pas."
Ajouter des poubelles ! Et les parcs où il n'y a pas de jeux pour enfants l'autorisation aux chiens libres et pour les parcs où il y a des jeux autoriser le chien en laisse !
Des espaces dédiés dans les grands parcs comme celui de la commune. Des horaires restreints d'ouvertures aux chiens matin et soir dans tous les parcs. Mise à disposition de sacs a crottes dans ces parcs
Bien sûr, il suffit de regarder chez nos voisins où les chiens vivent en harmonie avec la population. Ils sont autorisés dans les parcs. Il y a certains endroits où ils peuvent être détachés. Il y a des distributeurs de sacs. Ici certains terrains sont en attente d exploitation, ils pourraient servir de parcs à chiens. Des horaires peuvent êtres également définis dans les parcs publics pour autoriser les chiens sur des créneaux peu fréquentés...
"- entretien régulier des massifs, pieds d'arbres, etc pour couper les épillets.
- aménagement de créneaux horaires accessibles dans les parcs de proximité de Villeurbanne.
- Actions de sensibilisations autour de la propreté dans les parcs via le périscolaire ou autre et auprès des adultes/adolescents.
- Actions d'éducation/ sensibilisation des adultes et enfants sur la communication canine, comment approcher un chien, quand le laisser tranquille, comment jouer avec lui, etc.
Oui, je pense que le parc en question (Parc de la commune de Paris) devrait être partagé entre les chiens et les humains. Le Parc est vraiment grand, et il y a beaucoup d'espace non utilisé par les "humains". Je ne pense pas qu'un parc à chien serait l'idéal, car les chiens ont besoin d'espace, ayant déjà fais l'expérience d'un parc à chien trop petit, je le déconseille fortement. Pour moi la meilleure solution serais des horaires adaptés, par exemple les chiens seraient autorisés lors des "heures creuses" (par exemple de 7 à 9h et de 19h à 23h).
"Autoriser la présence des chiens dans certaines zones des parcs (hors aire de jeux pour enfants par exemple), au moins en heures creuses.
Les aires de liberté pour chiens ne sont pas une solution car pour de nombreux chiens il n'est pas envisageable de se retrouver coincé au milieu de nombreux congénères. Sans parler du fait qu'aller plusieurs fois par jour au même endroit ne fonctionne pas pour dépenser son chien.
Je ne sais pas trop que penser des petits parcs dédiés aux besoins des chiens. Mon chien refuse en général d'y aller, ou si il y va d'y faire ses besoins. Je soupçonne qu'ils sont souvent trop remplis pour cela. Mais ça veut bien dire que certains autres chiens y vont.
Je ne pense donc pas qu'il soit raisonnable de penser que ce soit la seule solution à apporter au problème des déjections canines en ville. Les propriétaires doivent ramasser !!
De manière générale, tout le monde bénéficierait d'un peu plus de propreté, mais ce n'est pas spécifiquement un problème de chiens, il ne faut donc pas l'aborder uniquement sur cet angle-là.
Finalement la propreté est une question d'humains, pas de chiens. Les humains doivent mettre leurs saletés à la poubelle, que ce soient les restes de leur repas ou bien les déjections de leur animal de compagnie n'y change rien."
Si vraiment cela semble impossible de faite cohabiter des gens et des chiens dans un même parc (ce qui est tout à fait possible au demeurant), peut être définir des plages horaires ou les chiens pourraient venir, ainsi que des périodes dans l'année. Par exemple de novembre à mars, les parcs sont vides. Peut-être que les chiens pourraient y être autorisés. Et le reste de l'année avant 11h et après 19h par exemple.
"Création d'endroits (de qualité) ou les propriétaires peuvent emmener leur chien pour qu'ils courent et jouent ensemble
"Créer des espaces ou les chiens peuvent courir en toute sécurité.

Et attention on ne parle bien sûr pas des canisit qui ne sont pas des espaces adaptés pour jouer et se défouler "
Des plages horaires adaptées dans les parcs car nos chiens ont besoin d'exercices et un parc à chiens, s'il est trop petit, peut causer des tensions...
Faire des parcs ay chien en ville. Mettre des distributeurs de sacs à crottes et plus de poubelles
Mettre des contraventions sévères aux maîtres qui ne ramassent pas les crottes, mettre des distributeurs de sacs à crottes, autoriser les chiens dans les parcs
"On pourrait créer des horaires décalés dans les parcs existants (horaires sur lesquels on peut avoir des moments partagés avec tous les usagers du parc : avant 9:00 ou après 18:00 par exemple). C'est important que les enfants voient des chiens pour éviter, dans la rue, les hurlement de terreur irraisonnés !
A minima, autoriser les parcs en laisse au lieu de les interdire complément
Créer des parcs à chiens, pour qu'ils aient des lieux d'expression mais attention aux tailles de parcs qui sont souvent bondés (puisque peu nombreux voire inexistants !). Il faut de l'espace !
Mettre des distributeurs de sacs pour le ramassage des crottes (puisqu'on ouvre les parcs, il faut responsabiliser, voire verbaliser, les personnes qui ne font pas l'effort)"
Des parcs autorisés peut être avec des zones débats délimitées pour les chiens
Oui, créer des horaires où les chiens sont autorisés dans les parcs
"- ouvrir les accès aux parcs sous conditions (horaires, sanitaires, réservation de certaines zones au sein du parc comme les jeux pour enfants qui seraient interdites d'accès aux chiens)
- créer des espaces d'ébats propices au défoulement des chiens en sécurité pour eux et pour les autres usagers qui seraient gênés par leur présence
- meilleure communication de la ville et encadrement des propriétaires de chiens (sensibilisation éducation, propreté, charte de bonne conduite)
- recenser les foyers possédant des chiens (pour avoir une visibilité sur le nombre de foyers concernés, le nombre de chiens sur la ville etc)
- peut être avoir un meilleur contrôle sur l'encadrement de la possession d'un animal de compagnie (mise en place d'un permis citoyen, obligation de faire des séances d'éducation, vérification de l'aptitude du chien (csau) qui permettrait de sensibiliser et détecter les problématiques d'éducation du chien ou de bonnes/ mauvaises pratiques des maîtres
- sanctionner les mauvaise pratiques (notamment le non-ramassage des déjections)"
"Créer des parcs à chiens spacieux avec de l'herbe et entretenus
Laisser l'accès aux parcs interdits aux chiens à des horaires dédiés (très tôt le matin ou le soir)"
"Autoriser les chiens dans les parcs pour supprimer les tensions.
Être plus sévère (amendes) à l'égard des propriétaires qui ne ramassent pas les déjections (ce sont toujours les mêmes et nous nous connaissons entre nous). Ces personnes participent à la mauvaise image de nos toutous.
Organiser des journées d'action entre citoyens et propriétaires. (Codes/langage animal, lien social, éducation des chiots etc.)."
"- Intégrer le chien comme un être sensible et pourvu de besoins de dépenses en aménageant des parcs, ou alors en autorisant de les détacher dans les parcs. La plupart sont très bien dans leurs pattes et ne représente aucun danger pour les citoyens !
- Aménager une partie des parcs avec des jeux pour les chiens (parcours agility par exemple).
- Pénaliser les personnes qui ne ramassent pas les crottes ou qui ne maîtrisent pas leur chien et le détache quand même (en fait comme des citoyens qui ne respectent pas les règles…)
- Le mieux serait d'autoriser les chiens à être partout et détachés si les maîtres estiment qu'ils peuvent (obéissance avancée sinon danger pour le chien en premier lieu qui peut se faire renverser etc. mais ça c'est leur responsabilité) "

Parcs autorisés aux toutous !
"Rattacher son chien quand on le demande
Sac a déjections a disposition dans les rues de la ville "
"au Parc de la Commune par exemple, environ 1/4 de l'espace est inutilisé et pourrait etre fermé et réservé exclusivement aux maitres et leur compagnon.
Des regroupements associatifs/collectifs ont déja vu le jour: La truffe aux vents par exemple; et ont beaucoup de projet/d'idées sur le sujet."
"Avoir des créneaux pour accès au parc 7h-8h30 avec chien attaché
Accès à des aires de débats
Pour permettre d'éduquer les maîtres de chiens mais aussi pour rassurer ceux qui en n ont pas, avoir des temps forts de rassemblement, avoir des espaces d'apprentissage pour apprendre comment bien se comporter en ville quand on promene son chien et face au public qu'on croise avec ou sans chien....
"Autorisation des parcs à des horaires où les enfants ne sont pas présent (tôt le matin et tard le soir)
Proposer des sacs à déjection en ville pour encourager une commune propre
Afficher des panneaux d'amendes pour les propriétaires peu scrupuleux
Création d'un parc à chiens
Je pense que les maîtres doivent de leur côté être plus responsable (ramasser systématiquement les crottes) et respecter les familles, enfants (qui jouent etc.. les gens en général , et de l'autre côté je pense qu'un peu de tolérance par rapport à nos bêtes seraient bienvenue pour cohabiter avec des personnes car les animaux nous apportent ce que certaines personnes perdent leur humanité
"Mise à disposition de sacs a caca dans les rues afin que leur absence ne puisse plus être une excuse pour les maîtres peu scrupuleux qui ne ramassent pas les déjections de leurs chiens.
Créer dans les quartiers des aires d'ébats suffisamment grande pour les chiens de manière qu'ils puissent de dépenser sans déranger les riverains (notamment avec les jappements dus au jeu)
Organiser via des collectifs ou autres associations des ateliers d'échange notamment avec les enfants qui peuvent parfois avoir peur par méconnaissance des chiens"
Aménagement de plusieurs grand parc a chien avec verdure, autorisation le matin tôt de laisser les chiens courrier dans les parcs.
"Prévoir dans les parcs accessibles à tout le monde des grands espaces où les chiens sont autorisés sans laisse.
Des grands espaces avec de l'herbe où les chiens sont libres de faire ce qu'ils veulent tout en étant dans un endroit agréable (et non un petit bout de terrain en terre tout cloisonnés où seuls les chiens dangereux vont). "
"- Ouvrir tous les parcs aux chiens,
-Mettre des sacs à crottes en libre-service.
-Que la patrouille de police qui verbalise les propriétaires de chiens dans les parcs verbalise les personnes qui ne ramassent pas tant leurs déchets ""humains"" que les déjections canines.
En tant que propriétaires responsables nous ramassons les déjections de notre chienne mais aussi les déchets des irresponsables qui inondent les parcs (celui de la commune de Paris notamment)
"Simplement de réserver des espaces dignes de ce nom aux chiens ; c'est à dire suffisamment grands pour que les chiens puissent courir et jouer.
Cela est possible dans bon nombre de parcs"
"Créer des espaces dédiés aux chiens à l'intérieur des parcs, suffisamment grands pour qu'ils puissent s'ébattre , courir et jouer.
Les gens qui n'ont pas de voiture sont confinés à l'intérieur de notre ville sans solution."
"Dans l'ordre de priorité

-Permettre l’accès à proximité dans les quartiers aux (ou à certains) espaces vert existants aux chiens soit avec un endroit réservé soit avec des horaires spécifiques, et avec des règles spécifiques qui s’adressent aux maîtres.
-Passer des messages positifs sur les animaux de compagnie en général et sur les chiens.
-Proposer des accueils avec éducateurs pour les nouveaux maîtres, et une page dédié aux animaux de compagnie sur le site de Villeurbanne peut être avec des liens vers des sites et qui protègent les animaux avec tous les conseils
et on en profite pour repousser les abandons en indiquant les liens vers les personnes
/site qui peuvent garder les animaux pendant les Vacances ou vers les sites qui proposent des facilités pour partir en vacances avec son chien ou des retours de personnes qui partent avec leur chien !
- proposer des opérations « clean up » des parcs accessibles à tous, et qui permettent de faire de la sensibilisation sur les détritus jetés dans les parcs et en même temps permettent d’apporter un meilleur regard sur les animaux en ville.
"- Créations de parcs à chiens dans les différents quartiers de villeurbanne
- Autorisation des chiens dans les parcs publics sur certains horaires moins fréquentés "
"N’interdire les parcs qu’à certaines heures de la journée et/où les jours de fortes affluences
Faire des espaces partagés dans les parcs ou les gens sont conscients qu’ils peuvent être en présence de chiens et donc doivent être responsables de leurs enfants par exemple
Mettre en place des distributeurs de sacs à crotte "
Créer des parcs à chien et des espaces dédiés à eux.
L'idée semble paradoxal mais permettre une certaine clôtures des parcs a jeux pour enfant afin de crée une separation nette dans les espaces vert permetrait une meilleure cohabitation et de rassurer les parents qui sont les premiers inquiets. Je rejoins cependant toute personne se plaignant d'un mettre ne prenant pas soin des crottes ou d'aboiements abusif de son chien.
Transformer le petit parc délaissé de la rue des Charmettes en parc pour chiens ! C'est déjà le cas de manière officieuse. Les maîtres de chiens qui s'y retrouvent sont prêts à participer dans ce projet.
"Espaces clôturés au sein des parcs classique
Amélioration des infrastructures déjà présente (gazon, entretien des portes ect, entretien du sol (ajout de terre si nécessaire), enlever les pierres coupantes et blessantes des sols) "
"Il pourrait éventuellement s'avérer judicieux de proposer des horaires où les chiens, au moins les non catégorisés, seraient autorisés dans les parcs. Comme ça, les parents qui auraient une crainte vis à vis de leurs enfants, et les gens qui en ont vraiment peur, pourraient quand même profiter du parc sans chiens mais, ceux qui aiment leur présence pourraient aussi en profiter. Cela rendrait les chiens plus heureux que d'être tous parqués dans le même parc à chiens, qui plus est délabré et sale. En plus, si ne nous (et/ou notre chien) ne nous entendons pas avec tous les chiens ni tous les maîtres, nous sommes quand même obligés de rester avec eux dans le parc à chiens au lieu de nous mettre chacun dans un coin d'un parc plus grand. Sinon, il faudrait au moins ouvrir d'autres parcs à chiens, plus nombreux et qui seraient mieux entretenus et éventuellement les fermer à une certaine heure de la nuit, comme pour les ""vrais"" parcs afin d'éviter (ou au moins de limiter) les gens louches qui y zonent dans le but d'y rester toute la nuit. Il serait aussi intéressant de proposer des ateliers et/ou évènements(en partenariat avec des associations, des éducateurs canins et des maîtres de chien) afin de montrer aux gens que la plupart des chiens ne sont pas méchants et ainsi les rassurer (la plupart des phobies partent d'un manque de connaissances sur le sujet ou de traumatismes) afin d'éviter une montée de la haine envers les chiens car du poison, de l'antigel et du verre pilé sont régulièrement retrouvés un peu partout à Villeurbanne et Lyon. Il serait aussi bien que les rues soient davantage nettoyées.

Si cela est possible, un permis à chiens pourrait être instauré et à un prix abordable pour accéder aux espaces verts, selon certaines contraintes bien sûr, et qui pourrait être retiré si le maître ne ramasse pas /et ou si le chien se révèle être agressif (ce qui est souvent la faute du maître et non celle du chien). "
"- des espaces dédiés en ville pour que les chiens s'y retrouvent
- mise à disposition de fontaines à eau
- mise à disposition de sacs de déjections "
Plus des espaces fermés pour les animaux sans perturber la vie des habitants
Autoriser des espaces dédiés dans chaque parc suffisamment grand
"Autoriser la venue des chiens dans les parcs publics (hors parcs avec installation pour enfants).
Campagne de communication/sensibilisation
Modification de la communication municipale au sujet des chiens (le chien y est dépeint comme un nuisible et/ou les maîtres sont infantilisés) participant à la démocratisation de comportements portant atteinte au bien-être animal (recrudescence des nourritures empoisonnées)"
Quelques endroits qui leur seraient réservés que les maîtres s engager aient à maintenir propre
"Il faudrait laisser la possibilité d'accéder aux parcs publics aux chiens en laisse.
Il faudrait aussi pouvoir disposer de plusieurs espaces vertes dédiés ou les chiens ne sont pas obligés à être attachés. Les espaces en question doivent éviter la surpopulation des chiens (donc avec une surface conséquente), proposer des coins ombragés et des espaces où s'asseoir.
Tout ça devrait, à mon avis, être accompagné par une campagne de sensibilisation à maintenir propres les espaces publics, supporté par l'installation de plus de poubelles et envisager des amendes pour ceux qui (avec ou sans chien) ne respectent pas ces lieux.
Des horaires aménagés (avant 10h et après 18h00) pendant lesquels les chiens sont admis dans les espaces verts. A partir de 18h, il ne reste que des personnes suffisamment grandes (plus de petits enfants) pour tolérer la présence des chiens. Avant 10h, il n'y a presque personnes…contre partie : amande très sévère si non ramassage des crottes (150€)
Horaires aménagés à partir desquels les chiens sont admis dans les parcs. Avant 10h où il n'y que peut de monde et après 18h, où il n'y a plus de petits enfants avec lesquels peuvent se présenter les plus grosses difficultés de cohabitation. Il s'agit également des horaires les plus utiles pour les propriétaires de chien.
Rendre les parcs plus accessibles aux chiens, pour les problèmes de déjections, mettre a disposition des sacs à crottes, les espaces verts à Villeurbanne ne sont pas accessibles aux chiens et pourtant l'accès à de tels espaces est très important pour leur santé et leur bien être
Aménager des espaces dans les nombreux parcs de la ville et avec l'aide d'associations canines, faire de la sensibilisation auprès des maitres mais aussi auprès des autres citoyens
Créer des parcs a chien dans chaque quartier
Ne pas interdire tous les parcs aux chiens, leur laisser accès à des espaces de jeux sécurisés et ombragés
Faire plusieurs parcs dédiés au chiens
Création d'un espace d'ébats de grande taille et naturel. Favoriser les rencontres dans les écoles pour éduquer les enfants à la bonne façon d'appréhender et se comporter avec les chiens. Proposer des ateliers de médiation avec les chiens. Proposer aux commerçants des autocollants "amis des chiens" "dog friendly" pour indiquer que les chiens sont admis. Proposer des cours canins gratuits pour savoir éduquer son chien + apprendre aux maîtres à ramasser les crottes. Mettre à disposition des sacs à crotte.
Comme les parcs pour enfants prévoir des parcs à chiens avec point d'eau et distributeur de sac à crottes. Poubelle changée régulièrement par la ville. Horaires du parc à respecter pour ne pas déranger le voisinage

Il faudrait plus de parc a chien car il y a des parcs non utilisés dans villeurbanne (celui rue des charmettes)
Espaces verts pour les chiens (pas juste pour les besoins)
"Créer un petit espace clos arboré pour les chiens avec un point d'eau et grande poubelle, idealement dans chaque quartier de Villeurbanne
Avec des regles de vie simples comme ramasser les crottes, etc... "
Aménager des espaces pour que les chiens puisse courir sans laisse. Des distributeurs de sacs à crottes
Créer des espaces verts fermés et sécurisés pour chiens.
Créer des squares accessibles aux chiens et/ou des créneaux spécifiques ?
Mettre en place des lieux pour le rassemblement pour les chiens .
Autoriser les chiens dans certains parcs.De plus, transformer des espaces de "parcs" non entretenus par la ville en espace pour chiens.
Désigner davantage de lieux/jardins dans lesquels les chiens peuvent se dépenser, sans laisse.
Éduquer les citoyens sur ce que les chiens peuvent apporter, rendre des endroits accessibles aux chiens pour qu'ils puissent se retrouver et jouer et que les propriétaires puissent se rencontrer dans des espaces dédiés
"Il suffirait d'autoriser l'acces au chiens dans ce parc qui est initialiser ou de mettre en place un autre parc a proximite.
Nous parlons d'un vrai parc et pas un espèce de deux mettre carre pour que nos chiens fasse seulement leurs besoins comme si les animaux faisaient leur besoin sur commande.
Ils ont besoin d'un espace ou ils peuvent se dépenser. "
Ouvrir des espaces uniquement dédiés au chiens
Mettre à disposition un réel espace de rencontre / accès dans les parcs / mise à dispo de sac à crotte
Pourquoi pas ne pas créer de vrais espaces pour les chiens mais pas uniquement pour leurs besoins
Sensibiliser les gens sur le fait que ne pas attacher son chien est dangereux il y a des risques d'attaques aussi bien sur les humains que sur les autres chiens
Créer des parcs à chien à proximité et dans tous les quartiers avec des clôtures anti-bruits. Des bacs à composte crotte. Autoriser les plages horaires les chiens sans laisse dans tous les parcs comme c'etait fait à la plage.
Autoriser les parcs aux chiens tôt le matin et tard le soir serait très pratique pour les propriétaires et n'impacterait pas spécialement la vie des autres. Installer des distributeurs de sacs à crottes diminuerait considérablement les nuisances.
"Ouvrir les parcs aux chiens, avec des règles précises, mais les ouvrir !
Les chiens sont un formidable vecteur social "
Partager les nombreux espaces verts, en créant pourquoi pas des horaires dédiés tout les jours. Par exemple a partir de 18h-18h30 en semaine et un temps plus large le week end
"1) avoir des lieux où les chiens peuvent être lâchés
2) permettre aux chiens de fréquenter les parcs dans le respects des autres usagers
3) constituer un gpe de professionnels pouvant intervenir pour diffuser les bonnes pratiques
4) pouvoir compter sur la police municipale en cas de difficultés
Allier des parcs à chiens proches des aires de jeux d'enfants afin de les éduquer, que se soit les chiens mais aussi les enfants.
Plus de parc accessible aux chiens
Transformer des squares ou créer des parcs pour chiens de toutes tailles
Ouvrir un parc à chien pour que les chiens puissent se défouler librement et avoir accès à la nature hors des trottoirs bétonnés
Passer pour mettre des amendes

Ouvrir les parcs plus tôt le matin afin de permettre d'y aller avec les chiens avant de partir travailler et plus tard le soir pour après le travail (en dehors de présence des enfants)
Ouvrir les parcs plus tôt le matin afin de permettre d'y aller avec les chiens avant de partir travailler et plus tard le soir pour après le travail (en dehors de présence des enfants)
Ouvrir les parcs d'enfants plus tôt le matin pour faire dépenser nos chiens avant qu'il y ait des enfants.
Des sacs à disposition des citoyens dans les parcs publics ?
Plus d’espace pour les chiens
"Des portions de parcs et certains parcs entier autorisés aux chiens en liberté
+ des propositions de cours / animations d'éducation canine pour les propriétaires
+ sensibilisation du grand public à comment réagir face à un chien (exemple avec signalétique)"
Rajout au précédent questionnaire. Pensez à la stérilisation aussi pour les chats errants.

RECHERCHE DOCUMENTAIRE

ANNEXE

Quelle place pour les animaux à Strasbourg ?

Site de la ville de Strasbourg- 2020 : publié le 22 août 2020 à 9 h 32 min x mis à jour le 20 fév 2021 à 17 h 18 min

Dans le centre-ville de Strasbourg, les règles sont claires : tout chien doit être tenu en laisse d'une longueur de maximum 2,5 mètres. Seuls certains espaces sécurisés, clos et signalés par un panneau sont considérés comme des zones "d'ébats libres". Autrement dit des espaces au sein desquels il est possible de laisser son chien libre de jouer et de courir sans être attaché.

Les aires d'ébats aménagées à Strasbourg : au parc de l'Orangerie (un espace de 1 200 m2), au jardin des Deux-Rives, au parc de la Citadelle, au parc du Kurgarten, au parc des Poteries, Place de Haguenau. Par ailleurs, le site Strasdog propose une carte participative des espaces de liberté existant à Strasbourg.

Le site Strasdog. Les groupes Facebook : Apéro chiens Strasbourg et 67,Balade & Promenade & Sortie Canine Strasbourg / Alsace / Chien, balades et sorties canines Strasbourg et 67, Partage ta balade 🐶🍀, Les Alsachiens 🐶.

La mairie a présenté en mai 2023 sa politique animale. Le résultat de deux ans de travail entre des associations et les élus écologistes. La mairie va se concentrer sur plusieurs axes :
- protéger les animaux domestiques
- partager l'espace urbain
- préserver la faune
- devenir une ville exemplaire sur le sujet.

Une feuille de route jusqu'en 2026 sera soumise au vote lors du conseil municipal le 10 mai prochain. Cette politique est estimée à 450 000 euros cette année.

Maltraitance animale

Une brigade contre la maltraitance animale doit aussi voir le jour. Elle sera lancée d'ici juin 2024. Cinq policiers municipaux seront formés par la SPA. Ils pourront intervenir en cas de maltraitance animale. La mairie souhaite également continuer son dispositif pour les chats errants. En partenariat avec la SPA, ils sont soignés et stérilisés depuis l'an dernier.

Transports

C'était une demande des associations de propriétaires de chiens : à partir du 1er juillet, ils pourront prendre le tram avec leur animal dans l'Eurométropole de Strasbourg. Il s'agit d'une expérimentation, qui sera menée jusqu'à la fin de l'année 2023. Un bilan doit être tiré début 2024, mais les élus en charge du dossier à l'Eurométropole et la direction de la CTS sont confiants quant à l'issue de l'expérimentation.

Passeport Chien Ville de Strasbourg

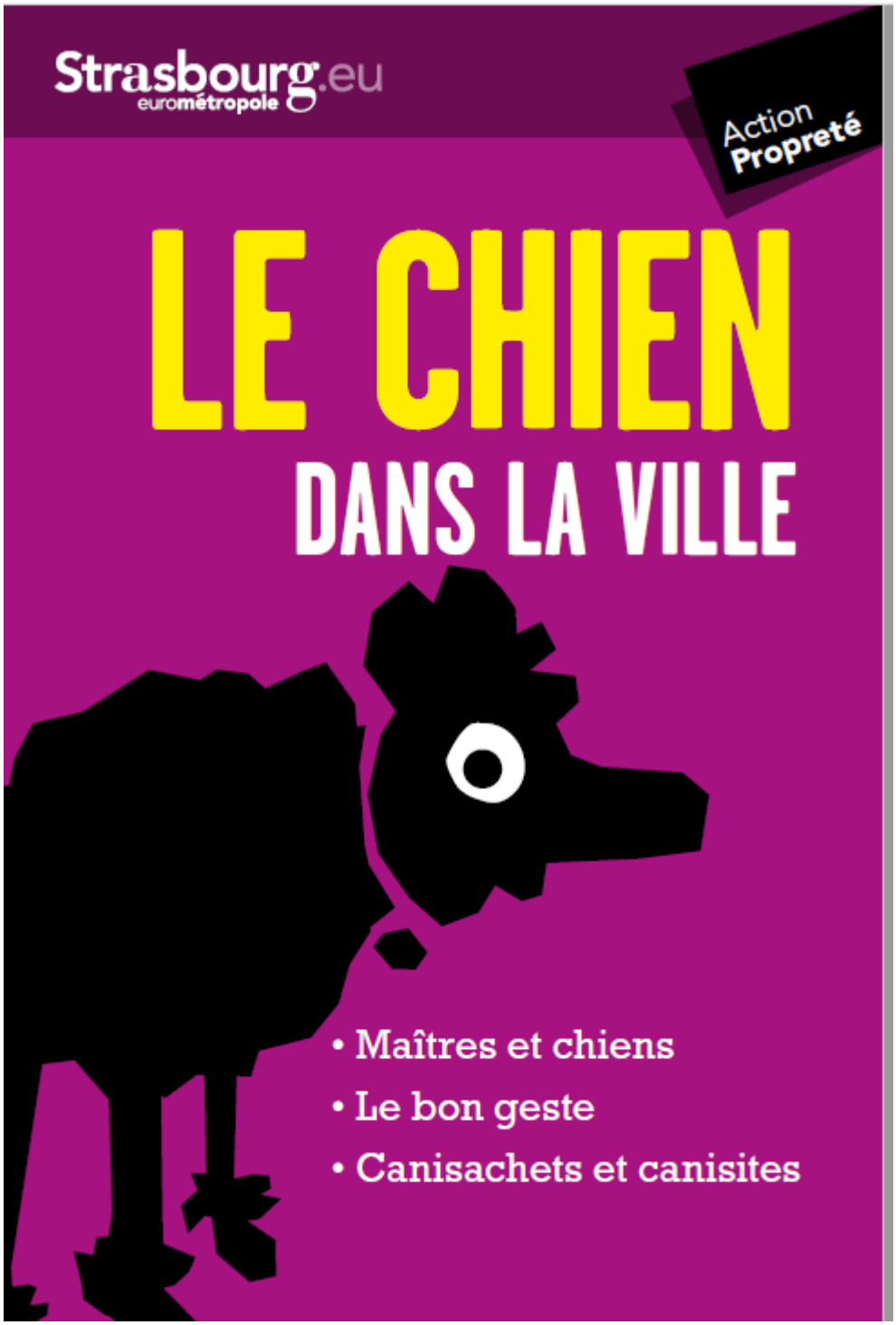

PETITES CONTRAINTES ET GRAND BONHEUR

Le chien est souvent perçu comme un véritable membre de la famille. Mais le bonheur qu'il procure est indissociable de la responsabilité bien naturelle qui incombe à son maître. À lui d'apprendre à son compagnon à respecter les règles simples qui doivent devenir des réflexes pour le maître et pour le chien.

INTÉRÊT PUBLIC ET CONFORT INDIVIDUEL

Être propriétaire de chien en ville est évidemment plus contraignant qu'à la campagne.

Ici, pas de prairie, pas de forêt, pas de terrain privatif où laisser son toutou se promener en toute liberté. En ville, ce ne sont que trottoirs, bacs à sable et espaces verts publics, où enfants, passants et promeneurs ont droit à une propreté, à une sécurité et à un confort individuel maximum.

RESPECTER LES CONTRAINTES C'EST RESPECTER LES AUTRES

Chacun a le droit de posséder un chien… comme celui de ne pas en subir les nuisances !

Pour éviter toute polémique entre les uns et les autres, à chacun d'accepter les contraintes de la vie en collectivité. Après tout c'est faire preuve d'un respect mutuel bien légitime !

Strasbourg.eu
eurométropole

Action Propreté

3 HABITANTS SUR 4 RAMASSENT ET VOUS ?

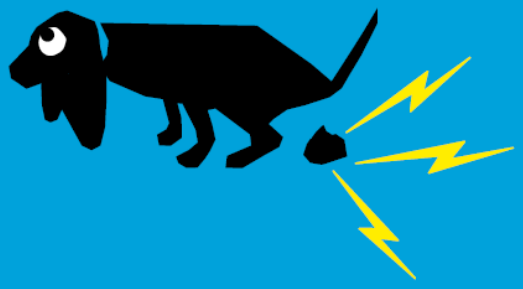

Ville et Eurométropole de Strasbourg
1 Parc de l'Étoile - 67076 Strasbourg Cedex
Téléphone : + 33 (0)3 68 98 50 00

LE RAMASSAGE LE MEILLEUR GESTE

Les nuisances occasionnées par les déjections canines sont nombreuses et parfois dangereuses : risque non négligeable d'accident par glissade, les personnes âgées et les non-voyants sont les plus menacés, risque de transmission de certaines maladies, surtout auprès des enfants. Ces derniers sont particulièrement exposés à l'occasion de leurs jeux dans les endroits également fréquentés par les chiens.

CANISACHETS ILS SONT ICI

Ces sachets plastique de récupération pratiques et peu encombrants sont distribués gratuitement auprès de toutes les mairies des communes de l'Eurométropole de Strasbourg et chez nos partenaires identifiés par l'autocollant ci-dessous (commerçants, vétérinaires, toiletteurs…).

LE CANISITE

est un lieu spécialement conçu pour les besoins de nos amis à quatre pattes, régulièrement nettoyé.
Présents dans certaines communes, les canisites se repèrent de loin, grâce à leur signalétique particulière.
Pour l'apprentissage, attirez doucement votre chien par la laisse vers le canisite et encouragez-le de la voix.
S'il répond à vos sollicitations, n'oubliez pas de lui montrer votre satisfaction. Les premières fois récompensez-le d'un de ses biscuits préférés.

IL Y EN A FORCÉMENT UN DANS VOTRE QUARTIER

CONSULTEZ LA LISTE SUR NOTRE SITE INTERNET
www.strasbourg.eu

TRUCS ET ASTUCES

Voici quelques conseils simples pour que votre vie en compagnie d'un «parfait chien de ville» soit réellement plus agréable !

Promenade à heures fixes
Plus vous serez ponctuel dans vos heures de sortie en sa compagnie, plus vous parviendrez à lui apprendre à réguler ses besoins et plus vous lui simplifierez l'apprentissage du «canisite».

Le moment idéal : H + 30 minutes
Toutes les observations l'on démontré : un chien se soulage environ 30 minutes après une émotion forte, et de préférence une émotion heureuse. Le repas étant une émotion heureuse, à vous d'en profiter. Pas besoin de dressage complexe ni de savoir faire inné pour apprendre les bonnes manières à son fidèle compagnon. Il suffit d'un peu de bon sens et de persévérance pour y parvenir naturellement, soyez toujours cohérent dans vos instructions : ce qui est interdit, est interdit tout le temps, sans exception.

Plaisir de la promenade
La promenade est un moment heureux pour votre chien. C'est le moment idéal pour lui apprendre à faire ses «gros besoins» dans les endroits adéquats, n'oubliez pas de le féliciter quand son action est conforme à vos attentes.

BON À SAVOIR

Les responsabilités du propriétaire
De manière générale en tant que propriétaire vous êtes responsable de lui, de ses actes et des dommages qu'il peut causer. Vous devez prendre les mesures nécessaires pour éviter les accidents et pour être couvert le cas échéant.

La vaccination
La vaccination contre la rage est obligatoire lorsque l'on voyage avec son animal ainsi que pour les chiens de catégories 1 et 2. En dehors du vaccin contre la rage ou lors du transport de l'animal (pour les séjours en camping par exemple), aucune vaccination n'est obligatoire. Néanmoins la vaccination est le seul moyen d'éviter de graves problèmes de santé à votre chien.

Le tatouage ou la puce
L'identification est obligatoire pour tous les chiens âgés de plus de 4 mois ainsi que pour toute cession d'un animal quel que soit son âge. Le tatouage ou la puce est la véritable carte d'identité de votre chien. Ce dispositif est indispensable pour retrouver plus facilement votre animal en cas de perte, par exemple. Parlez-en à votre vétérinaire !

En cas de morsures
Tout chien ayant mordu une personne, quelle que soit sa catégorie, devra faire l'objet d'une déclaration en mairie et devra être soumis à une évaluation comportementale.

LES RÈGLES À OBSERVER

En ville, toujours la laisse
En ville, la laisse est obligatoire pour tous les chiens, mais c'est, avant tout, un élément qui rassure votre compagnon à quatre pattes. Dans un milieu hostile, elle n'est pas ressentie comme une entrave, mais au contraire comme un lien de protection. En milieu urbain, une laisse courte d'environ 1 mètre est idéale. Les laisses longues et notamment à enrouleur sont génératrices de nombreux accidents. Le collier est préférable au harnais qui décuple la force de traction du chien, notamment pour les chiens de grandes tailles.

La muselière
La muselière est imposée aux chiens susceptibles de comportement agressif envers autrui. En cas de morsure, n'oubliez pas que vous serez toujours tenu pour responsable. La muselière en tissu, plus confortable, évite de blesser le chien. Elle est obligatoire pour les chiens de 1ère et de 2e catégorie (la liste est fixée par l'arrêté du 27 avril 1999).

Chiens de 1er et 2e catégorie
La détention des chiens classés en 1ère catégorie (chien d'attaque) ou en 2e catégorie (chien de garde et de défense) est soumise à une évaluation comportementale qui précède la délivrance par la mairie d'un permis de détention obligatoire.

Les textes réglementaires
On l'a dit, le fait de ne pas vouloir subir les contraintes, liées à la présence des chiens dans la ville, est un droit imprescriptible pour chacun. Aussi la réglementation est-elle particulièrement claire sur les devoirs à respecter par ceux qui ont choisi de vivre en compagnie d'un chien :

- Art. L214-1 du Code rural du 10 juillet 1976 qui est une déclaration des droits de l'animal.
- Loi N°93-123 du 27 janvier 1993 qui porte sur les diverses mesures d'ordre social.
- Décret N°96-596 du 27 juin 1996 relatif à la lutte contre la rage.
- Loi N°99-5 du 6 janvier 1999 sur les chiens dangereux.
- Arrêté du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux.
- Loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.
- Les arrêtés municipaux de votre commune.

L'incivilité de certains propriétaires de chiens peut être verbalisée.

welcomebyzance

Guide du bien-être animal de la ville de Paris – 2022

Guide de l'animal en ville

INTRODUCTION

L'ANIMAL DE COMPAGNIE A PARIS 4

Bien vivre avec son animal de compagnie à Paris 4
Bien vivre avec son chien à Paris 8
Bien vivre avec son chat à Paris 14
Bien vivre avec son nouvel animal de compagnie à Paris 18

LES ANIMAUX DE FERME A PARIS 22

La sensibilisation au bien-être des animaux de ferme 22
L'animal comme créateur de lien social 22
L'éco-pâturage 23
Installer son poulailler à Paris 23
Installer sa ruche à Paris 25

LA FAUNE SAUVAGE PARISIENNE 28

Protection nationale et régionale de la faune sauvage 29
Préservation de la faune sauvage 30
Les oiseaux à Paris 30
Les espèces exotiques envahissantes 31
Comment éviter la prolifération de certaines espèces animales ? 32

QUESTIONS FRÉQUENTES 36

J'ai été mordu par un chien, que faire ? 36
J'ai été temoin de maltraitance vis-a-vis d'un animal, que faire ? 37
J'ai découvert un animal sauvage blessé ou en situation de détresse, que faire ? 38
Conseils pour capturer un animal sauvage blessé 40
Conseils en cas de découverte d'oisillons au sol 41
J'ai découvert un animal errant, que faire ? 42
J'ai découvert un animal mort, que faire ? 43
Mon animal de compagnie est décédé, que faire ? 43

CONTACTS ET ADRESSES UTILES 44

INTRODUCTION

Au cours de l'histoire, humain et animal ont toujours été liés. De fait, une ville sans présence animale n'existe pas. À l'heure où 55 % de la population mondiale vit en milieu urbain, il est nécessaire de se pencher sur la place qu'occupe l'animal dans nos villes. Chaque jour, souvent sans en avoir conscience, les Parisiens et Parisiennes côtoient des animaux domestiques, sauvages ou commensaux (animaux non domestiqués dépendants de la production humaine pour se nourrir, à l'instar des moineaux). Si chiens, chats et pigeons sont connus de tous, faucons pèlerins, fouines et écrevisses le sont moins et peuplent également Paris. La Ville de Paris compte environ 250 000 chats et 100 000 chiens, de nombreux Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) comme les lapins, furets ou encore les tortues, et héberge pas moins de 1300 espèces animales sauvages. En effet, malgré sa densité et son urbanisation, la ville est aussi concernée que les milieux naturels par la notion de biodiversité.

Le quotidien de l'animal en ville a évolué ces dernières années. Le fort engouement des citadins pour les animaux domestiques en témoigne et révèle plus généralement l'évolution du regard de la société sur l'animal. Ce changement est consacré par sa transcription légale dans le Code civil, qui reconnaît en 2015 les animaux comme « êtres vivants doués de sensibilité ». Face à cette prise de conscience, les comportements évoluent vers une plus grande prise en compte des besoins de l'animal.

Ce guide s'adresse à toutes et à tous, propriétaires d'animaux ou non. Il a pour objectif d'informer les Parisiens et les Parisiennes, de rappeler les réglementations à suivre et d'apprendre aux citadins les bons gestes pour assurer une cohabitation harmonieuse entre l'Homme et l'Animal en ville.

BIEN VIVRE AVEC SON CHIEN À PARIS

LES RESPONSABILITÉS DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Adopter un chien est une décision engageante. Le maître est responsable de son animal. Un chien demande du temps et des soins au quotidien. Pendant 10 à 15 ans, il conviendra de s'en occuper sans discontinuer et d'assumer les responsabilités qui en découlent : soins, maîtrise du comportement, identification, respect d'autrui, de l'environnement et des règlements en vigueur établis par la Ville de Paris et la Préfecture de Police.

© Xavier Japiot / Ville de Paris

L'IDENTIFICATION

Depuis 1999, la loi impose l'identification obligatoire des chiens. Elle s'effectue par le tatouage ou par la pose d'une puce électronique, effectués par un vétérinaire. C'est en outre le meilleur moyen de protéger votre animal en cas de perte ou de vol, car son inscription au Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques (géré par l'I-CAD) permettra de le retrouver. Pour plus de précautions, il est toutefois conseillé d'ajouter au collier de l'animal une médaille comportant vos nom et numéro de téléphone. Pensez à informer votre vétérinaire ou l'I-CAD de tout changement (propriétaire, adresse, numéro de téléphone...).

LA STÉRILISATION

Stériliser son animal est une décision qui relève de son propriétaire. Elle est fortement conseillée. En effet, ne pas stériliser signifie être prêt à accepter la lourde responsabilité de prendre soin d'une fe-

melle gestante et de ses petits. Au rythme de deux portées par an pour une chienne, jusqu'à 15 chiots, la situation peut vite devenir incontrôlable. Les placer n'est pas toujours aisé et de nombreux cas d'abandon sont répertoriés. De plus, la stérilisation réduit les risques de tumeurs mammaires et de problèmes liés à l'appareil reproducteur chez les femelles. La castration des mâles permet quant à elle d'empêcher les fugues et peut éventuellement modifier un comportement agressif ou dérangeant.

SOINS

Un animal en bonne santé est la garantie d'un comportement sociable. Effectuer un suivi annuel chez le vétérinaire et une mise à jour régulière des vaccinations préserveront votre chien et vous-même. Les chiots et les animaux malades ou âgés nécessiteront des consultations plus régulières. Il est fortement recommandé de faire vacciner votre chien contre certaines maladies infectieuses et de pratiquer des rappels conformément aux indications de votre vétérinaire. Une lutte appropriée contre certains parasites internes ou externes du chien pourra être mise en place par le vétérinaire.

LE RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES

C'est un acte de civisme envers les autres usagers de la voie publique, mais aussi une obligation légale. L'amende pour non ramassage des déjections de votre chien s'élève à 68 €. Par ailleurs, si vous constatez la présence de déjections canines dans l'espace public, il est possible de le signaler via l'application DansMaRue.

L'OBLIGATION DE TENIR LES CHIENS EN LAISSE DANS L'ESPACE PUBLIC

© DR

Un chien en liberté risquerait de s'égarer s'il s'éloignait de vous et de s'exposer aux dangers de la circulation routière. Il est donc obligatoire de le tenir en laisse dans l'espace public (sauf espaces particuliers – voir plus loin).

Le règlement sanitaire du département de Paris Art. 99-6 (extrait), établi par la Préfecture de Police :

Les chiens ne peuvent circuler dans l'espace public que tenus en laisse, sauf exceptions.

LES CHIENS DANGEREUX

Les détenteurs de chiens dits « dangereux » sont soumis à une réglementation particulière. Ces chiens sont classés en deux catégories, les chiens dangereux de catégorie 1 (chiens d'attaque) et ceux de catégorie 2 (chiens de garde et de défense). Tous deux doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture de Police). Si le propriétaire répond aux dispositions légales, un permis de détention est alors octroyé, à présenter sur demande aux forces de l'ordre sous peine de contravention.

La détention de chiens dangereux est interdite aux mineurs, personnes sous tutelle et personnes ayant été condamnées pour un délit. Ils ne peuvent sortir que tenus en laisse et portant une muselière et n'ont pas accès aux transports en commun, aux lieux publics et aux parties communes des immeubles. D'autres restrictions s'appliquent aux chiens de catégorie 1 qui ne peuvent être vendus ou cédés et doivent obligatoirement être stérilisés.

LES BESOINS DU CHIEN EN VILLE

Il est important pour le bien-être physique et psychique de votre animal de veiller à respecter les besoins propres à son espèce. Le chien en ville ne dispose pas nécessairement d'un espace suffisant à son confort : il est important de le promener chaque jour. C'est un animal sociable et la rencontre avec ses congénères permettra d'éviter des troubles comportementaux. Cela permettra également les stimulations physiques et cognitives nécessaires à son développement. À votre domicile, il est important qu'il puisse disposer d'un espace de repos sans être dérangé. Son alimentation doit être adaptée à sa taille et à son état de santé. Il faudra veiller à ce qu'il dispose toujours d'eau propre pour boire.

PROMENER SON CHIEN À PARIS

L'accès des chiens tenus en laisse est autorisé dans les parcs et jardins ne comportant pas d'aire de jeux pour enfants ou dans les grands parcs même s'ils comportent des aires de jeux (le parc des Buttes-Chaumont ou le parc Montsouris par exemple). Ils sont pour l'instant interdits dans les cimetières. La liste des parcs accessibles aux chiens tenus en laisse est disponible sur paris.fr.

ESPACES DE LIBERTÉ CANINS À PARIS

Il existe à Paris des espaces canins où les chiens peuvent se promener en liberté, sans laisse. La liste de ces espaces est à retrouver sur paris.fr. Par ailleurs, en plus de l'accès aux bois pour les chiens tenus en laisse, des espaces de libertés canins de plus d'1 hectare sont à disposition des Parisiens et des Parisiennes dans les bois de Boulogne et de Vincennes. Ces espaces sont conçus en prenant en compte les besoins des chiens et de leurs maîtres, mettant notamment à leur disposition des équipements d'agility. Vous trouverez plus de détails sur ces espaces sur paris.fr.

© Xavier Japiot / Ville de Paris

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les chiens de petite taille enfermés dans des sacs ou paniers ainsi que les chiens guides ou d'assistance ont été autorisés à voyager gratuitement dans les transports en commun, par Île-de-France Mobilités. Depuis juin 2016, les chiens de grande taille sont également acceptés dans les métros et les RER, à condition d'être tenus en laisse et muselés et sous réserve de l'achat d'un ticket « tarif réduit » pour chaque voyage.

L'ÉDUCATION CANINE

Pour le chien, les bons usages de notre société comme la propreté et la préservation des biens et des lieux ne sont pas naturels et doivent faire l'objet d'un apprentissage. Si votre chien est craintif, aboie trop ou n'obéit pas, un éducateur canin pourra vous aider à résoudre le problème. En cas de trouble du comportement (agressivité, destructions à votre domicile par exemple), votre vétérinaire pourra en faire le diagnostic et mettre en place un traitement et une thérapie comportementale adaptés.

Il est important que les attentes du propriétaire envers son animal soient réalistes : attendre de son animal qu'il comprenne les règles sociales et besoins de la communauté humaine implique, en retour, de le laisser exprimer les comportements de son espèce en contexte urbain. Certaines races de chiens ne supportent pas l'enfermement. Votre vétérinaire saura vous conseiller sur comment répondre au mieux aux besoins de votre chien tout en lui apprenant à s'adapter à votre mode de vie.

Des éducateurs canins professionnels sont mandatés par la Ville de Paris pour répondre à vos questions relatives à l'éducation, au soin et à la propreté de votre chien. Des renseignements sont disponibles auprès de votre mairie d'arrondissement. Enfin, l'inscription en club canin permet, en lien avec un éducateur canin, de travailler l'écoute et la confiance avec votre animal ainsi que de développer sa sociabilité et de lui apprendre à cohabiter avec d'autres chiens. Plusieurs clubs canins sont ainsi présents dans Paris et proposent des ballades éducatives ou des cours particuliers.

Le saviez-vous ? Les chiens ont un impact sur la biodiversité

Le piétinement de la flore, l'urine, les trous creusés dans le sol ont pour conséquence la destruction d'habitats naturels de la faune sauvage comme les terriers et contribuent à la modification du territoire. Il est donc important de respecter les règlements des parcs et des bois parisiens.

LES CHIENS GUIDES ET CHIENS D'ASSISTANCE

Les chiens guides d'aveugles sont repérables à leur harnais, tandis que les chiens d'assistance portent un gilet jaune et bleu. Ils apportent une aide technique mais également un soutien moral aux personnes atteintes de handicap moteur, psychiatrique ou psychique. Des chiens d'assistance judiciaire sont également formés à l'accompagnement psychologique des victimes lors d'auditions judiciaires.

En ville, ils ont accès aux transports, aux lieux ouverts au public et aux lieux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative. L'interdiction d'accès d'un chien d'assistance, d'un chien guide ou d'un élève-chien à l'un de ces lieux est passible de sanctions. De plus, leur présence ne peut faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

© Agnès Pezzana / Ville de Paris

© Agnès Pezzana / Ville de Paris

13

montpellier.fr Haut du formulaire

Bas du formulaire Animal en ville

Envie d’adopter un animal ? Besoin de renseignements réglementaires ? Quelles actions mènent la Ville pour le bien-être animal ? Vous trouverez ci-dessous la réponse à toutes vos questions à travers le Guide de l’animal en ville et le Guide réglementaire

- Guide réglementaire
- Guide de l'animal en ville
- Carte "Je protège mon animal"
- Cœur animal : journée de la protection animale et de l'animal en ville
- Cours collectifs d’éducation canine dans les parcs de la ville
- La stérilisation des chats, un acte de protection
- Les chiens catégorisés
- Carte des espaces chiens
- Capture des animaux errants
- Cartographie des toutounettes pour les déjections animales
- Refuge et fourrière

Guide réglementaire : Guide règlementaire (.pdf)

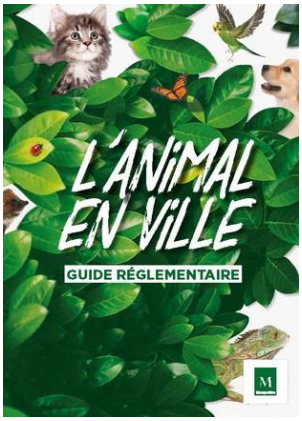

Guide de l'animal en ville : Guide pratique (.pdf)

Carte "Je protège mon animal"

La Ville de Montpellier met en place la première carte "Je protège mon animal", une initiative nouvelle qui a pour objectif de protéger l'animal si le propriétaire rencontre un problème.

Ainsi, quoi qu'il arrive au propriétaire, les intervenants seront informés qu'il possède un animal et que celui-ci est seul à la maison. Une personne de confiance désignée préalablement sur la carte sera prévenue et pourra prendre soin de des animaux pendant la durée d'absence.

Pratique :

Pour cela, il suffit simplement d'indiquer au verso de la carte, le ou les coordonnées des personnes à informer pour s'occuper des animaux seuls. Ces cartes sont distribuées à l'accueil de la Mairie, au C.C.A.S, dans les établissements municipaux, et par l'intermédiaire des associations caritatives.

Carte "Je protège mon animal" (.pdf)

Vous souhaitez adopter un animal ? Adressez-vous à la SPA de Montpellier Méditerranée Métropole.

Montpellier, ville amie des animaux et 1ère ville amie des chiens, sera ainsi précurseur.

Forte de son engagement auprès du monde animal et son bien-être, la ville se mobilise autour de ce nouveau dispositif de protection animale qui permet aussi de rassurer les personnes en situation d'isolement.

- **Cœur animal : journée de la protection animale et de l'animal en ville**

Rendez-vous samedi 22 avril 2023 pour la journée « Cœur animal » organisée place du Nombre d'Or à Antigone par la Ville et une vingtaine d'associations. La protection animale demeure une ambition de la Ville qui soutient toutes les associations mobilisées en faveur de nos amis à quatre pattes.

- **Cours collectifs d'éducation canine dans les parcs de la ville**

La ville de Montpellier lance un projet d'éducation et de conseils autour du chien dans différents parcs de Ville afin de sensibiliser les propriétaires sur la façon d'encadrer et d'éduquer leur animal et sur le comportement à adopter sur l'espace public. Objectif : favoriser le bien-vivre ensemble et la socialisation des animaux.

Lire la suite

- **La stérilisation des chats, un acte de protection**

La stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité. En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

Lire la suite

- **Les chiens catégorisés**

Depuis 2010, les propriétaires de chiens de 1ère et de 2ème catégorie, sont soumis à la délivrance d'un permis de détention. Retrouvez ici les informations pratiques et les démarches.

Lire la suite

Carte des espaces chiens

Les espaces canins sont à votre disposition pour laisser votre chien s'ébattre, en toute liberté.

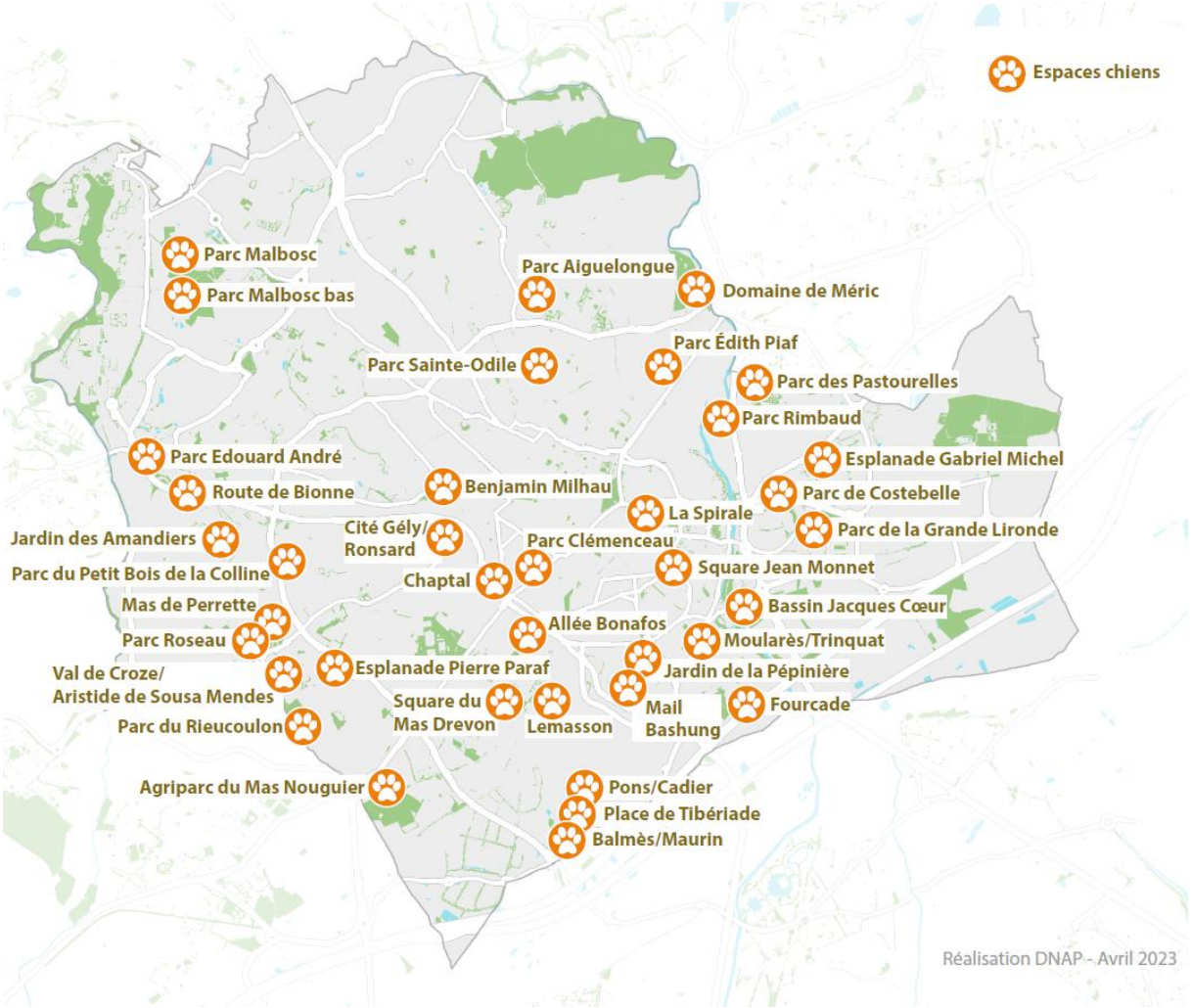

Capture des animaux errants

Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police du maire, des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), dûment formés et habilités, assurent la mission principale de capture des animaux.
Il s'agit d'une unité mise en place pour non seulement capturer les chiens dangereux ou susceptibles de l'être, mordeurs et divagants en assistance des forces de l'ordre; mais aussi pour attraper les chats errants sur la commune, dans le but de les identifier et de les stériliser afin de limiter leur prolifération.

En effet même si ces animaux sont les plus fidèles compagnons de l'homme, ils peuvent parfois aussi engendrer des nuisances sonores et sanitaires et subir malheureusement parfois des actes de maltraitance.
Ils interviennent également lorsque d'autres animaux sont trouvés errants et divagants sur la voie publique (ânes, chevaux, chèvres etc).

De plus, ces agents effectuent des actions préventives sur le domaine public (patrouilles dans et aux abords des parcs et jardins) et verbalisent les infractions relatives au Règlement Sanitaire Départemental (ex : pour le non port de laisse).

Cartographie des toutounettes pour les déjections animales

Voir en plein écran

Refuge et fourrière

SPA de Montpellier

- Fourrière : 04 67 27 55 37
- Refuge : 04 67 27 73 78
-

Bilan fourrière 2022

Les informations ci-dessous détaillent le comptage des entrées en fourrière des chiens et des chats en 2022 dans la commune de Montpellier. Les chiffres précisent également le devenir des animaux après la mise en fourrière.

Bilan Année 2022 - Fourrière	Chats	Chiens
Commune de Montpellier		
Entrées	311	427
Echappé	1	0
Décès	16	6
Euthanasie pour motif médical	17	4
Régularisation d'erreur (enregistrement deux fois)	1	4
Récupérés par les propriétaires	29	203
Envoyés au refuge SPA pour adoptions	257	212
Adoption par autre association que SPA	0	0
Famille d'accueil	0	0
Encore en délai légal fourrière au 12/12/2022	-10	
Encore en délai légal fourrière au 12/12/2021		-2

ANNEXE

Métropole de Lyon- Mon chien en ville- Lyonhttps://www.grandlyon.com/services/mon-chien-en-ville

La Métropole de Lyon est un territoire accueillant pour les chiens. Elle sensibilise les propriétaires de chien à l'éducation de leur animal de compagnie et soutient l'aménagement d'espaces dédiés.

Mon chien en ville : les règles de base
Vivre avec un chien en ville impose des responsabilités et le respect de certaines règles. C'est grâce à votre comportement que votre animal de compagnie se sentira bien et sera mieux accepté
Je le tiens en laisse
Je ramasse ses déjections
Je déclare mon chien de catégorie 1 ou 2

Vivre avec mon chien dans la Métropole de Lyon

Des espaces pour les chiens et leurs maîtres et maîtresses
• Les aires canines de liberté ou aires d'ébat
Les communes de la Métropole aménagent également des espaces de liberté pour que les propriétaires de chiens puissent venir jouer avec leur animal, le laisser se promener en liberté, toujours sous leur surveillance. Il s'agit d'espace clos dans lesquels les chiens peuvent se déplacer sans laisse. Le ramassage des déjections par le propriétaire est obligatoire dans ces espaces d'ébats et de jeux.

Des ateliers pratiques pour l'éducation canine
La métropole de Lyon propose aux personnes qui viennent d'accueillir un chien de bénéficier gratuitement d'une sensibilisation à l'éducation canine. C'est le programme "**Lui et moi c'est pour la ville !**".
Lors de votre première visite chez le vétérinaire, celui-ci vous remettra une mallette pédagogique contenant un guide pratique, un rouleau de sacs à déjections canines et des invitations à 3 ateliers indépendants :

- **une conférence pour mieux connaître votre chien, en visioconférence,**
- **un atelier pratique sur l'éducation canine, en extérieur et avec votre chien,**
- **une balade pour la socialisation de votre chien, en extérieur et avec votre chien.**

Les conférences sont ouvertes à tous les propriétaires de chiens. Le nombre de participants n'est pas limité.

L'inscription aux ateliers "éducation canine" et "balade de socialisation" est réservée aux maîtres et maîtresses d'un chien de moins de 12 mois. Les ateliers sont limités à 10 participants.
S'inscrire à une conférence ou un atelier
En savoir plus

- Guide du chien citadin dans la Métropole de Lyon (avril 2023) (pdf - 769 Ko)

Les éducateurs canins partenaires

Peut-on prendre les transports en commun avec son chien ?
Les chiens sont admis sur le réseau TCL dans les cas suivants :

- chiens guides des voyageurs déficients visuels et chiens d'assistance des personnes à mobilité réduite,
- canins des brigades cynophiles des forces de l'ordre et de l'administration pénitentiaire,
- animaux domestiques de petite taille lorsqu'ils sont transportés dans des paniers, sacs ou cages convenablement fermés.

Les chiens de plus de 6 kg tenus en laisse et muselés sont autorisés sur le réseau dans les conditions suivantes :

- tout voyageur disposant d'un titre de transport souhaitant accéder au réseau TCL accompagné de son chien, obligatoirement tenu en laisse et muselé, doit présenter une attestation, valable pour une durée limitée, disponible sur boutique.tcl.fr et en agence TCL. Cette attestation, établie pour un chien désigné par son numéro d'identification (donnée obligatoire : numéro de tatouage ou de puce électronique) et pour un ou plusieurs accompagnateurs, présentée sur format papier ou numérique, vaut titre de transport et est à présenter lors de toute opération de contrôle.
- pour accéder au réseau TCL avec son chien, l'accompagnement devra s'acquitter d'un titre de transport.

Plus d'informations sur les titres Waf

Mon chien en ville : inscription aux ateliers canins

1. 1 Informations sur votre compagnon (étape courante)
2. 2 Choix des ateliers
3. 3 Vos coordonnées
4. 4 Infos complémentaires

🐶 Vous venez d'adopter un chien de moins de 12 mois ? Le dispositif « **Lui & moi c'est pour la ville** » est fait pour vous !
La métropole de Lyon vous propose de bénéficier gratuitement d'une sensibilisation à l'éducation canine pour vous aider à évoluer avec votre nouveau compagnon.
Venez participer à ces 3 ateliers animés par des éducateurs canins professionnels en vous inscrivant ci-dessous :

- Atelier pratique sur l'éducation canine (1h30) : en extérieur, avec votre chien,
- Balade pour la socialisation de votre chien (1h30) : en extérieur, avec votre chien,
- Conférence pour mieux connaitre son chien (1h30) : en salle, sans chien.

❗ Attention : le nombre de places pour les ateliers « **Éducation** » et « **Balade** » est limité à 10 personnes.

👀 À lire avant de s'inscrire
Le nombre de places pour les ateliers **est limité à 10 personnes**. Nous vous serons donc reconnaissants de vous inscrire uniquement si vous êtes certain de pouvoir participer à l'atelier choisi.
En cas d'**empêchement de dernière minute, pensez-bien à vous désincrire.**
Suite à l'envoi du formulaire, vous recevrez une confirmation d'inscription. Si l'atelier demandé est complet, vous serez inscrit en liste d'attente. En cas de désistement de l'un des participants, vous serez prévenu. Un rappel par email vous sera envoyé quelques jours avant l'atelier choisi.

Votre chien.ne
Son prénom*
Race*
Âge (en mois)*
Sexe*
Date d'adoption*

LUI & MOI
c'est pour la ville !
GUIDE DU CHIEN CITADIN DANS LA MÉTROPOLE LYONNAISE
MÉTROPOLE
GRAND LYON
grandlyon.com/monchien

Vous venez d'accueillir un chien : pour lui et vous, une nouvelle vie commence ! Vivre avec un chien implique de savoir comment répondre à ses besoins, le mieux possible. En ville cela nécessite également de connaître et de suivre quelques règles simples, permettant à chacun, maîtres, chiens et autres usagers, de cohabiter harmonieusement.

VOTRE CHIEN A DES BESOINS...

VITAUX

La nourriture : selon son âge, son poids, son lieu de vie, son activité, il faut veiller à lui donner la ration la plus juste, l'eau quant à elle, reste à volonté.

Éliminer, faire ses besoins
Un chiot ne sait pas se retenir, il faut donc le sortir 5 min après chaque repas. C'est ainsi qu'il apprend à devenir propre. Votre chien adulte doit sortir au moins 3 fois dans la journée. Comme pour les repas, soyez ponctuel dans vos heures de sorties afin qu'il ait des repères.

Le repos et la sécurité
Un repos de qualité est nécessaire à votre chien, ce qui signifie qu'il doit se sentir en sécurité dans un endroit à lui. Aussi le lieu de repos du chien doit être le plus serein possible.

SOCIAUX

Le chien est un animal social. Il a besoin d'interagir quotidiennement et de façon positive avec d'autres chiens, mais aussi avec des humains, et ce, dès son plus jeune âge.

Avec ses congénères : laisser les chiens libres de se rencontrer, de renifler les odeurs, jouer, communiquer.

Avec les humains : il est essentiel de passer des moments ensemble de jeux, de tendresse, de travail, qui, pour lui, seront des sources de stimulations mentales différentes. Les chiens ont besoin de vivre avec leur famille. Les laisser seuls dans le jardin ne répond pas à leurs besoins.

ASTUCES POUR UN CHIEN HEUREUX

Un chien adulte a besoin de **3 sorties quotidiennes** tous les jours pour faire ses besoins. C'est essentiel ! L'une de 3 sorties quotidiennes doit être une **promenade d'au moins une demi-heure** pour satisfaire son besoin d'exercice physique.

D'ACTIVITÉ

Votre chien a besoin d'exercice physique et d'explorer de nouveaux territoires.
L'une de ses sorties quotidiennes doit être une promenade d'au moins une demi-heure. Ainsi, il sera bien dans sa tête, confiant et agréable avec les autres.
Chaque chien et race de chiens ont des besoins d'activités différents.
Si les chiens dit de « travail » en exigent plus (en moyenne de 3 à 5 heures par jour), tous ont quotidiennement besoin d'exercices et de jeux.

ZOOM

ET POUR LES VACANCES ?

Il n'est pas toujours possible de voyager avec son chien. Heureusement, il existe de nombreuses solutions pour le faire garder :

- Solliciter un ami ou de la famille habitant aux alentours
- Faire appel à un dog sitter, contre une rémunération
- Opter pour la pension canine
- Privilégier l'échange de garde de chien gratuit entre particuliers

Rappelez-vous que l'abandon est passible de sanctions pénales.

CHIEN ÉDUQUÉ, MAÎTRE APAISÉ

Éduquer votre chien peut être une expérience amusante et gratifiante. Elle enrichit votre relation et cela permet d'éviter que votre chien se mette en danger, menace ou importune quiconque. C'est aussi la meilleure solution pour faciliter son intégration et le faire accepter par les autres.
Ainsi, les chiens ayant reçu une bonne éducation ont une vie plus facile, moins stressante et ont moins tendance à vagabonder.

FACILITEZ-LUI LA VIE EN COLLECTIVITÉ

> **Une laisse et un collier**
En ville, la balade s'effectue en laisse, sans tirer et parfois au pied. À vous de rester maître de la situation et de votre chien.

> **Des apprentissages indispensables** qui permettent d'évoluer ensemble dans la vie citadine. Les ordres de base « Viens », « Assis », « Pas bouger/reste », « Couché », « Pas toucher » et « Descends » feront de lui un citoyen canin exemplaire.

ZOOM

QUELQUES CONSEILS

> Commencez dès l'arrivée du chien ;

> Réalisez des séances brèves et régulières ;

> Récompensez les bonnes actions, ne punissez pas les mauvaises. Récompenser un bon comportement encourage à le reproduire ;

> Faites preuve de patience et de cohérence ;

> Exposez votre chien à de nombreuses situations différentes, non stressantes (rencontre d'autres chiens, humains, nouveaux lieux, bruits variés, etc.);

> Apprenez lui la muselière tout petit pour pouvoir prendre les transports en commun.

LES TEMPS FORTS DE L'APPRENTISSAGE

DE 2 À 4 MOIS

C'est la période essentielle dans l'évolution du chiot. Il apprend la socialisation (rencontre avec d'autres chiens, animaux, humains, de tous âges et tailles), l'éducation (apprendre des ordres de base assis, couché, le rappel, la marche en laisse). Soyez cohérent, patient et doux.

DE 4 À 6 MOIS

Le chiot devient un jeune chien, ses sens se développent. Il faut renforcer votre relation avec lui en lui proposant différents jeux ludiques, stimulants, intellectuels et physiques.

DE 6 À 14 MOIS

(18 MOIS CHEZ LES GRANDS CHIENS)

C'est la période de test, il explore beaucoup plus et découvre toutes les possibilités que son corps lui propose.

DE 1 À 4 ANS

Si son éducation a bien été faite dès le début, il sera plus à votre écoute. Vous aurez plus de facilité pour lui apprendre différents sports, exercices d'éducation.

Toutes ces phases sont importantes pour l'évolution de votre chien. Les clefs pour une bonne éducation sont la patience, la communication et la confiance. N'hésitez pas à faire appel à un éducateur canin : il vous apprendra à déchiffrer ses attitudes afin que vous ayez une meilleure compréhension l'un de l'autre.

BIEN VIVRE DANS LA MÉTROPOLE DE LYON

La Métropole de Lyon facilite l'intégration de l'animal en ville afin que la cohabitation soit harmonieuse avec les autres usagers de l'espace public.

LE CHIEN CITADIN, LES RÈGLES POUR SON MAÎTRE

Vivre avec un chien en ville impose un certain nombre de responsabilités.

1 Je déclare mon chien de catégorie I ou II
Il est obligatoire de déclarer son chien de catégorie I (chiens dits « d'attaque ») ou de catégorie II (chiens dits « de garde et de défense ») auprès de la mairie de son lieu de résidence.

2 Je le tiens en laisse
La loi impose que les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique et dans les lieux publics. Si votre animal est un chien de catégorie I ou II, il doit également être muselé.

3 Je suis en charge de ses déjections
Ramasser les déjections de son chien est une obligation prévue dans le cadre du code pénal (art R632-1), du règlement sanitaire départemental et d'arrêtés municipaux.
Le non ramassage fait encourir à son maître une contravention d'un montant minimal de 68 €. Il est donc obligatoire de les ramasser PARTOUT et tout le temps ! Dans tous les espaces publics, y compris les caniveaux, les espaces verts, les bandes plantées et les pieds d'arbres.

80 à 90 %
des possesseurs de chiens ramassent les déjections de leur animal. **Et vous ?**

ZOOM

IDÉE REÇUE

Les déjections n'apportent rien aux plantes. Leur teneur en azote les fait même pourrir. L'urine de votre chien peut également brûler l'herbe et affaiblir les arbres.

>Comment les ramasser ?

Il existe plusieurs solutions : des sacs, du carton, du journal, des mouchoirs,... et une fois ramassées : **poubelle !**

Ramasser les déjections de son animal n'est pas une option ! Participez à la bonne acceptation en ville de votre compagnon en les ramassant partout !

LA MÉTROPOLE DE LYON VOUS ACCOMPAGNE

> Des espaces de liberté pour permettre à votre chien d'évoluer, sont aménagés par les villes. Rapprochez-vous de votre mairie !
Ces aires offrent un espace de sociabilité pour le chien qui peut jouer avec ses congénères.

> La Métropole de Lyon offre **4h30 de cours gratuits** dispensés par un éducateur canin professionnel pour votre chiot de moins de 12 mois.

3 ateliers différents vous sont proposés pour vous aider dans la gestion quotidienne de votre nouveau compagnon: une conférence pour mieux connaitre son chien, un atelier pratique sur l'éducation canine, une balade urbaine pour la socialisation de votre chien.

Calendrier des ateliers et inscription
sur toodego.com/monchien

Plus d'informations sur :
grandlyon.com/monchien

CONTACT UTILE :

Centre d'information
et de contact
de la Métropole de Lyon
Tél. : 04 78 63 40 00

Métropole de Lyon
20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
Tél : 04 78 63 40 40

MÉTROPOLE
GRAND LYON

grandlyon.com/monchien

Conception graphique : Unité Mobile

Fête des animaux 2023 – Mairie de LYON 8ième

La troisième édition de la Fête des animaux revient le dimanche 8 octobre, de 10h00 à 17h00, Place Ambroise Courtois.
A cette occasion, venez-vous renseigner sur la condition animale et la biodiversité à travers les divers stands, animations et conférences.
Cet événement se déroulera en présence de vos élues Chrystel Bertrand, Marie Vidal et Nathalie Dehan et de nombreux autres élu·es des arrondissements, de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Au programme :
- Des ateliers :

- **10h00 :** *Atelier d'agility canin jusqu'à 12h* _ Animé par deux éducatrices canins grâce au soutien de la Métropole de Lyon
- **11h00 :** *Femmes propriétaires de chiens* _ Animé par la Mairie du 3ème et son adjointe à la Condition animale Marie Vidal
- **11h15**: *Examen clinique*_ Animé par le cabinet vétérinaire Solivêt
- **12h00** : *Capture de chats errants*_ Animé par l'association Ron'Rhône
- **12h30**: Atelier enfants protection de la mer _ Animé par l'association Sea Sheperd
- **15h00 :** Monter une association de propriétaires de chiens _ Animé par la Mairie du 3ème et son adjointe à la Condition animale Marie Vidal
- **15h00 :** Fresque sur l'alimentation_ Animée par l'association végétarienne de France AVF
- **15h00** : atelier Solivet – Animé par Solidarité Vétérinaire
- **15h00** : Parcours d'agility canin animé par des éducateurs canins
- **15h15-16h00 :** Speedating *Associations recherchent bénévoles !*
- **En continu :** Fabriquer un abris à hérisson avec l'association Horizon d'ailes
- **En continu** : Concours de dessins animé par Les Protéger de William

- 3 conférences :

- **10h30:** Venez tester vos connaissances sur les animaux et leur bien-être ! » animé par la Chaire bien-être animal de VetAgro Sup !
- **14h00 :** *Prise de parole de L'eurodéputée Caroline Roose*
- **14h30 :** *Le transport des animaux vivants,* Animée par l'association Welfarm
- **16h00 :** *Entre libre évolution et corridors écologiques, quelles places pour les animaux dans la ville* ? Animée par l'Association pour la protection des animaux sauvages
-

- ateliers d'agility animés par des éducateurs canins : ouverts à tous de 10h à 12h puis de 14h00 à 16h00. Venez avec votre chien !

Vous pourrez notamment rencontrer :

- LES CHATS DE LOYASSE
- MATOU'STREET & CO
- DISPENSAIRE POUR LA SPA - refuge de Marennes
- RON 'RHÔNE
- PATTE BLANCHE
- ASSOCIATION MOUSTACHU
- NOS CHOUCHOUS
- HORIZON D'AILES
- SEA SHERPERD
- L214 ÉDUCATION
- L214
- CHAIRE BIEN ETRE ANIMAL VetAgro
- CLUB FRANCAIS DES AMATEURS DU FURET
- SOLIDARITE VÉTÉRINAIRES SOLIVET
- WELFARM PROTECTION MONDIALE
- DES ANIMAUX DE FERME
- ASSOCIATION VÉGÉTARIENNE DE FRANCE
- SOS REPTILES
- GAMELLES PLEINES
- DISPENSAIRE VÉTÉRINAIRE ÉTUDIANT
- SANS CROQUETTES FIXES
- COLLECTIF PROTECTION ANIMALE
- ONE VOICE
- BAB BRIGADE ANIMALE BÉNÉVOLE
- ASSOCIATION CHIENS GUIDES D'AVEUGLES LYON
- LES GRANDES OREILLES
- ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES
- LES PROTÉGÉS DE WILLIAM
- PATTE DANS LA MAIN

Fête des animaux 2024 Lyon 1er et Lyon 4ème

https://mairie1.lyon.fr/actualite/environnement/fete-des-animaux-la-biodiversite-pres-de-chez-moi

ENVIRONNEMENT - PUBLIÉ LE 11 MARS 2024

Fête des animaux : la biodiversité près de chez moi

Le 6 avril, les Mairies des 1er et 4e arrondissements organisent une Fête des animaux sur le thème de la biodiversité en ville. Rendez-vous le 6 avril de 14h à 18h sur l'esplanade du Gros Caillou.

À l'occasion de la Fête des animaux des 1er et 4e arrondissements, découvrez les animaux que l'on peut apercevoir en ville à travers une balade urbaine, participez à des animations pédagogiques et des jeux coopératifs, fabriquez des bombes à graines et échangez avec des associations engagées pour la sauvegarde de la biodiversité sur notre territoire !

Cet événement vous permettra de mieux comprendre et appréhender la présence des animaux dans notre vie quotidienne et de promouvoir leur bien-être.

Rendez-vous le 6 avril de 14h à 18h sur l'Esplanade du Gros Caillou !

Si vous souhaitez vous inscrire à la balade urbaine pour participer à l''inventaire des oiseaux qui séjournent à Lyon, inscrivez-vous en suivant ce lien : Inventaire des oiseaux du centre-ville Le 6 avril à 15h, gratuit.

Lyon 1er Une première édition qui a du chien sur la place Sathonay

Le Progrès – 09 mars 2024

> https://www.leprogres.fr/culture-loisirs/2024/03/09/une-premiere-edition-qui-a-du-chien

Organisée par la mairie du 1er en partenariat avec la Métropole de Lyon, la Fête du chien urbain s'est tenue ce samedi matin 9 mars, sur la place Sathonay. L'événement, une première sur l'arrondissement, a permis aux propriétaires de chiens du quartier et à leurs compagnons à quatre pattes de se rencontrer. La mairie en a profité pour faire passer les bons messages sur le respect et le partage de l'espace public.

ANIMAUX EN VILLE

LE CHIEN EN VILLE

DES ESPACES DÉDIÉS

Des aires sanitaires

Afin d'encourager les propriétaires de chiens à respecter les règles d'hygiène publique, **deux canisettes** ont été implantées à Bron :

- place de la Liberté
- square Ampère

Les animaux peuvent y faire leurs besoins.

Des aires d'ébats

Dans le **parc du Fort de Bron**, Bron a aménagé également un **espace de liberté** pour que les propriétaires de chiens puissent venir jouer avec leur animal, le laisser se promener en liberté, toujours sous leur surveillance. Il s'agit d'espace clos dans lesquels les chiens peuvent se déplacer sans laisse. Le ramassage des déjections par le propriétaire est obligatoire dans ces espaces d'ébats et de jeux.
En 2021, l'aire d'ébats pour chiens a fait l'objet d'améliorations menées par les services techniques de la Ville (reprise de la signalétique, campagne d'abattage de certains arbres dangereux, **nouveaux agrès**...)

Les Wouaf gamelles

Depuis mi-juin 2021, des Wouaf gamelles ont été **accrochées à toutes les fontaines publiques** de la ville :

- place Liberté
- place Curial
- place Jean Moulin
- Fort de BRON
- square les Genêts
- parc des Essarts

Objectif ? Permettre aux toutous de **se désaltérer pendant leur balade** !

DES ATELIERS PRATIQUES POUR L'ÉDUCATION CANINE

La Métropole de Lyon propose aux personnes qui viennent d'avoir un chien de bénéficier **gratuitement** d'une sensibilisation à l'éducation canine via 3 ateliers animés par des éducateurs professionnels. :

- une conférence pour mieux connaître votre chien, en salle et sans chien,
- un atelier pratique sur l'éducation canine, en extérieur et avec votre chien,
- une balade pour la socialisation de votre chien, en extérieur et avec votre chien.

Inscriptions sur demarches.toodego.com

LES RÈGLES DE BASE

Tenue en laisse des chiens

Il existe une loi qui interdit à tous les propriétaires de chiens, quels qu'ils soient, de laisser leurs animaux errer sans être tenus en laisse dans tous les espaces publics. Tout contrevenant s'expose à une amende et à la confiscation de son chien qui sera transféré dans un refuge de la SPA .

Déjections canines

Les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leur animal risquent une **amende de 135 €** (article R.634-2 du code pénal). Afin d'encourager les propriétaires de chiens à respecter les règles d'hygiène publique, **deux canisettes, (place de la Liberté et square Ampère)**, ont été implantées dans la ville.

Aboiements de chiens

Voir la page Bruit dans Mieux vivre ensemble

Déclarer les chiens dangereux

La Loi du **6 janvier 1999** réglemente la possession des chiens dits "dangereux", de type molossoïde comme le pitbull ou le Rottweiler.

La loi distingue deux catégories de chiens :

1ère catégorie : chiens d'attaque

- assimilables American Staffordshire Terrier = Pitbull
- assimilables Mastiff = Boerbull
- assimilables Tosa

2ème catégorie : chiens de garde ou de défense

- American Staffordshire Terrier de race
- Tosa de race
- Rottweiler de race et assimilables.

Les interdictions

- l'accès des chiens de 1ère catégorie aux transports en commun, aux lieux publics à l'exception de la voie publique et aux locaux ouverts au public est interdit.-
- Le stationnement des chiens de 1ère catégorie dans les parties communes des immeubles collectifs.
- L'importation, l'acquisition, la cession gratuite ou onéreuse d'un chien de 1ère catégorie.
- L'utilisation d'un chien à des fins d'intimidation, de menace ou d'agression physique.

Personnes ne pouvant pas détenir ces chiens :

- mineurs
- majeurs sous tutelle, sauf ceux autorisés par le juge des tutelles.
- personnes condamnées pour crime ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis pour délit, inscrite au B2.
- personnes auxquelles la propriété ou la garde a été retirée par le maire en application de l'article 211-11 du code rural.

Les obligations

La **loi du 20 juin 2008 a** renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Depuis le **1er janvier 2010,** tout propriétaire de chien dangereux **doit posséder un permis de détention** définitif (délivré par le Maire). A Bron, cette démarche s'effectue auprès de la **Police municipale**.

Sur la voie publique, dans les parties communes des immeubles collectifs, les chiens de 1ère et 2ème catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. Il en est de même pour les chiens de la 2ème catégorie dans les lieux publics, les locaux ouverts au public et les transports en commun.

Les sanctions encourues pour la non-détention d'un permis

- 3 mois de prison et 3 750 € d'amende
- Confiscation et l'euthanasie du chien

Sont concernés : Les propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégorie, qui n'auraient pas engagé **avant la fin 2009** les démarches nécessaires pour l'obtention du permis.

La délivrance du permis est subordonnée à la production des documents suivants :

- Justificatif d'identification du chien par un procédé agréé
- Vaccination antirabique du chien
- Assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien
- Stérilisation de l'animal pour les chiens de 1ère catégorie
- Compte rendu d'évaluation comportementale par un vétérinaire agrée
- Attestation d'aptitude à détenir un chien dangereux

L'attestation d'aptitude est délivrée par un formateur agréé par la préfecture, à l'issue d'un stage d'une durée de 7h portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention

des accidents. Les frais afférents à cette formation sont à la charge du propriétaire du chien.
Le compte rendu d'évaluation comportementale est délivré par un vétérinaire agréé.
La liste des vétérinaires agréés et celle des formateurs habilités sont disponibles en Mairie et sur le site internet de la Préfecture du Rhône.
Le propriétaire (ou détenteur), doit satisfaire en permanence à la validité des pièces qu'il a fourni pour l'obtention de ce permis et être en mesure de le présenter à toute réquisition.

ET DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN ?

Sont admis à voyager sans formalité et gratuitement sur le réseau TCL les :

- Chiens guides des voyageurs déficients visuels et chiens d'assistance des personnes à mobilité réduite
- Chiens des brigades cynophiles des forces de l'ordre et de l'administration pénitentiaire
- Animaux domestiques de petite taille lorsqu'ils sont transportés dans des paniers, sacs ou cages convenablement fermés

Depuis mi-juin 2021, sont autorisés les chiens de plus de 6 kg dans les conditions suivantes :

- Obligatoirement **le tenir en laisse** et l'**équiper d'une muselière**
- **S'acquitter d'un titre de transport "Waf"** établi **pour un chien désigné par son numéro d'identification** (n°de tatouage ou de puce électronique), valable pour une durée limitée (1€/ jour, 5€/semaine, 10€/mois) disponible sur boutique.tcl.fr et en agence commerciale
- S'engager à ce que son chien ne salisse pas l'enceinte du réseau TCL et ne perturbe pas le confort des autres voyageurs

CHATS

Depuis 2021, la Ville traduit sa responsabilité morale vis-à- vis des animaux et s'engage dans le domaine de la salubrité publique par la **stérilisation et l'identification des chats errants en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis**, chacune participant financièrement à cette opération (50 % du montant global).
L'objectif : trapper les chats, mâles et femelles, non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire. Les bénévoles de l'association "Entr'Aide Des Amis des Chats et des Pigeons des Villes" (EACPV) organisent les captures, sur signalement, dans des endroits stratégiques. Chaque chat trappé est emmené chez l'un des deux vétérinaires brondillants partenaires. Stérilisation et identification effectuées, il est relâché dans son quartier d'origine, où il poursuit sa vie de chat libre…
Parallèlement, la Ville a demandé au Conseil Municipal d'Enfants de proposer des noms pour les minets trappés, une nécessité pour l'identification. Les enfants aussi sont sensibles à la cause féline !

ANIMAL ERRANT OU BLESSÉ

Si vous trouvez un animal errant ou blessé, veuillez prendre contact avec :

- La Police municipale
- SPA de Lyon et du Sud-Est

(Société Protectrice des Animaux) :
25, quai Jean-Moulin,
69002 Lyon
Tél : **04 78 38 71 71 (**Du lundi au samedi : de 8 h 30 à 18 h)
Tél : **04 78 38 71 70 (**Urgences 24 h /24 en dehors des heures ouvrables)

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, à partir de la première ruche. En conséquence, **tout apiculteur**, particulier ou professionnel, groupement, association ou entreprise, **est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre** les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation…).
Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite Aethina tumida. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.
La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue. À noter que pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire. Pour votre première ruche, il faut

donc réaliser la déclaration dès que vous installez votre colonie. Ensuite, il faudra tous les ans déclarer à nouveau vos ruches entre le 1er septembre et le 31 décembre.
Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : mesdemarches.agriculture.gouv.fr
En cas de besoin, il est possible de contacter le service d'assistance aux déclarants par mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr , ou par téléphone au 01 49 55 82 22.
Retrouvez plus d'informations sur la déclaration de ruches : mesdemarches.agriculture.gouv.fr , www.unaf-apiculture.info

POUR ALLER PLUS LOIN

- Mon chien en ville sur www.grandlyon.com
- Guide du chien citadin dans la Métropole de Lyon (434.74 Ko)

BRON ANIMAUX EN FÊTE !

Tous les ans, depuis 2021, la Ville organise "Bron animaux en fête" **mi-septembre à la prairie du Fort**. Objectif, sensibiliser le plus grand nombre au bien-être des chiens et chats, bien sûr, mais aussi de tous les animaux présents en ville. Un rendez-vous qui permet à tous - passionnés, propriétaires ou simples visiteurs - de connaître les bonnes pratiques à adopter pour améliorer la vie de nos compagnons, la prise en charge d'animaux blessés et le rôle que ces derniers peuvent jouer en milieu urbain. L'occasion aussi de sensibiliser aux bons gestes - comme tenir ses animaux en laisse, lutte contre les déjections canines - aux abandons d'animaux domestiques ou la maltraitance animale…
Au programme :

- Des stands d'informations et de conseils avec des associations et sociétés spécialisées
- De l'agility pour chiens
- Des animations pour les enfants
- Un "focus" sur une espèce animale. Pour la première édition, des loups étaient présents.

VOUS N'AVEZ PAS TROUVÉ

EXTRAITS DU SITE DE LA VILLE MON CHIEN EN VILLE- VILLEURBANNE

https://www.villeurbanne.fr/fiches-pratiques/cabinet-du-maire/mon-chien-en-ville#:~:text=Les%20ateliers%20d'%C3%A9ducation%20canine,adressent%20aux%20propri%C3%A9taires%20de%20chiens.

Programme d'actions, ateliers d'éducation et balades, campagne pour sensibiliser les maîtres à propreté…
La ville pense aux chiens et invite aussi les Villeurbannais à respecter les autres.

Les ateliers d'éducation canine :

Dans le cadre des actions "l'animal en ville", la Ville organise des ateliers d'éducation, **les premiers mardi du mois à 18h**. Ces ateliers sont animés par un éducateur pour chiens et s'adressent aux propriétaires de chiens. Ils sont gratuits et dispensent un apprentissage de la gestion quotidienne et de la conduite de l'animal en ville au profit de la propreté, du respect et du partage de l'espace public, de la sécurité et de la qualité de la ville.

. Mardi 5 novembre 2019 à 18h :
Terrain Mazoyer (aire d'ébat en liberté) – accès rue de l'Espoir ou rue du Luizet
. Mardi 3 décembre 2019 :
Local du conseil de quartier Ferrandière/Maisons-Neuves – 21 place des Maisons-Neuves. Le local est assez proche du parc Florian et de l'espace central de la ZAC des Maisons-Neuves où des conflits entre certains propriétaires de chiens et usagers des espaces verts nous sont régulièrement signalés.

. Mardi 7 janvier 2020 :
Local du conseil de quartier Cusset/Bonnevay – 256 rue du 4 août 1789
. Mardi 4 février 2020 :
Local du conseil de quartier Perralière/Grandclément – 74 rue Léon-Blum
. Mardi 3 mars 2020 :
Esplanade Elie-Wiesel – angle rue Michel-Rocard/rue Françoise-Giroud
. Mardi 7 avril 2020 :
Esplanade Geneviève Anthonioz-de-Gaulle (parc du Centre) – 115/119 rue Francis-de-Pressensé

Les canisites

Quand vous promenez votre chien, vous trouverez sur votre itinéraire de petits espaces clos qui lui sont réservés : 16 canisites ont été aménagés et sont nettoyés tous les jours.

- Place Mendès-France, dans le square
- Face au 43 rue Jules Kümer
- Parc du centre, Esplanade Geneviève Antonioz de Gaulle, face au 1 rue Raspail
- Place Abanilla, angle rue du 4 Août/ rue Docteur Rollet
- Angle rue Edouard Vaillant / avenue Roger Salengro
- Parc de l'Europe Jean Monet / rue Dutriévoz
- Angle rue Dedieu / rue des Charmettes
- Angle allée de l'Enfance / allée du Couchant
- Angle rue de Bonneterre / cours Docteur Damidot
- Angle Boulevard Eugène Réguillon / rue Pierre Baratin
- Square Nathalie Gauthier, 4 rue Galilée
- Place de la Paix
- Square Rhin et Danube, angle rue Francis de Pressensé /rue Gérard Maire
- Angle rue des Bienvenus / rue Alexis Perroncel
- Parc Chanteur, angle rue Francis de Pressensé / rue Colin
- Promenade de la Gare, avenue P. Kruger

>> Localiser les canisites sur l'annuaire (catégorie Cadre de vie > Canisites)

Réglementation :

- Les mesures de police concernant les chiens
Consulter la fiche pratique : Extrait de l'arrêté du maire du 15 février 2002 sur les mesures de police concernant les chiens

- Chiens dangereux
Attention, si je suis propriétaire d'un chien de catégorie 1 ou 2, la loi m'oblige à le déclarer sous peine de saisie de l'animal.
Informations générales sur les catégories de chiens 1 et 2.
Les chiens d'attaque
Ils appartiennent à la catégorie 1. Celle-ci regroupe les chiens sans livre généalogique

reconnu par le ministère de l'Agriculture et assimilables aux races Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (pitbulls), Mastiff et Tosa.

Les chiens de garde et de défense
Ils appartiennent à la catégorie 2. Celle-ci regroupe les chiens de races, reconnus par le ministère de l'Agriculture, tels que les Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Rottweiller et Tosa. A ceux là s'ajoutent les spécimens assimilables aux chiens de race Rottweiller, mais n'étant pas reconnu comme tels par le ministère de l'Agriculture.

Déclarer son chien
Où faire ma déclaration ?
Police municipale
40, rue Michel Servet
Tel : 04 78 03 68 68

Avec quels documents ?
- Carte d'identification du chien
- Certificat de vaccination antirabique
- Justificatif d'inscription au L.O.F pour les chiens de 2e catégorie sauf pour le rottweiler
- Justificatif de stérilisation pour les chiens de 1e catégorie
- Une attestation d'assurance en cours de validité
- L'évaluation comportementale effectuée et délivrée par un vétérinaire habilité
- L'attestation d'aptitude délivrée par un formateur agréé

PALMARES 2023 DES VILLES FRANÇAISES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS OU IL FAIT BON VIVRE AVEC SON CHIEN

https://www.30millionsdamis.fr/actualites/article/23651-palmares-des-villes-ou-il-fait-bon-vivre-avec-son-chien-quels-criteres/

Où fait-il bon vivre avec son chien ? Pour le savoir, le magazine 30 millions d'amis adresse - tous les ans depuis 2016 - à 42 villes françaises de plus de 100 000 habitants (dont 2 DROM-COM) un questionnaire, mis à jour chaque année, dont l'objectif est de recenser un panel d'informations répartis en cinq grandes familles : l'accessibilité, la propreté, la sensibilisation, l'engagement et les chats libres.

Favoriser le déplacement des maîtres d'animaux dans l'espace urbain :

Certains de ces critères bénéficient d'un coefficient plus important que d'autres. L'accent est mis sur l'accessibilité dans la mesure où il est essentiel de permettre aux maîtres d'animaux de se déplacer facilement dans l'espace urbain. « Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, les villes ont bien progressé : de plus en plus d'espaces verts sont ouverts aux chiens ; les espaces canins fleurissent, constate Katia Renard, rédactrice en chef du magazine 30 millions d'amis. En matière de transports, la plupart des villes ne se contentent pas d'autoriser les petits chiens dans des sacs de voyage : elles cassent les barrières ! » Pour y parvenir, des villes – à l'instar de Lille (59), la lauréate de 2023 – sont parfois obligées de convaincre l'intercommunalité à laquelle elles appartiennent, avec le soutien du personnel et des usagers.

Le critère de la propreté revêt, lui-aussi, une grande importance. Distributeurs de sacs à déjections canines, campagnes de sensibilisation, sanctions pénales… Tous ces indicateurs sont essentiels et interdépendants.

Réconcilier les maîtres d'animaux aux autres habitants

La sensibilisation est d'ailleurs indispensable pour favoriser le vivre-ensemble et réconcilier les détenteurs d'animaux aux autres personnes. « Pendant le confinement, l'espace urbain semblait appartenir à celles et ceux qui promenaient leur chien ; aujourd'hui, il faut repartager l'espace, recommande K. Renard. La sensibilisation doit donc se faire auprès des propriétaires eux-mêmes, par exemple à travers des cours d'éducation canine, gratuits ou à des prix défiants toute concurrence, ou encore, grâce à la mise à disposition de terrains et locaux. »

Ce volet incitatif doit également être mené auprès du jeune public, via les programmes dans les écoles ou les activités en centres-aérés. S'ajoute la nécessaire sensibilisation auprès du public dit fragilisé : sans-abris, personnes en situation de précarité (à travers des aides à l'identification, à la stérilisation et à l'éducation), personnes âgées (pour leur faciliter l'adoption).

Des conseils municipaux de plus en plus engagés

Au sein des conseils municipaux, la présence d'élus délégués à la condition animale relevait de l'exception, lors du premier classement il y a sept ans. Depuis, la situation s'est inversée : « L'animal doit faire partie intégrante des politiques municipales, assure Katia Renard, du Magazine 30 millions d'amis. Un tel engagement permet de déployer les actions transversales, à la faveur d'une meilleure prise en compte des animaux dans leur ensemble, pas seulement des chiens. » Ainsi, les actions de Christelle Libert – déléguée à la condition animale de Lille (Nord) – ont permis de rattraper le retard de la « capitale » des Hauts-de-France. Elle est toujours dans la boucle et intervient dans tous les domaines qui concernent la ville. Par exemple, en cas de rénovation de bâtiment, elle rappelle l'importance de ne pas combler les cavités pour préserver les sites de nidification naturels. De la même manière, à Nice (Alpes-Maritimes) – 2ème du classement en 2023 – l'élu Henry-Jean Servat a boosté la ville. « La volonté, humaine ou politique, est au cœur du progrès, assure K. Renard. Et le progrès peut aller vite ! ».

Une « grille de lecture pour les villes »

Le classement du magazine 30 millions d'amis est devenu une référence, utile aux villes françaises : « Elle leur donne une grille de lecture et répond à leurs questionnements en matière de bien-être animal, se félicite la rédactrice en chef. Grâce au palmarès, les villes se fixent des objectifs. » Sans aller jusqu'à parler de rivalité entre villes, celles qui rétrogradent d'une année à l'autre expriment parfois, auprès de la rédaction du magazine, leur incompréhension, voire leurs réclamations. In fine, il s'agit pour elles de comprendre où le bât blesse afin de s'améliorer et ainsi remonter dans le classement l'année suivante. Une saine compétition donc et une preuve de l'importance d'un tel classement.

D'autres « distinctions » incitent également les édiles à une meilleure intégration des animaux dans la cité : en Ile-de-France par exemple, sous l'impulsion de Valérie Pécresse, présidente de Région, le label « Ville amie des animaux » a vu le jour en 2020. « La principale force de ces villes est le tissu associatif sur lequel elles s'appuient, les associations étant au cœur des problématiques et au plus près des gens, conclut Katia Renard.

* Palmarès 2023 à découvrir dans le magazine 30 millions d'amis n° 419, actuellement en kiosque et chez votre marchand de journaux.

https://cafeyn.co/fr/publication/30-millions-d'amis/21923080

LE CLASSEMENT 2023 DES VILLES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS

2023	VILLES	2022	PROG 22/23	NOMBRE D'HAB.	ACCESSIBILITÉ ESP. VERTS	ACCESSIBILITÉ CANI-PARCS	ACCESSIBILITÉ TRANS-PORTS	MOYENNE	PROPRETÉ	SENSIBILISATION	ENGAGEMENT	CHATS LIBRES	BONUS	MOYENNE GÉNÉRALE
1	LILLE	4	↗	234475	12	16,8	5	11,3	18,1	16	20	20	1	18
2	NICE	1	↘	342669	20	17,3	12	16,4	19	12	17,3	20	1	17,4
3	MONTPELLIER	2	↘	295542	20	17,3	20	19,1	17,1	14	14,6	20	1	17,3
4	GRENOBLE	3	↘	158198	20	14	20	18	19	12	10,5	18	1	15,3
5	BORDEAUX	8	↗	260958	20	17,3	15	17,4	15,2	12	11,9	15	1	14,9
6	DIJON	16	↗	158002	20	18,6	5	14,5	17,1	4	17,3	18	1	14,8
7	MULHOUSE	9	↗	108312	18	15,9	12	15,3	19	6	10,5	20	1	13,6
8	TOULON	4	↘	178745	10	20	15	15	20	8	9,2	15	1	13,1
9	STRASBOURG	34	↗	287228	20	14,5	5	13,2	14,3	6	11,9	20	1	13
10	PERPIGNAN	15	↗	119344	20	15,9	15	17	20	8	7,8	13	1	12,8
10	LIMOGES	18	↗	130876	20	6	5	10,3	17,1	8	10,8	20	1	12,8
10	RENNES	10	=	220488	20	15,9	5	13,6	16,2	6	11,9	15	1	12,8
13	TOULOUSE	6	↘	493465	20	17,3	5	14,1	20	12	6,5	13	1	12,6
14	AIX-EN-PROVENCE	7	↘	145133	16	12,8	5	11,3	10,5	16	9,2	10	1	12,4
15	BOULOGNE-BILLANCOURT	11	↘	121583	4	15,3	12	10,4	18,1	14	10,5	3	1	12,3
16	METZ	30	↗	118489	20	19	15	18	16,2	14	6,5	0	1	12,1
17	SAINT-ÉTIENNE	12	↘	173821	14	18,2	15	15,7	19	3	10,5	10	1	11,9
18	PARIS	24	↗	2165423	6	18,2	12	12,1	2,9	18	7,8	10	1	11,7
18	ANNECY	20	↗	130721	20	0	20	13,3	20	4	10,5	10	1	11,7
20	LE HAVRE	16	↘	168290	20	8,3	5	11,1	20	8	9,2	10	1	11,6
21	TOURS	24	↗	137087	20	8,3	15	14,4	17,1	4	7,8	15	1	11,3
21	NÎMES	19	↘	148561	20	4,6	5	9,9	19	6	10,5	10	1	11,3
23	BREST	13	↘	139926	20	4,6	5	9,9	13,3	6	10,5	15	1	11,2
24	SAINT-DENIS (93)	40	↗	112852	2	16,3	12	10,1	16,2	6	9,2	13	1	10,9
24	NANTES	22	↘	318808	18	14,5	5	12,5	19	4	10,5	5	1	10,9
26	MONTREUIL	14	↘	111240	4	13	12	9,7	2,9	14	6,5	15	1	10,4
27	AMIENS	31	↗	134706	20	0	5	8,3	20	4	9,2	10	1	10,1
28	MARSEILLE	24	↘	870731	4	15,6	5	8,2	11,4	8	9,2	10	1	10
29	BESANÇON	20	↘	117912	20	6	5	10,3	18,1	6	6,5	10	1	9,9
30	NANCY	28	↘	105058	19	17	5	13,7	12,4	4	6,5	10	1	9,6
31	REIMS	23	↘	181194	19	15,8	5	13,3	17,1	2	6,8	8	1	9,4
32	CAEN	33	↗	106230	20	0	5	8,3	18,1	2	10,8	0	1	8,9
33	LYON	32	↘	522969	2	16,7	15	11,2	1	6	7,8	10	1	8,7
34	CLERMONT-FERRAND	27	↘	147865	20	0	5	8,3	13,3	2	6,5	13	1	8,4
35	VILLEURBANNE	29	↘	152212	2	3,7	15	6,9	4,8	10	9,2	0	1	8,3
36	LE MANS	34	↘	143847	20	0	5	8,3	16,2	4	7,8	0	1	8,2
37	ARGENTEUIL	39	↗	111038	16	15	12	14,3	16,2	3	2,7	0	1	7,6
38	ROUEN	37	↘	112321	0	0	5	1,7	16,2	4	6,5	0	1	6,2
39	ORLÉANS	37	↘	116269	14	3,7	5	7,6	17,1	0	6,5	0	0	5,8
40	ANGERS	36	↘	155850	19	0	5	8	15,2	2	0	10	0	5
41	SAINT-DENIS (RÉUNION)	41	=	153810	19	0	5	8	9,5	0	5,4	0	0	4,6
42	SAINT-PAUL (RÉUNION)	42	=	103208	20	4,2	0	8,1	1,9	1	5,4	0	0	4

■ Villes qui ont répondu au questionnaire en 2023 (collecte des données effectuée au dernier trimestre 2022).
A noter qu'un 0/20 peut correspondre à un manque d'informations communiquées (ex.: équipement des canisparcs).

■ Villes qui n'ont pas répondu au questionnaire en 2023.

LA MÉTHODOLOGIE DE NOTRE ENQUÊTE

La grille d'évaluation des villes intègre cinq thématiques : **L'ACCESSIBILITÉ** (aux espaces verts, aux aires d'ébats et au réseau de transports en commun), **LA PROPRETÉ** (sacs à crottes, distributeurs et signalement des utilisateurs), **LA SENSIBILISATION** (opérations de communication visant à éduquer les citoyens), **L'ENGAGEMENT** (nomination d'un élu délégué, attribution de subventions ou de supports logistiques pour les associations, gestion de la fourrière, opérations en faveur de l'identification, de la stérilisation ou de la garde d'animaux et l'existence d'un cimetière animalier), et **LES CHATS LIBRES** (stérilisation, abris et soutien aux nourrisseuses). Un bonus de 1 point est ajouté aux villes qui ont répondu à notre questionnaire.

LA REMONTADA DE LILLE

On ne l'a pas vu venir mais, depuis deux ans, Lille a remonté notre classement à la vitesse de l'éclair. Cette année, la ville du Nord campe sur la première marche avec une gestion du chien qui met en avant la solidarité et le soutien au tissu associatif pour agir sur tous les fronts.

Ils sont tous en terrasse sur la Grand-Place malgré la pluie qui menace. Romain, Camille, Marine et Céline sont arrivés le matin même de Béthune dans la capitale des Hauts-de-France pour une virée entre amis. Et entre chiens. Car, à leurs pieds, Rio, un berger blanc suisse, Lumi, une croisée spitz, Cartouche, un croisé labrador, Mosko, un croisé malinois et Gump, d'origine inconnue, attendent sagement que leurs maîtres aient terminé leur collation. *« On ne passe pas inaperçus avec eux »*, plaisante l'une des membres du groupe, consciente que le nombre n'est pas habituel. *« Mais, à Lille, on n'a jamais été refusés parce qu'ils sont trop nombreux. Ils sont tranquilles et nous avons tout ce qu'il faut pour ramasser leurs déjections »*, complète la jeune femme.

Au pied de leurs maîtres attablés, les toutous profitent d'une pause.

BORNER PLUTÔT QU'INTERDIRE

Plus tôt, les jeunes Béthunois avaient arpenté le parc de la citadelle, le poumon vert du nord de la ville où se dressent les ruines de la construction fortifiée. *« Pour les chiens, c'est super. Ils ont de l'espace, on peut les lâcher et ils côtoient d'autres chiens »*, précise Camille qui, comme tous les maîtres lillois, les sportifs et les familles, trouve que l'espace vert de 110 hectares est le lieu idéal pour les sorties de plein air.

« LES CHIENS ONT DE L'ESPACE ET ILS CÔTOIENT DES CONGÉNÈRES »

Surtout depuis que la ville a pris en main la cohabitation des usagers dans cet espace naturel où de nombreuses espèces animales vivent et se reproduisent. *« L'une des premières missions que j'ai menées lors de ma nomination a été de régler les incivilités sur les bords de la Deûle,* explique Christelle Libert, conseillère municipale déléguée au bien-être animal depuis juillet 2020. *« Les 8 kilomètres de la promenade du Préfet étaient piétinés et les espèces aquatiques dérangées. Plutôt que d'interdire les berges aux chiens, nous avons préféré borner les sites* •••

L'aménagement d'accès aux berges pour les chiens permet le respect des animaux sauvages. Ci-contre, la Grand-Place de Lille.

Un ami pour rompre **l'isolement**

Toujours pour lutter contre l'exclusion et favoriser le lien homme-animal, la ville de Lille s'appuie sur l'association Talami pour rompre l'isolement des personnes âgées en les accompagnant dans l'adoption d'un animal de compagnie. *« Ce travail en partenariat avec le Centre communal d'action sociale de Lille existe depuis plusieurs années mais la crise sanitaire a interrompu les opérations. Elles reprennent doucement pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de trouver un animal de compagnie et de pouvoir le confier en cas d'hospitalisation. Car la peur de laisser son animal est souvent le frein à l'adoption par des seniors »*, explique Christelle Libert. Soutenue financièrement par la ville, l'association Talami assure le processus d'adoption, les visites pour prodiguer des conseils, veille au bien-être de l'animal et de son maître et s'engage à ne pas renvoyer l'animal dans un refuge en cas d'absence ou de décès. A ce jour, 60 personnes profitent de cet accompagnement.

••• *sensibles par des ganivelles, des clôtures en bois faciles à installer. Aujourd'hui, les chiens disposent même d'accès à l'eau aménagés !* »

Pour cette amoureuse de la nature et des animaux, la cohabitation apaisée au sein du parc est devenue une sorte de marque de fabrique de la politique animale de Lille, où les choses ne sont jamais ni interdites ni imposées. « *Nous sommes dans une ville où les discussions sont possibles, et partager l'espace est quelque chose d'admis dans les efforts que cela demande aux uns et aux autres* », complète Christelle, qui a pris ses fonctions après les confinements et restrictions liés à la crise sanitaire.

TOUT À CONSTRUIRE

« *C'était un contexte particulier où nous avons vu apparaître, à côté de maîtres qui étaient habitués à gérer leurs chiens dans la ville, d'autres personnes avec des "chiens Covid" qui avaient d'énormes besoins en termes d'éducation, de caniparcs et de règles* », résume la déléguée qui avait tout à construire.

La feuille de route de la nouvelle élue était d'autant plus vierge que Lille inaugurait cette délégation consacrée au bien-être animal, un manque qui jusque-là avait valu à la première ville du Nord de ne pas progresser dans le classement de notre magazine. « *J'ai la chance d'avoir la confiance de Martine Aubry* (réélue en 2021, Ndlr), *ce qui nous permet d'aller vite. Quand j'ai proposé mon programme très poussé, elle m'a dit "allons-y !". Depuis, à chaque nouveau projet municipal, on n'oublie jamais de voir comment on peut intégrer la dimension du bien-être animal* », précise l'élue.

Pour les chiens, cela a donc commencé par la redéfinition des accès aux parcs et jardins. Dotée de deux zones vertes, au nord (la citadelle) et au sud (les faubourgs de Béthune), la ville dispose aussi de nombreux parcs dans ses dix quartiers. L'ambition est d'en généraliser les accès de telle sorte que tout chien lillois trouve un espace vert dans un rayon de 500 mètres au maximum de son domicile. « *L'objectif n'est pas loin d'être atteint, en plus des sept caniparcs*, souligne Christelle Libert, qui revoit leurs équipements depuis deux ans. « *Dans chacun, nous aménageons deux enclos, un pour les grands chiens et un pour les petits, des distributeurs de sacs à déjections* (plus de 250 dans la ville) *ainsi que des panneaux de bon usage de l'espace* », complète-t-elle. Enfin, sur chaque site canin, les utilisateurs sont conseillés bénévolement par des associations sur l'éducation de leur animal, ses besoins et comportements.

DES CONSEILS GRATUITS

Le recours aux associations pour les conseils d'éducation est une démarche assumée par l'élue qui n'a pas inscrit sur sa feuille de route le financement par la municipalité de cours d'éducation canine, comme cela se pratique dans certaines autres grandes villes (Montpellier par exemple). « *On ne peut pas mener financièrement tous les projets de front*, justifie Christelle Libert, *nous nous appuyons donc sur ce qui se pratiquait déjà dans les quartiers, où les associations locales ont toujours dispensé gracieusement des conseils une fois par semaine selon les disponibilités.* » C'est le cas de l'association Les chiens des Métalus, à Hellemmes, une ville-associée située à l'est de Lille, née de l'occupation par des chiens et leurs maîtres de la plaine des métallurgistes, une zone de friches. Au fil du temps, les maîtres se sont transmis les bonnes pratiques éducatives, •••

Et les chats errants ?

A Lille, la gestion des chats errants entre dans la délégation de la ville à la Ligue protectrice des animaux du nord de la France. A sa charge, la capture, l'identification et la stérilisation des chats qui sont ensuite relâchés sur site. Les associations locales veillent alors, grâce à leurs bénévoles, à leur fournir des abris (conçus par les jeunes Lillois), les nourrir et leur faire prodiguer des soins en cas de besoin. En 2022, 99 chats errants ont été pris en charge.

La ville dispose de nombreux parcs, dont sept caniparcs.

GUIDE DU BIEN-ETRE ANIMAL- LA VILLE DE LILLE VOUS ACCOMPAGNE.

La ville de Lille encourage et accompagne le développement de la biodiversité par ses aménagements d'espaces de nature en ville et souhaite une meilleure prise en compte du bien-être de chaque espèce animale dans notre société.

Elle vient donc d'éditer ce guide disponible en version papier en mairies de quartier et en téléchargement ci-dessous afin de transmettre conseils et informations pour que chacun puisse s'engager dans une démarche de protection au quotidien.

Au sommaire de notre guide :

Les animaux de compagnie

- Achat ou adoption ?
- La nécessité de l'identification et de la stérilisation
- Les lieux pour vous accueillir en balade, vous et votre animal
- La règlementation pour les chiens dangereux
- Abeilles et poulaillers

Les animaux errants et liminaires

- Que faire lorsqu'on découvre un animal perdu / blessé / abandonné ?
- La gestion des pigeons et des rats

Les animaux sauvages en ville

- Jardiner selon des pratiques vertueuses
- Installer un nichoir
- Protéger les hérissons
- Les bonnes pratiques pour pêcher

La liste des associations et les contacts utiles

LES COMPAGNONS DES PERSONNES VULNERABLES

Santé

Son animal à l'Ehpad, bientôt possible ?

La mémoire et les fonctions cognitives diminuent avec l'âge pour l'ensemble de la population, même en l'absence de démence. Plusieurs études récentes ont confirmé que les personnes âgées possédant des animaux de compagnie présentaient une dégradation moins marquée des fonctions cognitives liée à l'âge. Parmi celles-ci, des chercheurs ont récemment observé l'impact positif de la possession de chiens et de chats sur les changements de la fonction cognitive chez 637 adultes âgés de 50 ans et plus. Un argument en faveur de la prise en compte des animaux de compagnie dans les services pour personnes âgées.

Un animal domestique produit des effets bénéfiques sur les facultés cognitives des personnes âgées. Photo AdobeStock

Un amendement adopté fin novembre 2023

Des maîtres isolés, privés de leur compagnon de vie, quelquefois leur ultime lien social... Une révolution est-elle en train de se préparer en Ehpad ? Les animaux domestiques seront-ils bientôt admis en maison de retraite ? Un amendement de la loi dite "bien vieillir" adoptée fin novembre 2023 prévoit l'obligation pour les Ehpad de garantir "le droit de leurs résidents d'accueillir leur animal".

Considérant qu'un animal représente généralement pour les seniors un repère important dans leur quotidien, l'amendement prévoit l'obligation pour les Ehpad de prendre "les dispositions nécessaires à cet accueil", (selon l'article 11 bis E de la proposition de loi Société du bien vieillir en France). Il revient au Sénat de valider ces dispositions adoptées par les députés.

En partenariat avec Destination Santé

SDF : UN FOYER A LYON POUR LES SANS ABRIS ET LEURS CHIENS

Les SDF (sans domicilie fixe) sont souvent confrontés au problème de l'hébergement lorsqu'ils ont un chien. Ces établissements refusant les animaux, les sans abris préfèrent refuser cette aide plutôt que de séparer de leur compagnon. A Lyon, un foyer test a été mis en place.

Un foyer modèle pour SDF (sans domicile fixe) soucieux de ne pas se séparer de leur chien a été inauguré à Lyon, dans le huitième arrondissement. Ce centre, qui accepte donc les animaux, dispose également d'un service vétérinaire.

Cette initiative émane du foyer de l'association Notre-Dame des sans-abris et a été financé par Alain Mérieux, fondateur des laboratoires du même nom. Déjà, une quarantaine de personnes y sont logées.
Un chenil avoisinant la salle commune permet pour sa part de loger les chiens. Et en dehors des repas et des matinées, où les personnes hébergées quittent leur chambre une fois le ménage fait, ils peuvent rester avec leur animal dans leurs chambres.

« *Vous avez choisi de vivre avec un animal, c'est souvent votre seul lien social... Vous refusiez un hébergement parce que vous souhaitiez vivre avec lui. Nos structures n'étaient pas suffisamment adaptées. On va voir comment on peut adapter au maximum les centres existants* », a déclaré Benoist Apparu, le secrétaire d'Etat au Logement. Ce dernier souhaite que ce centre pilote puisse être à l'origine d'autres initiatives du même type à travers la France.

A noter qu'en 2010, l'association des Restos du Cœur avait inauguré à Nantes (Loire-Atlantique) le premier centre d'accueil pour sans-abri ou sans domicile fixe (SDF) qui admet les chiens. Un ancien bâtiment de la SNCF avait été transformé grâce au travail de bénévoles de l'association.
Source :leprogres.fr 2022

LES CHIENS MEILLEURS AMIS DES SDF ?

Certaines personnes alertent souvent les associations car elles s'inquiètent du **chien vivant dans la rue avec son maître**. En cas de maltraitance, ces dénonciations sont totalement justifiées, mais face à un animal qui mange à sa faim et qui est aimé, la question du droit se pose. Or l'article 521-1 du Code pénal est clair : une procédure judiciaire est nécessaire pour retirer un animal qui subirait des sévices, mais **on ne peut pas le retirer de force à une personne**. Un jugement est nécessaire. Or le fait de rester assis avec son compagnon à pattes nourri et aimé n'est a priori pas un mauvais traitement. En aucun cas on ne peut s'emparer du chien, sauf si le propriétaire accepte formellement. Il est donc **strictement interdit de confisquer le chien d'une personne sans domicile fixe**.
Les personnes SDF ont donc tout à fait **le droit de détenir un chien ou une chienne** et font l'objet des mêmes libertés et restrictions que les personnes ayant un domicile.

Pourquoi les sans-abris ont-ils des chiens ?

Avant 1994, les personnes sans domicile fixe pouvaient être hébergées de force. La Bapsa (Brigade d'Assistance aux Personnes Sans-Abri), procédait à des ramassages. Créée en 1955, elle était qualifiée de « équipe de ramassage des vagabonds » car elle embarquait les personnes de gré ou de force dans un bus pour les amener en centre d'hébergement. À cette époque, des sans-abris ont **adopté des chiens pour s'en protéger** et ne pas être déplacés de force. Mais s'il existe des raisons historiques, les causes psychologiques sont les plus fréquentes aujourd'hui.
Les chiens ont un effet bénéfique pour les sans domicile fixe et inversement. En premier lieu, l'animal joue un **rôle de protection**. Les personnes vivant dans la rue font régulièrement l'objet d'agressions et de vols du peu qu'ils possèdent. Le chien leur signale toute intrusion dans leur zone, notamment lorsqu'ils dorment. Il permet aussi de repousser un éventuel agresseur. Il est aussi **rassurant pour son maître**. De plus, le chien permet à ces personnes de **socialiser**, tout comme il le permet à des maîtres possédant un domicile. En effet, il n'est pas rare que l'animal soit l'occasion d'engager une conversation sur son caractère, ses qualités, etc.
En outre, l'animal, grâce à son odorat, se repère et emmène son maître la nuit vers sa tente ou vers le lieu où il dort. C'est un **excellent guide** qui ne nécessite pas de lampe de poche.
Enfin, il est **source d'affection**. Non seulement il est affectueux, mais il ne porte aucun jugement sur les conditions de vie de son propriétaire et s'y adapte. Un chien ou une chienne n'est pas un animal territorial, il est avant tout social. Recevoir nourriture et affection lui suffit à être heureux et à renvoyer son amour. Les chiens qui vivent dehors avec leur humain auraient une tendance à être mieux socialisés que les autres car ils font des rencontres en permanence de toutes sortes de gens, d'animaux, de situations.
Pour une personne défavorisée, le chien est parfois **la seule famille** et il donne une responsabilité qui contribue lutter contre le découragement et les obstacles quotidiens.
Cependant, un chien n'est pas qu'un soutien et une protection, il est à l'origine de difficultés rencontrées par les personnes sans domicile.

Les difficultés d'avoir un chien pour les personnes sans domicile fixe

Très **peu de structures d'accueil en France acceptent les personnes SDF avec un chien**. La plupart doivent donc choisir, l'hiver, entre laisser leur chien ou être hébergé. Très peu nombreux sont ceux qui peuvent se résoudre à abandonner leur ami canin. Ils se trouvent

donc dehors dans le froid plutôt que logés pour une nuit avec une soupe chaude et une douche.
En 1999, la Fondation 30 millions d'amis avait été la première à mettre une péniche, nommée « Le Fleuron Saint-Jean », à disposition des binômes humains/chiens vivant dehors à Paris. Elle a été imitée à Lyon, où « la maison de Rodolphe », foyer d'insertion, accueille 10 sans-abris avec leur chien. À Bruxelles, également, on a compris que les SDF ne pouvaient pas choisir entre une nuit au chaud et la chaleur de leur compagnon à 4 pattes. Il a été mis en place des containers pour 16 sans-abris accompagnés de leur chien. Malheureusement, les structures d'hébergement ne sont pas assez nombreuses à accueillir les personnes de la rue avec leur ami canin.

Outre le problème d'hébergement, les SDF accompagnés d'un animal rencontrent d'autres obstacles. Le chien est **interdit dans de nombreux lieux publics** ce qui désocialise leur maître. En effet, si le chien joue un rôle socialisant dans la mesure où il permet de communiquer avec plus de gens, il s'avère paradoxalement désocialisant en obligeant les maîtres à éviter certains lieux.
C'est également une source de **soucis avec l'administration** : les personnes sans logis ne peuvent entrer dans un bureau pour un rendez-vous avec leur compagnon d'infortune. Or si elles le laissent dehors, l'animal peut être embarqué par la fourrière. À chaque rendez-vous administratif, elles doivent donc organiser sa garde.

Comment les sans-abris nourrissent leur chien ?

Nombreux sont les SDF à couper leur sandwich en 2 et à donner la première moitié à leur chien. Souvent aussi, ils dédient les dons qu'ils reçoivent à leur compagnon en priorité, puis se nourrissent ensuite avec ce qu'il leur reste.
Une association, les Gamelles pleines, apporte des croquettes et des soins aux chiens pour alléger le quotidien des personnes de la rue qui en ont la responsabilité. C'est une fédération nationale qui réunit des associations régionales et départementales. En prenant en charge la gamelle des animaux, elle **aide indirectement tous ceux qui sont en situation de précarité extrême** et d'exclusion. Cela inclut les SDF, mais aussi aux personnes isolées ou gagnant de faibles revenus.
Par cette approche, ils évitent aux plus démunis ce qu'ils reconnaissent comme des « séparations déchirantes ».
D'autres associations moins connues fonctionnent sur le même principe, par exemple « Les babines de l'espoir 44 » dans la région de Nantes, ou « Le resto des zanimos » à Toulouse. Leurs bénévoles recueillent des croquettes pour constituer « les restos du cœur des chiens » et procèdent à des maraudes en ville.
Les chiens sont souvent le dernier membre de la famille d'une personne désocialisée et démunie vivant dans la rue. Ils apportent **une sécurité à la fois physique contre les agresseurs et psychologique**. Souvent nourris en priorité par leur propriétaire, ils offrent leur affection sans jugement. On dit du chien qu'il est le meilleur ami de l'Homme, or il le reste quelle que soit les difficultés que l'Homme traverse.
Le dossiers du Mag du Chien > Autour du chien > Pourquoi les chiens sont les meilleurs amis des SDF ? Par La Rédaction - Publié le 16/01/2023 (Extraits)

SORTIR DE LA RUE QUAND ON A UN CHIEN, MAIS OUI, C'EST POSSIBLE

abej SOLIDARITÉ/Accueil / Actualités / 11 octobre 2019

Alors que les températures baissent, certaines personnes à la rue sont encore plus résignées que d'autres… Tous ceux qui ont un chien ou un autre animal de compagnie ont en effet l'impression que rien ne peut leur être proposé, qu'ils sont condamnés à ne jamais pouvoir sortir de la rue. Ils sont face à un choix impossible : faire appel au 115 et abandonner leur seul ami pour se voir proposer une place ou rester à la rue et risquer la mort pour rester avec leur compagnon à 4 pattes.

Rester avec son compagnon de galère pour garder sa dignité

A l'abej SOLIDARITE, on pratique un accueil vraiment inconditionnel. Le **CHRS Rosa Parks** comme la **Halte de Nuit** ou les **Pensions de Famille** sont des structures, rares en France, qui accueillent inconditionnellement toute personne, quelle que soit sa problématique, quel que soit l'animal qui l'accompagne. Nous avons ainsi dans les personnes que nous hébergeons plusieurs résidents qui ont des chiens ou des chats mais il nous est aussi arrivé d'accueillir des personnes avec des animaux moins communs (tortue, rats, souris, perruche…). Il est évident pour nous que si l'on veut accueillir les personnes qui sont sans abri, il faut les accueillir telles qu'elles sont. Si elles ont un animal, il est important de ne pas rompre ce lien et d'accueillir la personne avec cet animal afin de travailler sur sa réinsertion sociale de manière optimale.

Un exemple à suivre !

Pour rendre cet accueil possible, il suffit souvent de mettre en place quelques règles simples qui pourraient être reproduites dans tous les centres d'hébergement :

- On demande aux personnes de procéder à la vaccination antirabique de leur animal (et on les aide avec des cabinets vétérinaires partenaires)
- On impose le port de la muselière dans l'enceinte de nos établissements. Cela permet aux autres résidents et à l'équipe de ne pas se sentir en insécurité.
- On demande de communiquer le nom d'une personne ressource à qui confier l'animal en cas de problème (hospitalisation par exemple). Lorsque personne ne peut assurer cette responsabilité, nos bénévoles sont sollicités afin de prendre en charge l'animal tant que le propriétaire ne peut s'en occuper.

Et les choses commencent à bouger comme le montre **cet article** sur cette péniche à Paris qui accueille des sans abris avec leurs chiens ! Espérons que ce genre d'initiatives va se multiplier !

L'animal, un outil dans l'accompagnement au quotidien

Afin d'aider les personnes qui ont des chiens, nous travaillons en partenariat avec l'association **VAREHA** qui propose un accompagnement individualisé basé sur l'animal qui joue un vrai rôle de médiateur et facilite les interactions positives avec leurs propriétaires. Et c'est là que l'on voit comment on peut changer les choses : l'animal n'est plus un obstacle à l'hébergement ou au relogement, mais bien un réel outil pour entrer en contact avec la personne et l'accompagner afin de l'aider à sortir réellement de la rue.

VISITE DE LA MAISON DE RODOLPHE, PAR L'ACV

(Notre Dame des Sans Abris)

105 rue Villon, 69008 Lyon

Le lieu se compose de 3 bâtiments
Le 1er accueil de jour
Le 2ème hébergement hommes avec chiens
Le 3ème hébergement familles avec enfants

Le bâtiment réservé aux hommes seul avec chien, au 1er étage 10 chambres ou ils peuvent dormir avec leur chien (pas plus de 2 chiens maximum) les chambres font 9 m².
Bientôt 8 chambres de plus au rez de chaussé à la place de locaux administratifs, au rez de chaussé une chambre pour personne handicapé avec chien, une douche pour homme et chien, réservé de nourriture, et pour consultation vétérinaire qui ont lieu 1 à 2 fois par mois, une cuisine à disposition des résidents des hébergements , les chiens n'ont pas accès aux locaux de restauration, ils sont attachés dehors .
Les chiens sont tenue en laisse dans l'enceinte de la structure.
Les personnes hébergées hommes seul ou fammille peuvent se faire à manger ou manger à l'accueil de jour cotre la somme de 2€ le repas de midi
Il n'y a jamais de problème avec les chiens, il y en a avec les enfants !

Les manques identifiés :
- des hébergements pour les femmes avec chien (quelques places au CHRS Carteret),
- des chenils pour garder les chiens quand les maitres sont malades , hospitalisés, etc... (projet de construction d'un chenil pour abriter les chiens pendant les repas et en attendant la prise en charge dans un refuge pour les absences plus longues),
- des parcs canins pour permettre les ébats des chiens à proximité de l'hébergement.

LITTERATURE SCIENTIFIQUE

ANNEXE DROITS DE L'ANIMAL

Les animaux ont-ils des droits ? Quels sont les droits que leur reconnait la législation française ? Quel est leur statut ? Qu'en est-il à l'étranger ?

Tout le monde sait que les droits de l'Homme ont été consacrés par différents traités et conventions. Qu'en est-il des droits de l'animal ? Parler des droits des animaux renvoie à leur statut. Sont-ils des personnes (non humaines) ou ne sont-ils que des objets (des meubles) ? Il faut aussi définir l'animal : qu'est-ce qu'un animal ?

Cet article ne sera pas exhaustif et n'abordera pas toutes les problématiques ; il permet d'avoir une idée de la position de la France sur le sujet et l'état de notre droit.

Un petit historique est indispensable. Les hommes de la Préhistoire peignaient et dessinaient des animaux sur les murs de cavernes. On peut penser que leur proximité avec la nature et les animaux était grande. L'Égypte antique sacralisait et idolâtrait certains animaux (le chat par exemple, qui est une divine incarnation) et en faisait des hypostases du Dieu sur terre. Ces animaux pouvaient être momifiés et inhumés. Dans certaines religions (notamment le bouddhisme qui prône le respect, l'amour et non la domination) il est interdit de les tuer et on peut se réincarner dans un animal. Dans la philosophie grecque, les animaux n'ont pas d'individualité. Avec les philosophies occidentales (Aristote et sa classification, Descartes et son animal machine qui n'a ni âme ni raison…) l'animal n'ayant pas d'esprit, il est considéré comme un objet. C'est le fondement d'une rupture profonde entre l'homme et l'animal. Si, dans l'Ancien Testament, la différence entre les animaux et l'homme n'est pas manifeste, ils sont des créatures de Dieu, la religion chrétienne porte un coup fatal à leur condition : ils n'ont pas d'âme, Dieu a fait l'homme à son image. C'est l'anthropocentrisme. L'homme se détache de plus en plus de la nature et veut la dominer.

L'évolution de la législation française

Le Code civil (1804) les classe dans la catégorie des biens meubles. Qui dit meubles dit que l'on peut tout leur faire : les vendre, les tuer, les torturer, les abandonner. Il y a eu une lente évolution pour une prise en compte de leur sensibilité.

La loi Grammont en 1850 est la première loi de protection animale. En 1850, le général député Grammont, ému par le sort des chevaux de guerre, propose une loi punissant toutes les formes de cruauté envers les animaux. Dans cette France du XIX^{e} siècle, le sort des animaux n'est pas enviable. Jacques Delmas de Grammont, révolté par des scènes de maltraitance des chevaux dans les rues parisiennes, veut faire punir toutes les formes de cruauté exercées envers les animaux aussi bien chez les particuliers que sur la voie publique. La loi Grammont a finalement été moins ambitieuse car elle se contente d'incriminer uniquement les mauvais traitements publics et protège donc plus la sensibilité des spectateurs que l'intégrité des animaux. C'est néanmoins une avancée. La loi dispose : « Seront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques ».

Directeur de publication : Luc Mounier **Editeur :** Chaire BEA – VetAgro Sup, 1 av. Bourgelat, 69280 Marcy L'Etoile FRANCE
VetAgro Sup, Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement. **Photographies** : © Chaire BEA VetAgro Sup | Pixabay
Création du site : Sophie Le Ray, Nelly Lakestani et Jean-François Petit
CMS : WordPress | **Thème** : Academica

Ainsi, tout chien catégorisé doit être **muselé et tenu en laisse** par une personne **majeure** sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles. De plus, les lieux publics, les locaux ouverts au public, les transports en commun **sont totalement interdits** aux chiens de catégorie 1, même muselés et tenus en laisse, alors qu'ils **peuvent être autorisés** pour les chiens de catégories 2. De cette manière, étant soumis à de fortes contraintes, les chiens de catégorie 1 et 2 peuvent voir leurs besoins (*de dépense, de pistage des odeurs, etc.*) **moins satisfaits**. Cela conduit potentiellement à une **frustration importante** et un niveau de bien-être **amenuisé**.

Un chien catégorisé « *qui se trouve dans un lieu où sa présence est interdite […] ou qui circule sans être muselé et tenu en laisse […] ou dont le propriétaire ou le détenteur n'est pas titulaire de l'attestation d'aptitude* » est « *réputé présenter un danger grave et immédiat* ». Pour cette raison, il **peut être euthanasié sans délai** après avis d'un vétérinaire. En l'absence d'un avis vétérinaire, **l'avis est « *réputé favorable* »** et l'animal peut être euthanasié à la demande de l'administration[10].

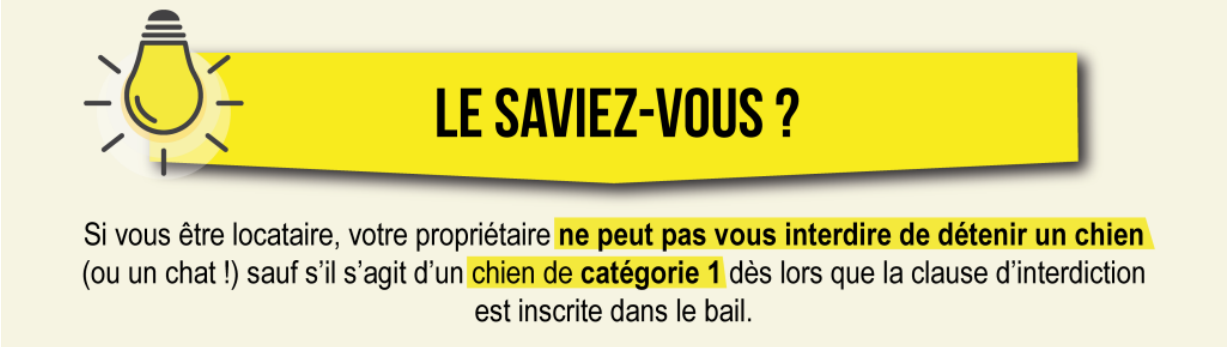

De plus, **même sans avoir jamais mordu**, un chien catégorisé doit être obligatoirement **soumis à une évaluation comportementale** pour établir son niveau de **dangerosité**. Cette

évaluation ne peut être réalisée que par un **vétérinaire habilité** (*inscrit auprès de son Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires*)[11]. Le vétérinaire, en se basant sur les réactions comportementales du chien dans différentes situations, en consultation mais aussi potentiellement dans la rue, va classer le chien **selon quatre niveaux de dangerosité** (*1 correspondant au niveau de dangerosité le plus faible et 4 au plus élevé*). Si le chien n'est pas classé 1, il est obligé de **repasser** ce bilan régulièrement[12], ce qui lui impose des **visites régulières** chez le vétérinaire. Ces visites sont **potentiellement stressantes** pour le chien puisqu'il est placé à dessein dans des **situations inconfortables** pour tester sa dangerosité. Le résultat de cette évaluation est obligatoirement inscrit **dans le fichier national d'identification des chiens (ICAD)**.

En raison de ces **différentes contraintes** pour les propriétaires et les chiens, la catégorisation est **l'un des motifs** invoqués au moment de l'**abandon** des animaux au sein des refuges[13], et l'adoption des chiens catégorisés est également **plus faible** au sein de ces structures, avec **un risque plus grand d'euthanasie** en cas de manque de place.

En pratique, les chiens catégorisés sont-ils réellement plus agressifs et dangereux ?

La loi **catégorise** certaines races et profils raciaux comme potentiellement dangereux s**ur la base de critères morphologiques**. De fait, en raison de leurs caractéristiques physiques, les pitbulls et races associées peuvent être à l'origine de **blessures plus graves** en cas de morsure. **Pour autant, a-t-il été réellement démontré que les chiens de catégorie présentaient une agressivité et une propension à mordre plus élevées ?**

Quelles races mordent en France ?

En France, le nombre de morsures serait de l'ordre de **500 000 par an** (*donnée de 2004 issu du Centre de documentation et d'information de l'assurance, CDIA*), un chiffre certainement **sous-évalué**, de nombreuses morsures n'étant vraisemblablement **pas déclarées**. **Alors, existe-t-il un lien entre race et augmentation du risque de morsure ?**

La propension à mordre peut être le fruit d'une sélection de lignées de chiens mordeurs mais ne peut pas être reliée à une race en particulier

L'Académie Vétérinaire de France en 2007[14] souligne le fait qu'« *un chien de n'importe quelle race peut présenter une tendance spontanée et anormale à mordre* ». Cependant, elle précise tout de même que l'agressivité du chien peut être effectivement **génétique** avec, dans de rares cas, la **sélection de lignées de chiens mordeurs**, et l'obtention de ce qui pourrait s'apparenter à des **hypertypes comportementaux**. On peut notamment penser au cas de certaines races de travail, comme les bergers belges malinois, pour lesquelles des chiens de plus en plus **réactifs, impulsifs** avec une motivation à mordre plus importante ont pu être sélectionnés[15]. Mais **ce phénomène ne concerne bien entendu pas tous les individus de la**

race, seulement ceux sélectionnés de manière excessive. Cette hypersélection peut donc toucher **toutes les races** et pas seulement celles relevant de catégorie 1 et 2 (*pour en savoir plus sur l'hypertype vous pouvez consulter notre interview de Marie Abitbol, vétérinaire et généticienne*).
En réalité, les études montrent qu'il est **difficile d'établir un lien** entre appartenance à une race ou un profil racial et augmentation du risque de morsures.
Une étude de l'association Zoopsy[16] réalisée entre 2009 et 2010 dans huit grands hôpitaux parisiens a montré que l**es trois races les plus représentées** dans les morsures ayant entrainé une consultation étaient le **Berger allemand** (*10% des morsures*), le **Labrador** (*9% des morsures*) et le **Jack Russel** (*6% des morsures*). Il s'agissait là des trois races **les plus présentes en France** à cette date.

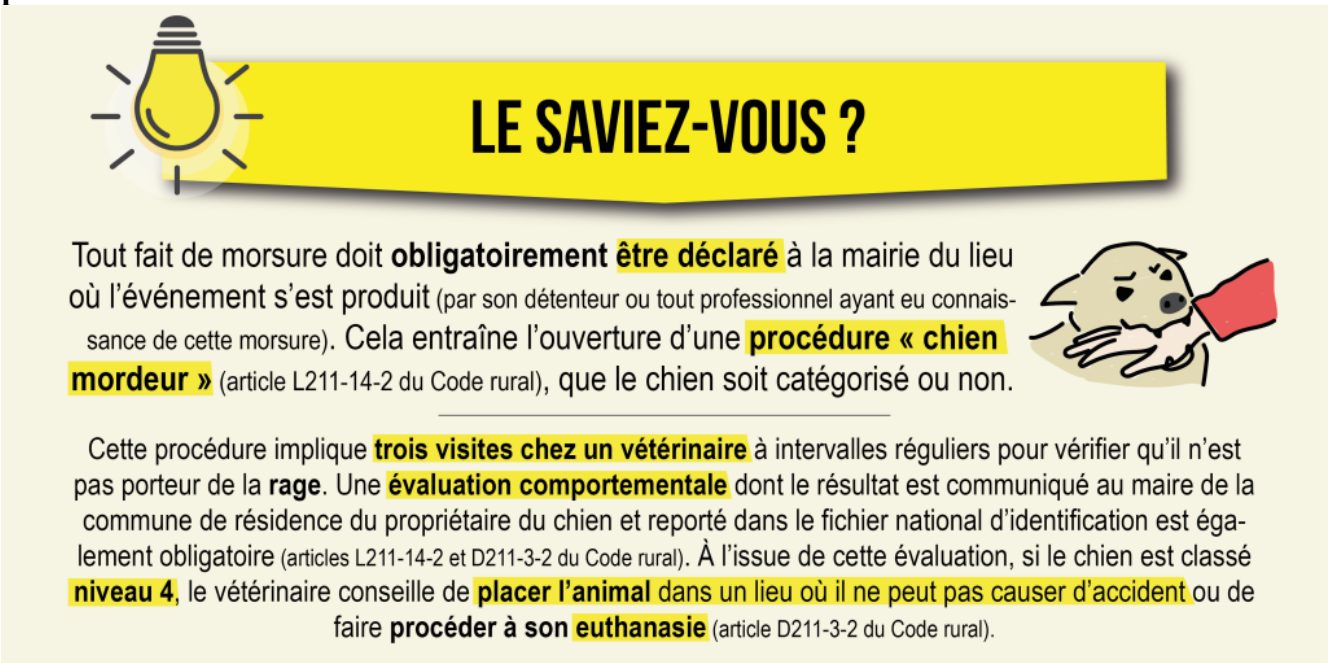

<u>Les races et profils raciaux de chiens catégorisés ne présentent pas de dangerosité plus marquée</u>
Les résultats de 2015[17] des évaluations comportementales obligatoires des chiens de catégorie 1 et 2 (*donc évaluation requise par la loi sans survenance de morsure*) montrent que, sur **3011 chiens évalués**, **84%** des chiens catégorisés ont été estimés de **niveau 1** (*pas de risque particulier en dehors de ceux inhérents à l'espèce canine*), **15%** de **niveau 2**, **1%** des chiens de **niveau 3** et seulement **trois chiens** de **niveau 4** (*dangerosité maximale*). Par ailleurs, même s'il existe un manque de données (*peu de chiens enregistrés dans la catégorie 1*), les chiens de catégorie 1, pourtant désignés comme « ***chien d'attaque*** » par la loi, n'apparaissent **pas plus dangereux** que ceux de catégorie 2. A noter que dans la mesure où l'évaluation comportementale **n'est pas obligatoire pour les chiens non catégorisés non mordeurs**, ces pourcentages **ne peuvent être comparés** avec ceux de la population générale de chiens.
En outre, on constate que, **parmi les chiens ayant mordu en 2015, 94% étaient non catégorisés** (*environ 9% étaient des Bergers allemands, 4,5% des Bergers belges malinois, 4,5% des Jacks Russel, etc.*)[18]. Les chiens catégorisés ayant mordu n'ont quant à eux **pas été classés plus dangereux** que les chiens non catégorisés.

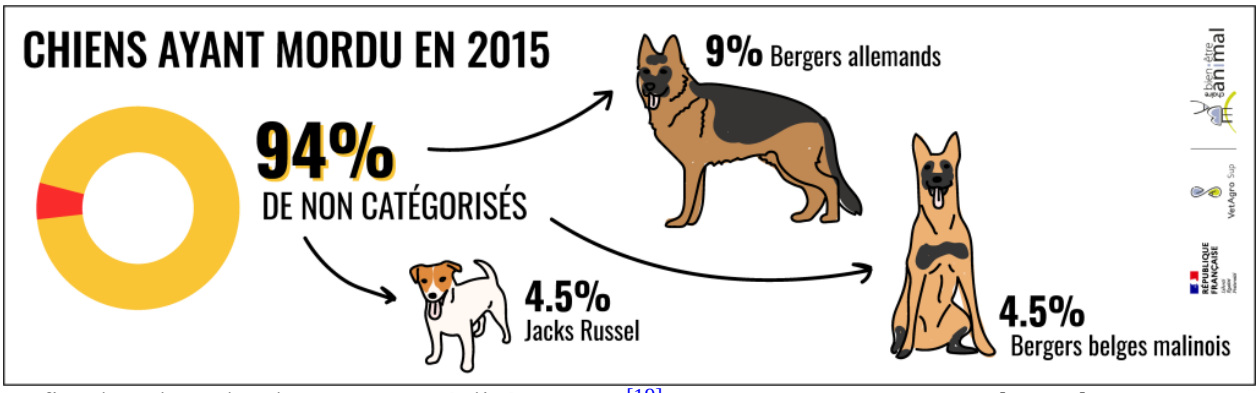

Enfin, dans le cadre d'un rapport réalisé en 2020[19], **l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)** a réalisé une enquête auprès des vétérinaires habilités à effectuer les évaluations comportementales. Il en est ressorti que **90% d'entre eux estimaient que les chiens catégorisés ne représentaient pas plus de risque de dangerosité que les autres chiens**.

Selon l'Anses, la race n'est pas pertinente pour expliquer seule la probabilité d'une morsure

En 2020, l'Anses a publié un rapport d'expertise[20] sur l'évaluation du risque de morsure de chien en France. Elle souligne qu'il est **difficile d'établir une causalité claire** entre la race de chien et l'augmentation du risque potentiel de morsure et qu'*a fortiori*, **la race ne peut pas être le seul facteur de risque à prendre en compte pour expliquer la probabilité d'une morsure**. Ce rapport souligne également que "*la revue de la littérature et les analyses des données fournies par les évaluations comportementales réalisées en France ne permettent pas d'identifier les chiens appartenant aux deux catégories, telles que définies par l'arrêté du 27 avril 1999, comme étant plus agressifs que les individus n'appartenant pas à ces catégories*". Au vu des chiffres, il apparaît que les races qui mordent le plus sont **celles qui sont les plus présentes en France** à un instant donné (*ce qui semble logique d'un point de vue statistique*). **D'autres biais** identifiés par l'Anses participent à la difficulté de lier race et risques de morsures : **erreurs** de catégorisation par les vétérinaires (*des chiens catégorisés qui ne devraient pas l'être, des chiens catégorisés 2 alors qu'ils devraient être en 1 ou inversement*), **absence d'enregistrement** des évaluations dans l'ICAD, **défaut de mise en règle** de certains propriétaires qui ne déclarent pas leur chien comme catégorisé (*particulièrement vrai pour la catégorie 1*) et donc ne suivent pas le processus administratif, **absence de déclaration** des faits de morsure, que le chien soit catégorisé ou non, etc.

La dangerosité… un problème d'éducation ?

Plus que la génétique, l'Académie Vétérinaire de France souligne que l'agressivité du chien mordeur est en général **acquise au cours du développement de l'animal** et est le résultat d'un **échec du processus de sociabilisation** du chiot[21].

Par ailleurs, dans son rapport de 2020, l'Anses précise qu'en dehors de la race, il existe **de nombreux autres facteurs** qui peuvent augmenter le risque de morsure. Parmi eux, **l'âge des victimes** mais aussi **le niveau général de bien-être du chien** (*maladies, stress, etc.*), l'état de **la relation humain-chien**, ainsi que **le type d'éducation** utilisé !

De cette manière, un chien dont les besoins **ne sont pas comblés** et dont les signaux de communication **ne sont pas respectés** présente des risques de **morsure accrus** (*pour en savoir plus sur les signaux de communication du chien, n'hésitez pas à consulter notre fiche espèce chien*).

L'éducation dite "***coercitive***" (*basée sur la punition ainsi que des stimuli dits aversifs et non sur la récompense des comportements*) **augmente de 2.9 fois** les risques de morsure envers un membre de la famille et de **2,2 fois** envers une personne non familière à l'extérieur de la maison[22]. Nous avons en outre rappelé dans **notre article sur les colliers électriques utilisés à des fins éducatives**, que l'emploi de tels dispositifs pouvait conduire le chien à **témoigner de l'agressivité**, soit par assimilation de la décharge à toute personne présente, soit par une morsure dite "redirigée".
Enfin, quelle que soit l'éducation utilisée, **l'entraînement de certains chiens** au mordant peut conduire, en cas de déclenchement de morsures, à des blessures beaucoup plus graves dans la mesure où ces chiens mordent **avec plus d'énergie**[23].
Ainsi, plus que la race, **la bonne santé mentale et physique** du chien, la mise en place d'une **éducation positive**, avec l'instauration d'une relation humain-chien **basée sur la confiance** semblent autant d'éléments **essentiels** pour prévenir le risque de morsure. En ce sens, on peut souligner que le **port de la muselière obligatoire** (*avec selon le type de muselière utilisé une difficulté de communiquer ou de sentir les odeurs*) ainsi que l'**interdiction d'être sans laisse** sont susceptibles **d'impacter le bien-être** physique et mental du chien catégorisé, avec une frustration parfois importante et **un impact potentiel** sur son niveau d'agressivité. Enfin, il apparaît essentiel de **sensibiliser et d'informer** le public et notamment les enfants sur les signaux de communication et de stress du chien afin **d'éviter que le chien n'en vienne à mordre pour se faire comprendre**.

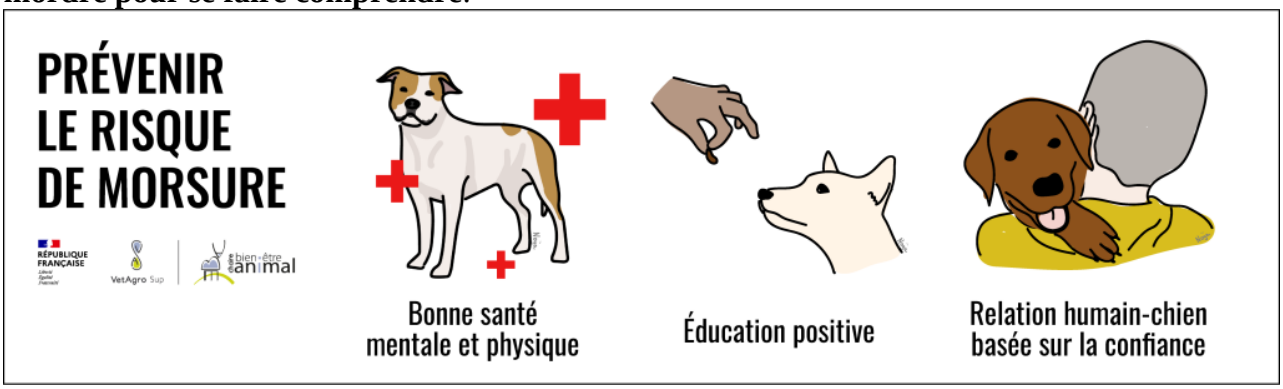

L'Anses conclut que, finalement, le risque de morsure doit être "*évalué pour chaque chien en prenant en compte l'ensemble des facteurs de risque et non uniquement sa race ou son type racial*". Pour elle, la "*catégorisation de certaines races et types raciaux ne permet pas d'assurer, par la mise en œuvre de mesures spécifiques, à ces races une diminution des risques de morsure*."

💡**A savoir !**

Si votre chien témoigne de l'agressivité il est **nécessaire de vous rendre chez un vétérinaire comportementaliste** qui recourt à l'**éducation positive** (*basée sur des récompenses*) et qui évaluera si votre chien est en **bonne santé**, et saura vous conseiller au niveau comportemental. Vous pouvez également vous rendre **chez un éducateur canin** qui recourt à **l'éducation positive**.

Conclusion

Sur **critères morphologiques**, la loi catégorise certains chiens comme **potentiellement dangereux**, avec de **nombreuses restrictions** à leur détention, mesures pouvant aller jusqu'à **impacter leur bien-être**. Du fait de leur morphologie, en cas de morsure, ces chiens peuvent occasionner des **blessures potentiellement plus graves**, mais dans les faits, les races de chiens et profils raciaux relevant des deux catégories **ne présentent pas d'agressivité plus marquée** que les autres races de chiens. En réalité, **bien d'autres facteurs entrent en compte** pour expliquer une morsure de chien, dont **l'état de bien-être** du chien ainsi que **l'éducation utilisée**. Cela conduit à **douter de l'efficacité des lois relatives à la catégorisation des chiens**, d'autant plus que ces lois soulèvent des **questions éthiques** pour les chiens qui y sont soumis (*euthanasie plus facile, moins de liberté de mouvement, de possibilité d'exprimer leurs comportements naturels, etc.*)[24].

Une **proposition de loi**[25] déposée par Loïc Dombreval (*pour visionner notre interview de lui c'est ici*) en 2021 souhaitait **mettre ainsi fin à la catégorisation des chiens sur critères morphotypaux et raciaux**, en lui substituant une catégorisation comportementale. L'idée était de soumettre chaque chien, **quel que soit son type racial**, à une évaluation comportementale entre 1 et 2 ans, avec *in fine* **l'application de mesures restrictives** en fonction de la dangerosité établie dudit chien. Si cette loi n'a jamais été discutée, elle **pose les jalons d'une remise en question** du régime de catégorisation actuel mais surtout de la dangerosité prétendument intrinsèque des races et profils raciaux des chiens relevant des catégories 1 et 2.

Article relu par Marylène Omont, vétérinaire et consultante en comportement animal spécialiste de la dangerosité.

Interview de Marylène Omont, vétérinaire et consultante en comportement animal spécialiste de la dangerosité

Les chiens catégorisés que vous voyez ont-ils souvent des problèmes comportementaux ?

Dans **la très grande majorité des** cas, je dirais **90%**, les chiens que je reçois en évaluation comportementale sont classés **en niveau 1 sur 4** soit le niveau le plus faible de dangerosité. La plupart du temps, **ce sont des chiens de famille** qui ne présentent pas plus de risques qu'un autre chien. **Quelques-uns sont des chiens de travail**, de gardiennage notamment, c'est moins fréquent mais cela peut arriver.

Comment se passe l'évaluation comportementale ?

L'évaluation comportementale a pour but **d'évaluer la dangerosité de l'animal dans son contexte de vie**. Elle débute par un **grand questionnaire** dont le but est de cerner le mode de vie de l'animal : présence ou non d'un jardin clôturé, passage par des lieux communs dans un immeuble, fréquence des promenades, lieu de repos, de nourrissage.
On **observe ensuite le comportement du chien** pendant la consultation à la clinique : est-il plutôt amical, avenant ou peureux avec les personnes présentes ? Est-il tolérant à la caresse ? Est-il facile de nouer un lien avec lui, ce qui permet par exemple d'évaluer s'il accepterait de se faire approcher dans la rue s'il était perdu ?
On sort ensuite **en extérieur** pour vérifier le comportement de l'animal lors des sorties : le chien présente-t-il des peurs particulières ? Le maître a-t-il un bon contrôle sur l'animal (est-ce qu'il ne se fait pas embarquer) ? Est-ce que le chien est réactif envers les humains, les autres chiens, les vélos, les voitures, etc. ?
On va faire **quelques exercices d'obéissance** pour voir si le chien répond facilement quand on l'appelle, est-ce qu'il s'assoit facilement. Cela **teste le contrôle du propriétaire** sur son chien en cas de problème.
Si le chien n'a, jusque là, manifesté aucun signe d'agressivité particulier, on peut réaliser quelques **tests supplémentaires** : le caresser sans le prévenir ou faire un peu de bruit en faisant tomber un objet à terre pour voir comment il réagit. Dans tous les cas, le but n'est pas de coincer le chien et nous ne sommes pas censés faire des choses que l'on ne ferait pas dans la vie quotidienne. **Je ne suis pas supposée prendre le chien et le plaquer par terre** pour voir sa réaction car ce n'est pas un geste que je dois faire dans la vraie vie.
Enfin on réalise **l'examen de l'animal**. Cela permet de vérifier qu'il n'y a **pas de problèmes médicaux** qui pourraient engendrer ou aggraver des problèmes d'agressivité. Par exemple, un chien qui a **mal au dos** peut avoir des réactions de défense quand on lui met la laisse. Cet examen est également l'occasion de **vérifier la tolérance de l'animal à la contrainte** car un examen clinique l'est un peu : on ouvre la bouche, on palpe le ventre, on appuie sur le dos, etc. On observe les réactions de l'animal : si on observe des réactions d'agressivité, cela peut permettre **de donner des préconisations** pour la vie à la maison qui correspondent à son environnement de vie (en cas de présence d'enfant par exemple).

Que conseillez-vous à un propriétaire avec un chien catégorisé pour qu'il puisse tout de même assurer le bien-être de son chien ?

On peut **apprendre à son chien à mettre la muselière**, qui est obligatoire dès lors qu'on est en extérieur, sous forme de jeu (*apprentissage coopératif de la muselière*). Dès le plus jeune âge, le chien **associe la muselière à la friandise** qui fait office de récompense, aux sorties, et l'accepte plus volontiers. Les **muselières paniers** sont à privilégier pour permettre au chien des respirer correctement, prendre une friandise, boire un petit peu. Je conseille également aux propriétaires d'utiliser **des laisses longues** voire des longes pour permettre aux chiens d'être un peu plus libres et se dégourdir les pattes.

Un chien catégorisé est-il plus dangereux ? Les blessures sont-elles plus graves ?

C'est un chien comme tous les autres. S'il évolue dans un **contexte de vie favorable**, il ne présentera pas plus de risques. Ce sont en revanche des chiens **à fortes mâchoires** : un rottweiler de 45kg peut provoquer plus de dégâts qu'un yorkshire. Ce sont des chiens sur lesquels **il ne faut pas faire de dressage au mordant**. Si on les éduque comme des chiens lambdas, qu'on respecte leurs besoins, que l'on n'est pas agressifs avec eux, **que l'on n'utilise pas de méthodes coercitives** … ce sont des chiens (à grosses mâchoires !).

Jugez-vous la catégorisation des chiens pertinentes ?

La loi actuelle est **très stigmatisante** pour ces chiens-là. Les gens qui souhaitent faire du mordant finissent par **prendre d'autres types de molosses** qui ne sont pas catégorisés (*ex Dogue argentin*). Cela ne fait donc que déplacer le problème.

Je pense que **tout propriétaire devrait faire une évaluation comportementale** à son chien. Cela permettrait de **détecter des situations à risques** dans le mode de vie avec le chien. Car au final, parmi les chiens mordeurs que je rencontre, il y a **beaucoup plus de chiens non catégorisés**. Très souvent cela vient du fait que **les règles de vie ne sont pas bien respectées** et d'une mauvaise éducation. Cela pourrait être **pédagogique** pour chaque propriétaire de réaliser cette évaluation.

---

[1] article L211-12 du Code rural
[2] Rapport d'expertise de l'Anses, Octobre 2020. *Risque de morsure de chien*. Disponible ici
[3] Ellis J.L., Thomason J.J., Kebreab E., France J., 2008. Calibration of estimated biting forces in domestic canids: comparison of post-mortem and in vivo measurements. *Journal of Anatomy* 212(6):769-80. https://doi.org/10.1111/j.1469-7580.2008.00911.x
[4] Etude de l'association de vétérinaires Zoopsy, 2011. *Analyse des morsures de chiens : éléments médicaux et comportementaux*. Disponible ici.
[5] Ellis et al., 2008.
[6] Ellis et al., 2008.
Ellis J.L., Thomason J., Kebreab E., Zubair K., France J., 2009. Cranial dimensions and forces of biting in the domestic dog. *Journal of Anatomy* 214(3). https://doi.org/10.1111/j.1469-7580.2008.01042.x
[7] Lee C.J., Tiourin E., Schuljak S., Phan J., Heyming T.W., Schomberg J., Wallace E., Guner Y.S., Vyas R.M., 2021. Surgical Treatment of Pediatric Dog-bite Wounds: A 5-year Retrospective Review. *Western Journal of Emergency Medicine* 22(6). https://doi.org/10.5811/westjem.2021.9.52235
Brice J., Lindvall E., Hoekzema N., Husak L., 2018. Dogs and Orthopaedic Injuries: Is There a Correlation With Breed ? *Journal of Orthopaedic Trauma* 32(9). https://doi.org/10.1097/bot.0000000000001235
[8] article L211-12 à L211-14 du Code rural
[9] article L211-16 du Code rural
[10] article L211-11 du Code rural
[11] article D211-3-1 du Code rural
[12] article D211-3-3 du Code rural
[13] Rapport du Centre National de Référence pour le bien-être animal, 2022. *Premier état des lieux sur l'abandon des chiens et des chats en France.* Disponible ici.
[14] Rapport de l'Académie Vétérinaire de France, 2007. *Prévention des morsures de chien*. Disponible ici
[15] Brassard C., Merlin M., Guintard C., Monchâtre-Leroy E., Barrat J., Bausmayer N., Bausmayer S., Bausmayer A., Beyer M., Varlet A., et al., 2020. Bite force and its relationship to jaw shape in domestic dogs. *Journal of Experimental Biology*. https://doi.org/10.1242/jeb.224352
[16] Etude de l'association de vétérinaires Zoopsy, 2011. *Analyse des morsures de chiens : éléments médicaux et comportementaux*. Disponible ici.
[17] Depuis 2011, le Code rural prévoit une **obligation de publication** par le ministre chargé de l'agriculture d'un **rapport sur les résultats des évaluations comportementales** des chiens dangereux, incluant les chiens de catégorie (*article D. 211-3-4 du Code rural*). Un premier rapport a été publié en 2014, mis à jour en 2015, avec l'appui scientifique et technique de **l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)**. Les résultats de 2014 sont disponibles ici. Nous nous sommes, quant à nous, **appuyés sur ceux de 2015** qui n'ont pas été publiés en ligne.
[18] On pourrait se dire que la faible représentativité des des chiens catégorisés parmi les chiens mordeurs serait en réalité due à l'obligation du port de la muselière dans l'espace

public. Cependant, outre le fait que cette obligation n'est pas toujours respectée, selon certaines données, les faits de morsure auraient plutôt lieu au sein du foyer élargi (*donc pas spécialement dans des moments de port de muselière*). Ainsi selon l'étude menée par l'association Zoopsy, **dans 8 cas sur 10**, le chien qui mord est un chien connu (*chien de la famille 36 %, d'une connaissance 30 %, de la famille élargie 12 %*).

[19] Rapport d'expertise de l'Anses, Octobre 2020. *Risque de morsure de chien*. Disponible ici.

[20] Rapport d'expertise de l'Anses, 2020.

[21] Rapport de l'Académie Vétérinaire de France, 2007.

[22] Chiffres rappelés par l'Anses dans son rapport de 2020

[23] Brassard et al., 2020.

[24] Dans son rapport de 2020, l'Anses affirme d'ailleurs que "*l''existence des lois relatives à la catégorisation des chiens selon leur appartenance raciale ou leur morphotype […] soulève des questions éthiques quant aux contraintes qui sont imposées à ces animaux (euthanasie, castration systématique, disparition d'un pool génétique, discrimination morphologique, etc.) étant donné le fait que ces critères de race et morphotype ne permettent pas de définir un risque de morsure plus important*".

[25] https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3916_proposition-loi

N'hésitez pas à partager !

FacebookLinkedIn

Partager

← Interview – Arnaud Bazin, un sénateur engagé pour la cause animale Interview – Philippe Collin, vers une polyculture-élevage résiliente →

RENCONTRE AVEC LES ETUDIANTS VETERINAIRES DE LA PERMANENCE CAMIONS DU CŒUR, PLACE RAPHAEL BARROS, VILLEURBANNE, DU 09/01/24

Permanence à l'intérieur du secteur de distribution de repas chaud dues Camions du Cœur. Remise de croquettes pour chats et chiens, boites de pâtée et accessoires divers. Cette permanence a lieu tous les mardis soirs (20h30- 21h30), à l'exception des vacances scolaires. Elle est unique sur Villeurbanne.
Les étudiants interviennent par la réalisation de permanences, de maraudes, et de consultations (vaccins et soins de prévention) dans les centres d'hébergement, sur rendez-vous fixés par l'intermédiaire des travailleurs sociaux des établissement d'hébergement.

Difficultés des personnes sans logements propriétaires de chiens :
- Accès à l'eau potable, pour elles-mêmes et leur chien
- Lors de fortes chaleur, la possibilité de se rafraichir et de stationner dans un espace ombragé avec leur animal.
- En cas de fortes pluies, l'humidité constante peut être source de maladies et infections
- l'accès aux services administratifs, ou les chiens sont interdits
- difficulté à repérer les accès possibles pour les chiens : mieux afficher les plans permettant de repérer canisites et les lieux des paires réservées aux chiens, par exemple près des parcs, et lieux de distribution de nourriture, ainsi que des hébergements acceptants els chiens
- difficultés d'hébergement avec leur animal : un seul foyer sur Villeurbannne.

Préconisation : engager une réflexion sur l'accueil d'un animal dans tous les CHRS et les résidences sociales de la Ville

Ne sont pas spécifiquement sources de difficultés pour les chiens :
- le froid l'hiver, par le fait de dormir dehors, les chiens étant plus résistant que les humains
- la nourriture, les propriétaires s'assurant le plus souvent que leur animal soit nourris avant de manger eux-mêmes.
- l'absence de lieu d'attache, la présence de leur maitre à leurs cotés étant quasiment constante

Un ancien SDF nous a ainsi indiqué que la plupart de propriétaires de chiens venant au Camion du Cœur s'assuraient de récupérera leur sac d e croquettes à la permanence vétérinaire avant de prendre leur propre repas chaud.
Cette personne nous a indiqué que nombre de maitres sans domicile restaient attentifs à conserver la propreté des lieux publics, dès que des sacs pour les déjections des chiens sont mis à disposition. A noter que l'approvisionnement en sacs des distributeurs est souvent insuffisant.

CARTE D'IDENTITÉ

Nom scientifique : CANIS (LUPUS) FAMILIARIS
Ordre : MAMMIFÈRES
Famille : CANIDÉS
Espérance de vie : ENTRE 8 ET 15 ANS
Gestation : 63 JOURS (1 À 15 CHIOTS)
Domestication : ~33 000 ANS AV. NOTRE ÈRE
Signature : Lassie

IDFRALASSIE<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<69280
012299293232CANISLUPUSFAMILIARIS<<<<<

Physiologie

La Fédération Cynologique Internationale reconnaît 356 races de chiens en 2023. A savoir qu'il existe une grande variabilité entre les races.

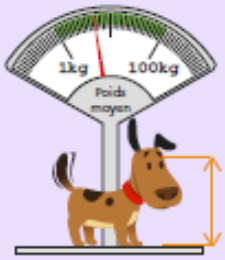

70 à 120 BPM
38,5 °C
Monogastrique

Taille moyenne : 0,2m - 1m

Comportement social

Groupes de chiens errants ou féraux

La cohésion sociale
Les chiens vivent en petits groupes d'individus non apparentés, le plus souvent de moins de 5 individus

Dominance ?
Il n'y a pas de hiérarchie établie ni d'individu « alpha » au sein d'un groupe

Leadership
Les groupes comportent des **leaders**, qui initient des activités

Territoire
Le chien **ne défend pas de territoire** mais des lieux directement liés à l'exploitation des ressources associées au repos/reproduction/alimentation

Quelques signaux de communication

Le chien communique ses émotions par des **postures**, **expressions faciales**, et **vocalisations**. Voici quelques **signaux de stress** : il est important de les prendre en compte pour mieux interagir avec lui et éviter les morsures

Bailler

Se secouer

Tremblement, queue et posture basses

Tourner la tête ou sentir le sol

Se passer la langue sur la truffe

Capacités cognitives

Capable de discriminer des individus *(chiens et humains)*

Très compétent pour détecter nos émotions *(joie, colère, tristesse, peur)*

Très compétent pour répondre à nos gestes de pointage *(plus compétent que les loups)*

LE SAVIEZ-VOUS ?
Un chien non entraîné peut comprendre une **centaine de mots** différents et un chien entraîné de **300 à 1000 mots**

Journée typique

d'un chien errant sur 12h diurnes

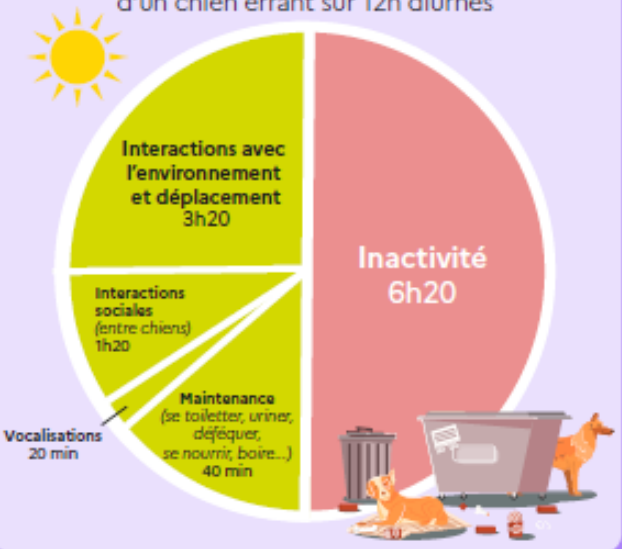

Capacités sensorielles

Vue

Son champ visuel est **étendu** (vision entre 250 et 290°)

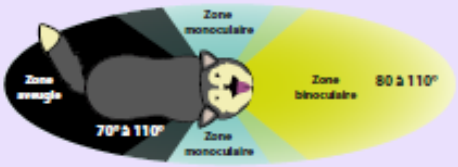

Il voit 2 fois mieux que le chat mais 5 fois moins bien que le singe

Il semble bien discerner le **bleu** et l'**ultraviolet** mais pas le **rouge**, le **vert** ou le **jaune**

LE SAVIEZ-VOUS ?
La couleur des jouets n'a aucun effet sur le chien !

Il détecte très bien les **mouvements**

Il a une bonne vision en **éclairage faible** (5 fois supérieure à celle de l'humain)

Goût

Un chien possède **12 fois moins** de récepteurs du goût que l'humain

Un chien sélectionne la nourriture que l'humain lui fournit **sur base de son apparence, son odeur, son goût et sa texture**

Odorat

Le chien **détecte des odeurs de 1000 à 100 millions de fois** moins concentrées par rapport à celles que peut détecter l'humain

Ses aptitudes olfactives dépendent **des conditions environnementales** *(humidité et pression atmosphérique)*

Son odorat est utilisé pour la **communication** *(via des odeurs et phéromones sexuelles)* et l'**exploration** *(reconnaissance des congénères, de son humain, interactions sexuelles...)*

Ouïe

Le chien perçoit mieux les **sons aigus** et moins les **sons graves**

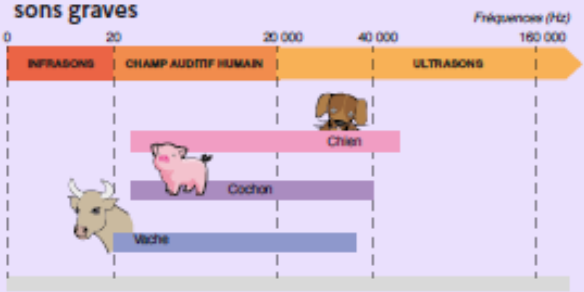

Dix vocalisations sont produites par le chien pour communiquer. Les fréquences des aboiements varient de **500 à 16 000 Hz**

Si elles sont trop fréquentes, elles peuvent être signes de mal-être chez **un chien**

Toucher

Sensibilité au toucher

Zones de contact privilégiées entre chiens

Sensibilité thermique (pour un chien beagle, labrador ou croisé)*

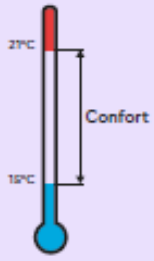

Il existe **3 sortes de récepteurs** au niveau de la peau : mécanorécepteurs (pression, toucher), thermorécepteurs (température), nocicepteurs (douleur)

Il s'agit d'un sens très peu étudié mais très utilisé par les chiens, via des **contacts courts**

LE SAVIEZ-VOUS ?
Tous les chiens n'apprécient pas les caresses (en particulier sur la tête)

***Le confort thermique des chiens dépend de la race de l'animal et la perception de la température ambiante dépend de l'humidité et de la vitesse de l'air.**

PLACE DU CHIEN
AU TRAVAIL

DoggyWorky montre patte blanche

22 février 2024
Quel propriétaire de chien n'a pas rêvé de pouvoir emmener un jour son compagnon au travail en toute sérénité ? Avec DoggyWorky, ça devient possible !

Que ce soit pour des questions de bien-être au travail, d'organisation, d'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, de plus en plus d'entreprises acceptent les chiens de leurs salariés au bureau, en témoigne la "journée mondiale du chien au travail" du 24 juin, tendance arrivée des Etats-Unis il y a quelques années. En France, il n'existe pas de loi spécifique interdisant ou autorisant d'emmener son chien au travail. Oui mais… Rien n'encadre cette pratique, qui peut aussi devenir source de nuisance si certaines étapes ne sont pas respectées. C'est là que DoggyWorky intervient.

Avant de lancer son entreprise, Astrid Belfer était ingénieur géologue, spécialisée dans les tunnels. Souffrant d'un stress post-traumatique, elle a commencé à développer un mal-être en entreprise, et c'est Roucky, son jeune berger australien, qui l'a aidé à surmonter cette épreuve. *"Je n'osais pas parler de ce mal-être au travail, et j'avais besoin d'avoir mon chien près de moi… Alors un jour j'ai demandé si je pouvais venir avec lui, et mes employeurs, comme mes collègues, ont accepté"*. L'expérience est un succès, tant pour Astrid que pour ses collaborateurs. *"Alors je me suis dit que d'autres personnes pouvaient se retrouver dans cette situation et avoir besoin de la présence de leur chien pour surmonter le mal-être en entreprise, et c'est de là qu'est née DoggyWorky".*

Les clés d'une cohabitation réussie

Depuis le 1er janvier 2024, DoggyWorky propose ainsi d'accompagner les entreprises qui le souhaitent dans la gestion des chiens au travail. *"C'est une sorte de gestion des ressources canines"* plaisante Astrid Belfer. Pour que la cohabitation se passe bien, la jeune entrepreneuse mène un important travail en amont : *"Tout commence avec une étude de faisabilité : je réalise un état des lieux de l'entreprise, de la superficie des locaux à l'environnement extérieur en passant par le type d'activité de l'entreprise et les publics qu'elle est susceptible de recevoir, afin de savoir quelles seront les mesures à prendre et les aménagements à prévoir si les personnes viennent au bureau avec leur animal"*. Astrid réalise également une enquête auprès des collaborateurs, pour recenser les besoins, les attentes et les craintes des personnes concernées. Une fois cette phase de diagnostic effectuée, et si la démarche est envisageable, DoggyWorky établit une charte en fonction des caractéristiques de l'entreprise, des attentes des employeurs et des employés.

Puis vient le temps des formations. *“Il y a toujours un gros travail à faire pour briser les idées reçues, qui vont souvent de pair avec des inquiétudes finalement faciles à résoudre”*, explique Astrid Belfer. DoggyWorky propose ainsi des formations à destination des propriétaires de chien mais aussi des collaborateurs. *“L’objectif c’est de réduire au maximum les risques, même si le risque zéro n’existe pas bien sûr”*. Pour qu’un chien soit autorisé en entreprise, DoggyWorky demande des pièces justificatives, dont une assurance responsabilité civile et un certificat de sociabilité avisée par un éducateur canin. *“Nous mettons à disposition des entreprises un panel d’outils pour attester que le chien est apte à venir en entreprise, mais aussi pour nous assurer que le bien-être des collaborateurs et de l’animal est respecté”*. Une formation de sauveteur-secouriste chien complète d’ailleurs le package.

La main à la “patte”

À en croire les premiers témoignages, tout le monde y gagne : apaisement, réduction du stress, échanges facilités, augmentation de la créativité, prévention des risques psycho-sociaux, réduction de l’absentéisme, le tout sans perte de productivté… Pour Astrid Belfer et ses premiers clients, le chien en entreprise c’est un pari gagnant. *“La présence de mon chien m’a aidé à surmonter un traumatisme. Sans lui, je ne serai sans doute jamais retournée au travail. Avec DoggyWorky, si je peux aider ne serait-ce qu’une personne à aller mieux en lui permettant d’emmener son chien au travail dans de bonnes conditions, j’aurais accompli quelque chose”*, confie Astrid avec le sourire. Elle et Roucky peuvent être confiants, des entreprises de tous horizons commencent à leur faire confiance, et résonneront peut-être bientôt de jappements joyeux… mais pas trop fort bien sûr !

>> **Contact** *:* doggyworky.fr et **contact@doggyworky.fr**

VILLEURBANNE- BUDGET 2024-DOSSSIER DE PRESSE- EXTRAITS POUR ACV

NATURE EN VILLE : NOUVEAUX PARCS ET ESPACES VÉGÉTALISÉS (p.22)

La Ville consacre 4,98 M€ à la création, à l'aménagement et à la transformation des espaces publics. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie dans chaque quartier et de participer au bien-être des habitants.
Le végétal agit par ailleurs comme un climatiseur naturel et comme un réservoir de la biodiversité.
Les principaux travaux concerneront en 2024 :
• La requalification du parking de-Barros en espace public et sportif: 1 M€ ;
• Le réaménagement de l'esplanade de l'Europe Jean-Monnet : 550 K€ ;
• La création du futur parc Mansard : 200 K€ ;
• Les premiers aménagements transitoires du parc Gisèle-Halimi au sein de la Zac Grandclément :100 K€ ;
• La végétalisation de la place Mendès-France : 300 K€ ;
• L'aménagement du mail piéton des Buers : 450 K€ ;
• La participation à l'aménagement du parc de l'Autre Soie : 150 K€ ;
• La participation aux travaux de végétalisation des Voies lyonnaises n°2 et 4: 126 K€ ;
• Les aménagements d'espaces paysagers avenue Salengro en lien avec le passage du tramway T9 : 119 K€
• La réfection de plusieurs allées des cimetières : 200 K€ ;
• La création d'aires d'ébats pour les chiens : 50 K€ ;
• Le renouvellement des boisements du parc de la Feyssine (100 K€) et du centre de plein air de Chamagnieu (25 K€)

Création d'un parc public sur l'ancien site ACI Sur une superficie de 2 ha, le futur parc public profitera à un grand nombre d'habitants. La Ville a souhaité les impliquer dès la phase de diagnostic avec plusieurs temps de concertation. 12 ateliers participatifs réunissant des adultes, des lycéens, des enfants des écoles voisines ainsi qu'un comité de pilotage ont permis de valider les grandes étapes du projet et les principes d'aménagement : un parc fortement végétalisé ; ouvert et éclairé avec un espace clos, un écrin végétal plus intime ; des structures d'ombrage, de la brumisation, des espaces permettant des usages sportifs et ludiques, une aire d'ébats pour les chiens. Cette démarche se poursuivra tout au long de l'année et durant la phase de chantier (début 2025) avec des animations, des tests et des périodes d'observation des usages

LE BUDGET PARTICIPATIF

À l'occasion du budget participatif 2023, 942000 € ont été alloués à la réalisation de 20 nouveaux projets : création de jardins de pluie pour rafraichir les rues, de terrains de beach-volley, installation d'un four à pain, installation de trampolines, de tyroliennes dans les parcs, réalisation de fresques murales au cours d'ateliers... Parmi les 30 projets des budgets 2021 et 2022, près de la moitié a d'ores et déjà mis en œuvre : la végétalisation des abords de l'esplanade Jean-Monnet au Tonkin ; les Petites cantines - un restaurant participatif et à prix libre à Charpennes, installation de nichoirs à chauve-souris et de bornes anti-moustiques, ouverture de Weavers, un tiers-lieu solidaire pour les personnes exilées… D'autres projets sont en cours de réalisation tels que la création d'un parcours de santé ou l'installation de poubelles dans le parc de la Feyssine ou la mise en place de frigos solidaires dans l'espace public. L'ASSEMBLÉE CITOYENNE L'Assemblée Citoyenne finalisera ses recommandations autour de ses nombreux sujets de travail, notamment : la place du chien dans la ville, le rapport à l'eau, les mobilités, la citoyenneté locale. NB : Les premières conférences de l'Université populaire des transitions seront organisées en 2024 LES CONSEILS DE QUARTIER La Ville poursuit l'accompagnement des Conseils de Quartier en mettant l'accent sur la transversalité des actions - organisation de

rencontres entre bureaux, travail sur les outils de communication - avec un budget de 52 K€. NB : Les premières conférences de l'Université populaire des transitions seront organisées en 2024.

VIE ASSOCIATIVE : DÉVELOPPEMENT D'UN PÔLE DE RESSOURCE ET D'ACCOMPAGNEMENT

Villeur'base, le nouveau pôle ressources de la Vie associative, a ouvert en octobre 2023 au sein de la Maison Berty-Albrecht. Au cours de l'année 2024 il va développer ses missions au service des associations à travers des espaces de coworking (gratuits et sur réservation), d'accompagnement et d'orientation ainsi que des sessions de formations déclinées en trois temps : • Les expérimen'thés : temps de formation animés par un expert ; • Les pratico-pratiques : formations entre pairs durant lesquelles des responsables associatifs partagent leur expérience et leurs compétences ; • Les blabl'apéro : temps d'échanges conviviaux entre associations investies dans le même domaine pour partager problématiques, objets d'étude ou projets. Début 2024, un nouvel outil de gestion des subventions sera mis en place pour moderniser et fluidifier les relations avec les associations. Il inclut un portail qui leur permettra de déposer directement leur dossier en ligne. Les 3e Assises de la Vie associative seront organisées le 30 mai 2024 sur le thème de « la coopération et le faire ensemble ». Destinées aux associations et aux partenaires de l'économie sociale et solidaire, elles ont pour objectif de mettre en relation les entreprises du territoire, les fondations ainsi que les acteurs institutionnels et d